

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 OCTOBRE 2022
Hôtel de Ville**

CONVOCATION EN DATE DU 12 OCTOBRE 2022

SECRETAIRE DE SEANCE : **Mme Louissette MAKSYMOWICZ**

Présents : M. BUSTIN David, Mme DI CRISTINA Caroline, M. SIMON Didier, M. SMITS Jean-François, Mme MAKSYMOWICZ Louissette, M. LIEGEOIS Bernard, Mme DI BELLO Christine, M. FORTE Serge, Mme SEMAILLE Virginie, M. SIDER Joel, Mme MRABET Nathalie, Mme SALINGUE Ghislaine, M. ARBOUCHE Mohamed, M. DAPSENCE Germain, Mme BOUHEZILA Malika, M. PETITJEAN Michael, Mme ROSART Anne-Sophie, M. CLIMPONT Romuald, Mme REAL Carine, M. ANDRE Jimmy, Mme LELONG Christelle, M. AGAH Franck, Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, M. SCARAMUZZINO Pierre, Mme DEZOTEUX Laurence, M. LATAWIEC Michel, Mme LEMOINE Marie-France, M. LEFEBVRE Franky, M. AGAH Charles.

Absents excusés : Mme DELCOURT Fabienne (procuration à M. David BUSTIN), Mme BERLINET Nicole (procuration à Mme Caroline DI CRISTINA), M. SZYMANIAK Richard (procuration à Mme Anne-Sophie ROSART), Mme SIMON Pauline (procuration à M. SIMON Didier).

Nombre de conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **29**

Nombre d'absents : **4**

Nombre de votants : **33**

Nombre de procurations : **4**

Démarrage de la séance : 18h00

Afin d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire procède à la désignation du secrétaire et propose **Mme Louissette MAKSYMOWICZ**

➤ Pas d'avis contraire

Monsieur Nicolas PICARD, D.G.S., effectue l'appel et constate le quorum.

M. le Maire : Quelques points en informations générales :

Tout d'abord, je voudrais vous parler d'une démission d'un Conseiller Municipal, en l'occurrence M. Silvio ALATI. Nous avons reçu sa démission par courrier en date du 17 octobre. Vous le savez, Silvio (ALATI) n'était plus très présent. Il nous a donc fait part de sa démission. Comme le prévoit le CGCT, c'est le ou la suivante, là c'est donc la suivante puisque c'est la parité qui accède au siège. En l'occurrence, il s'agit aujourd'hui d'installer notre nouvelle conseillère municipale, Mme Christelle LELONG (Applaudissements).

Ma chère Christelle, je suis très honoré de te compter parmi ce conseil municipal, je te remets le pins, symbole de conseillère municipale, tes différents badges, à différentes tailles, et puis je te remets la lettre officielle, la charte de l'élu, document officiel (Applaudissements).

J'ai l'honneur en qualité de Maire de passer la parole pour la première fois à Mme Christelle LELONG, conseillère municipale.

Mme Christelle LELONG : merci Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs les adjoints, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. C'est pour moi un grand honneur de m'adresser à vous pour la première fois dans mes fonctions de conseillère municipale. Mariée et mère de 4 enfants, je suis native de Vieux-Condé. J'exerce le métier de coiffeuse, et préparatrice de commandes. Ma motivation première, m'investir encore plus dans la vie de notre commune, en restant au contact de nos concitoyens. Je suis très contente d'être au conseil municipal de ce soir.

Applaudissements

M. Franck AGAH : Bonsoir M. le Maire, bonsoir les adjoints, bonsoir les conseillers. Mme LELONG Christelle, en tant que chef de file de Vieux-Condé O Cœur, je vous souhaite la bienvenue dans ce conseil municipal de la Ville de Vieux-Condé. Le groupe Vieux-Condé O Cœur est fier de vous accueillir parmi les conseillers municipaux de la ville. J'espère que pendant ce mandat nous aurons l'occasion de bien travailler, dans la convivialité et en harmonie pour les vieux- condéens.

Mme Christelle LELONG : merci, Merci M. AGAH - Applaudissements

M. le Maire : nous allons procéder à la désignation d'un secrétaire de séance, en l'occurrence, d'une secrétaire, Mme Louise MAKSYMOWICZ. C'est quand même la première fois qu'on se réunit au sein de la salle du conseil municipal. On a fait le tour des salles, on aura tout visité, mais le siège est forcément ici et c'est toujours un moment particulier pour nous tous et pour moi personnellement de siéger à cet endroit.

Mme Louise MAKSYMOWICZ vous êtes déclarée d'office secrétaire de séance, avec une petite dédicace pour la réussite de la semaine bleue.

(Mme MAKSYMOWICZ accepte d'être secrétaire de séance)

Dans les informations générales qui sont plus qu'importantes par les temps que nous vivons, je voudrais attirer votre attention sur un sujet qui va peut-être de plus en plus récurrent malheureusement et qui n'est pas spécifique à la Ville de Vieux-Condé. C'est l'augmentation de l'énergie de manière générale, c'est l'électricité, le gaz notamment les deux principales sources d'énergie.

J'ai d'abord une pensée préoccupante pour nos habitants, avant de parler de la Ville, bien sûr, vous vous doutez que cela va avoir aussi un impact budgétaire pour la Ville mais je voudrais d'abord penser à nos habitants. Je ne vais pas faire de projections, nous ne sommes pas au bon endroit pour le faire, mais ce que l'on sait aujourd'hui, c'est que le bouclier tarifaire pour les particuliers. Je rappelle que pour les communes, il n'y a pas de boucliers tarifaires, petit sujet quand même mais très important, je rappelle que les augmentations, nous sommes déjà en train de les prendre.

Pour les habitants à partir du 1^{er} janvier, Mme la première Ministre a annoncé la fin de ce bouclier, ou en tout cas, par une espèce de palier, qui m'a l'air un peu nébuleux, et un peu compliqué, en tt cas le premier relèvement serait d'environ 15 %. Des infos qu'on croise entre élus, quel que soit les tendances politiques, ces 15% pourraient vite se transformer en 30, en 60, en 80 voire en 100 et peut être + d'ici la fin de l'année.

J'ai une réelle inquiétude sur le pouvoir d'achat, la qualité de vie, l'inflation, qui elle-même prend 12 % et qui va avoir un impact direct sur la vie de nos administrés. On le subit tous, la collectivité aura aussi à le subir et aura aussi des arbitrages à faire, c'est un événement international, voire mondial puisque malheureusement vous connaissez tous la crise dans laquelle nous sommes. C'est un mandat plus que particulier, puisqu'on a commencé par le COVID, et il n'est pas terminé et puis maintenant, nous voilà sur une crise qui touche l'ensemble de notre planète et notamment ce qui se passe entre la Russie et l'Ukraine. Sans faire de commentaires géopolitiques, parce que je pense que l'on n'est pas dans un CM pour le faire, le constat est quand même assez alarmant sur nos

capacités d'auto production d'énergie. Le constat est fait, le constat d'échec. Il paraît que le gouvernement va rouvrir toutes les centrales nucléaires en 3 mois.

Vous dire qu'on a commencé à essayer de réfléchir un peu à notre niveau, on n'est pas là pour se substituer aux décisions gouvernementales, mais à notre niveau sur comment cela pourrait impacter l'habitant.

Moi j'ai pris un exemple, c'est valable pour tout le monde, n'y voyait pas une cible particulière, j'ai pris un exemple d'un d'habitant de la cité du Rieu avec un loyer aujourd'hui modeste puisque cela fait partie des loyers nécessaires pour avoir une qualité de vie et avoir un toit sur sa tête. Aujourd'hui si on projette tout ce qu'on voit comme augmentation, sans compter l'inflation, qui est subie automatiquement et mécaniquement, et je ne parle même pas de l'essence, quand il y en a, cela voudrait dire que d'ici 6 à 8 mois, la facture énergétique mensuelle coûterait plus chère que le montant du loyer. Ça vous donne un ordre d'idée de ce qu'il vous attend dans les prochains mois.

Donc on est très inquiets, on est lanceurs d'alerte, on est plusieurs maires, vous l'avez d'ailleurs sur la table a mis d'ailleurs sur la table, et j'y reviendrai juste après, un communiqué de presse des 35 maires quel que soit l'étiquette politique, puisque je pense que dans ses sujets-là, il ne doit pas y en avoir, bien au contraire, l'AMF aussi, mène aussi un combat et puis les différentes représentativités, au Parlement, c'est-à-dire, au Sénat, et à l'Assemblée Nationale. Même si parfois on se demande ou on est quand on voit la démonstration... je vous rappelle qu'il y a deux mois, on parlait de phrase de type « barbecue » ou d'autres encore sur je ne sais quoi ... Je pense que l'on vit un décalage, à mon avis, entre la réalité et ce qu'il se passe au sein du Parlement.

Vous dire qu'aujourd'hui on surveille tout ça, de près, on surveille les amendements, on surveille la capacité du 49.3 du gouvernement puisqu'il n'a plus la majorité absolue, et apparemment c'est fait. A 18h05, le 49.3 est tombé, donc je vous l'annonce, je ne sais pas si les journalistes vous me confirmez ? On le commentera plus tard dans un autre Conseil Municipal. C'est un passage en force que nous personnellement dans notre étiquette, c'est-à-dire, sans adhérence à quel que soit le parti on condamne ce principe. Je pense que les concertations sont nécessaires.

Vous dire que cela va être des moments difficiles donc on y réfléchit avec notre CCAS pour mettre en place un certain nombre d'outils, nous sommes en contact avec 2 voire 3 associations, on attend les retours, des associations qui pourraient par convention avec la Ville ou le CCAS, accompagner les habitants dans la lutte sur la précarité énergétique. Bien sûr il y aura des opérations de plus grande envergure avec des bailleurs, avec Valenciennes Métropole et autres opérateurs, je pense à l'ANRU, l'ANAH, le Département, la Région...Mais concrètement, la réactivité des montages de dossiers, la temporalité de l'urgence énergétique va être très différente. Requalifier une maison, qu'elle soit financée ou pas, ou tout en partie va durer des mois, il y a des phases d'étude, de réalisation etc etc, la fracture et la facture énergétique, elle va commencer dès le mois de janvier pour nos habitants.

Donc cela était ma première remarque qui me paraît importante, la 2eme concerne la Ville, sur le même point, le point énergétique.

D'abord, vous avez le communiqué de presse de Valenciennes Métropole. J'ai voulu vous en mettre une copie sur la table, je pense que tout le monde l'a vu, ou l'a lu. La volonté du résident de Valenciennes Métropole, Laurent DEGALLAIX, que j'ai accompagné puisque je vous rappelle que je suis vice-président à l'écologie urbaine, c'était de se mettre tous d'accord, les 35 Maires sur un certain nombre de mesures qui permettraient de faciliter et d'avoir qu'une seule et même réponse face aux autorités sur les mesures que l'on pourrait prendre en commun.

Bien évidemment, chaque commune se réserve le droit de prendre des mesures particulières plus spécifiques, Aujourd'hui, je reviendrai sur Vieux-Condé, je voudrais d'abord juste revenir sur les 35 communes. Il y a un certain nombre de choses qui sont purement règlementaires et qui collent à la réglementation et qui nous permettent de baisser le chauffage concrètement je vais le dire comme ça, baisser la consommation.

La première, c'est la température dans les salles de sports qui doit être baissée à 14 degrés, 14° c'est le minimum règlementaire pour pouvoir continuer à exercer une activité. Pour votre information certaines communes vont ou ont annoncé, la fermeture de leur salle pour les entraînements et vont ne laisser que place aux matchs. Je vais

être très clair, la ville de Vieux-Condé ne prendra pas de décision, tant qu'on n'aura pas un retour du 49-3, on vient l'avoir forcément, mais sa traduction, et surtout je vous parlerai après de la loi de finance rectificative et son article 14 qui est assez important et assez impactant pour la commune et pour d'autres communes.

La baisse du chauffage dans les écoles, crèches, halte-garderie ça va de 19 à 22 selon le cycle c'est-à-dire, avec une école primaire. On fait la différence entre une crèche et une école primaire mais les minimas sont soit 19 au plus bas et au plus bas pour les crèches par exemple ou les maternelles c'est 21 ou 22. Le système de chauffage individuel, les radiateurs d'appoint qu'on retrouve dans nos services divers et variés qui sont des vrais grille-pains qui sont aussi des fois un danger en termes d'incendie sont déjà retirés. Ça prend effet petit à petit.

Concernant les éclairages sportifs extérieurs, concrètement les stades pour nous, le complexe sportif du 8 mai, un éclairage au plus tard 22h je crois que chez nous on arbitre à 21h30 parce que cela correspond à l'utilisation, 21h45 parce que cela correspondait à l'utilisation et qu'après cette heure, il n'y a plus personne. C'est une consommation très importante. S'agissant des équipements sportifs, clos, c'est-à-dire les salles, chaque commune se réserve le droit de continuer de maintenir les activités des occupants, je vise le monde associatif parce que c'est qui l'occupe le plus souvent.

Chose qui n'a rien à voir mais qui est complémentaire, les illuminations de Noël, beaucoup de communes l'ont annoncé, ce sera le cas pour nous également, aucune illumination de Noël sur les candélabres, que ce soit dans le centre-ville, Solitude ou autre sera installée. Ce qu'il faut savoir, c'est que c'est de l'éclairage LED, ce n'est pas ce qui coûte le plus cher, c'est moins de 0.1 % de la consommation globale, ce qui coûte cher c'est la pose et la dépose mais ce sont aussi des pistes d'économie puisque, quand vous avez des augmentations énergétiques, vous avez des montants butoirs, des prix au kg watt, mégawatt..., et donc il y a le fait de pouvoir payer la facture et de pouvoir la supporter et donc des pistes d'économie en budget de fonctionnement, c'est à dire dans la vie de tous les jours. L'exemple de la dépose et de la repose des installations d'éclairage nous permet d'avoir une économie.

Le marché de Noël sera bien évidemment installé sur la place, rien ne changera à part que par exemple ici sur le balcon, on a l'habitude d'avoir le rideau de LED et puis sur l'ensemble de la ville, il n'y a que les 3 sapins lumineux, qu'on a depuis 3-4 ans maintenant, qui seront installées aux différents points de la ville, un sur la place, les deux autres sont à déterminer.

Concernant l'éclairage public, on n'a pas été visionnaire, c'est juste que en 2015, on est arrivé première équipe 2014, en 2015 on a travaillé, commencé à travailler sur la consommation d'énergie en règle générale et la plus grosse facture à l'époque, c'était l'éclairage public. 1 600 points de lumière à peu près, qui étaient certaines encore en ampoule au sodium, des gros éclairages qui éclairent, autant le ciel que le sol, autant vous dire que en tant termes de consommation, le compteur tournait assez vite. Ce n'est pas un marché d'éclairage public à Vieux-Condé, c'est un marché à performance énergétique. J'explique la différence, c'est que le prestataire avec qui on travaille, plus il fait d'économie, plus il touche un bonus, alors deux tiers pour nous, un tiers pour lui. Pour lui, c'est toujours le même principe, c'est nous qui récupérons quand même le plus gros montant. Concrètement, depuis 2016 au fur et à mesure des années, nous avons investi plus de 3 millions d'euros pour faire le relamping, c'est-à-dire changer les cross, c'est ce qui est au bout du candélabre et l'ampoule qui est forcément un éclairage LED. Il nous en reste encore quelques-unes, par exemple, la rue Gambetta tout simplement, parce que nous sommes en train de refaire la voirie, les candélabres sont en train d'être posés et quelques rues mais on va dire 80-90-95 % du relamping a été fait. Notamment sur de 2016 à 2018, on a investi tout de suite énormément d'argent pour avoir l'efficacité et le retour sur investissement le plus rapidement possible, plus vite vous changez vos ampoules qui consomment, plus vite vous avez une baisse d'économie d'énergie donc sur les 3 premières années. 300 - 400 points d'éclairage par an et puis le reste aux dérivés au fur et à mesure, le relamping complet les derniers 41 points seront faits en 2023.

En termes d'intensité d'éclairage, aujourd'hui, déjà, ce n'est pas une nouvelle mesure, il y a une baisse de cet éclairage LED, ce qu'on ne pouvait pas faire avec des ampoules au sodium. On est de 20h à 23h et de 5h à 7h du matin, on est à une intensité de 70 %, si vous préférez le dire à l'envers, on baisse de 30 %. Entre 23h et 5h du matin, donc c'est la période la plus creuse, on a une intensité à 30% c'est à dire qu'on baisse de 70 % la consommation d'éclairage LED qui elle-même, amène déjà une énergie. Pour vous donner un repère en termes

d'économie d'énergie, avant le coût du Mégawatt heure, aujourd'hui, et demain, c'est 50% d'économies d'énergie depuis le passage à l'éclairage LED. Je parle du prix de consommation de l'énergie.

Revenir aussi sur le fond énergie, que je gère avec mon collègue Régis DUFOUR LEFORT, vice-président au plan climat. Nous avons obtenu un budget supplémentaire d'un million d'euro, il y avait déjà 6 millions d'euro, le but là aussi, c'est d'accompagner sur leurs projets communaux donc la Ville de Vieux-Condé, et les 35 autres, bien évidemment, la rénovation des équipements énergétiques donc ça peut être l'acquisition d'une chaudière, le remplacement d'un châssis, d'une fenêtre d'une école.

Valenciennes Métropole est aussi en train avec le monde associatif pour accompagner les habitants du territoire et réduire leur consommation d'énergie à l'échelle de leur habitation.

Vous dire aussi que nous allons avoir un plan de réduction drastique des économies d'énergies à Valenciennes Métropole, et puis aussi, on a ce défi climatique, on a besoin de faire un audit de nos bâtiments en termes de perte énergétique, énergivore, on les appelle comme ça, sur leurs capacités à pouvoir être mieux isolés et consommer moins d'énergie, quand je dis énergie, c'est plutôt chauffage, c'est principalement le gaz, ça peut être de l'électricité aussi.

Ce fond énergie permet de prendre en charge, permettait je parle au passé, de prendre en charge 50 % de l'étude sur un bâtiment. Prenons la mairie par exemple on prend un énergéticien, il nous fait une étude, il nous dit ce qu'il faut faire en termes de travaux. Cette étude hier encore était prise à 50% par Valenciennes Métropole. Depuis la décision prise en effet le 1^{er} octobre, Valenciennes Métropole sous la gouverne de votre serviteur, non seulement a augmenté de 10 % cette enveloppe mais prendra en charge à 100 % l'étude énergétique pour les 35 communes.

Donc ça veut dire qu'on va pouvoir lancer des études énergétiques, qu'on fasse les travaux ou pas, l'étude énergétique sera prise en charge. On a des énergéticiens qui sont prestataires de l'agglo ou embauchés par l'agglo pour ça et qui vont faire le tour des communes qui le souhaitent et vous vous doutez bien que la Ville de Vieux-Condé va être candidate, je crois que c'est déjà fait d'ailleurs. On a quand même 45 000 mètres carré de bâtiments, en surface développée, donc c'est quand même un sacré patrimoine, pour avoir justement un phasage d'étude énergétique qui nous permette de viser nos bâtiments, les plus consommateurs, les plus énergivores et qui nous permettent de faire un plan pluri annuel d'investissement ou de fonctionnement selon les types de travaux et être en capacité de pouvoir baisser la facture. On l'a déjà fait sur certains bâtiments, vous avez vu des bardages qui ont été changés, vous avez vu des aménagements. Je voudrais avec cette impulsion de Valenciennes Métropole, accélérer la chose, puisque financièrement déjà l'étude nous revient à zéro alors qu'avant elle nous coûtait 50 % de la charge. Une étude d'un bâtiment, c'est quand même entre 8 et 12-13 000 € par bâtiment selon la complexité du bâtiment et selon l'étude.

Je rappelle que, en concertation avec mes collègues de la majorité, nous n'éteindrions pas la ville de Vieux-Condé. Nous n'éteindrions pas l'éclairage, pourquoi parce qu'aujourd'hui, on le baisse déjà à 70%. La volonté c'est quoi ? C'est par concertation, de faire potentiellement, je parle au conditionnel, un test avec nos habitants concernés, sur une rue, un secteur, un quartier, l'extinction d'1 lampe sur 2, parce qu'il faut savoir qu'aujourd'hui, il y a plein d'idées qui sont lancées mais des fois techniquement et technologiquement ce n'est pas faisable. Nous c'est faisable parce que l'on a déjà des boîtiers individuels sur chaque candélabre.

Il y a des communes qui voudraient bien le faire mais qui doivent d'abord s'équiper de boîtiers sur les candélabres, qui va coûter X € de dépenses supplémentaires avant d'avoir un retour sur investissement.

Donc nous on sera en capacité de le faire, mais ce n'est pas une annonce, ce sera une concertation, et on verra avec les habitants si c'est quelque chose qui est intéressant et encore une fois selon les secteurs il y aura peut-être des habitants qui nous diront oui, chez nous cela ne pose pas de problème, parce que le relamping est proche et ça nous permet d'avoir un éclairage suffisant. Et pour d'autres quartiers ce ne sera peut-être pas le cas pour des raisons X ou Y de distance des fois entre les candélabres ce n'est pas une science exacte, je vous rappelle que des fois, on est sur le sol sur les frontons d'une habitation avec l'autorisation. L'extinction zéro on ne la fera pas, aujourd'hui on baisse de 70 %. Je vous rappelle que cela n'est pas pour aujourd'hui, c'est déjà depuis un certain nombre d'années et nous n'avons jamais eu de remarques. Bien sûr qu'il y a une baisse d'intensité, prenez une photo à 19h 20h en hiver et une photo à 1h du matin, vous allez la voir la différence, mais en tout cas pour

l'habitant, comme ça baisse au fur et à mesure puis surtout sur la période que vous disiez tout à l'heure, 23h 5h il y a beaucoup moins de monde dans les rues par définition et beaucoup moins de circulation.

Vous parlez aussi, c'est très important, c'est la rectification de la programmation de loi de finances, ce n'est pas spécifique à nous c'est la loi de rectificative de finances, dans laquelle on a ce qu'ils appellent un filet de sécurité, inflation pour les collectivités territoriales avec potentiellement 3 critères d'éligibilité qui toucheraient d'après eux, pas d'après nous, 8 000 communes en France qui leur permettrait d'avoir une prise en charge, du surcoût de l'énergie qui irait jusqu'à 70 % pour l'énergie, du surcoût de l'augmentation de la masse salariale des agents due à l'augmentation de l'indice jusqu'à 50 %, et ça concernerait aussi potentiellement, toujours sur 70 %, l'augmentation éventuelle des cantines scolaires le prix du repas, c'est-à-dire, le prix de la matière première qui sert à payer les repas puisque forcément, vous le voyez quand vous faites vos courses, tout augmente, le kilo de tomates a dépassé les 5 €, ce qui est quand même hallucinant et donc aujourd'hui on est aussi, potentiellement en discussion avec notre prestataire, sur le coût du prix du ticket de cantine scolaire.

Il n'est pas aujourd'hui dans une position d'arbitrage, je n'ai pas la vision de cibler qui a le droit de manger à la cantine et qui n'a pas le droit Le jour où je prendrai cette décision, je n'aurai plus rien à faire ici. Quant à l'augmentation, on essaiera de s'asseoir dessus, je parle de la facture par rapport à l'habitant, bien évidemment faudrait payer par rapport au prestataire, en espérant que ce périmètre défini par l'Etat qui fait partie de la loi rectificative qui vient d'être validée dans le 49-3, dont son article 14, ce que je vous donne la comme information, je n'ai pas la suite, c'est maintenant à 19h06.

Je suis en contact proche avec notre député Fabien ROUSSEL, je me suis entretenu avec lui, je suis aussi en contact avec Valérie LETARD, en fait on a pris quelqu'un du Sénat, on a pris quelqu'un de l'Assemblée Nationale, notre représentant local qui est aussi représentant national, qui est peut-être plus au sujet puisqu'il fait partie des commissions. Le vrai sujet aujourd'hui c'est de savoir si on a des commissions mixtes paritaires entre le Sénat et l'Assemblée Nationale qui permettrait d'améliorer les critères au sens des collectivités, c'est-à-dire, en notre sens à nous. Si on regarde les 3 critères aujourd'hui, ça date du mois d'août mais la transcription vient de tomber, on aura le retour dans les prochaines semaines, donc peut être au prochain CM pour vous dire si on est éligible.

D'abord il y a 3 critères, les 3 sont cumulatifs, il faut les 3 sinon vous n'êtes pas éligible. Ensuite c'est un financement jusqu'à 70 %. Rappelez-vous, le dernier c'était l'informatique vous savez les tableaux, les tablettes informatiques, on a eu 70 % mais pas de la somme totale.

Voilà ce que je peux vous résumer aujourd'hui en termes de connaissances, il y a des choses qui se font par l'Agglo qui ne pourra pas soutenir les communes, ce n'est pas vrai parce que l'Agglo c'est nous, n'est notre budget aussi qui part à l'Agglo, ce sont des vases communicants.

Et puis je pense que l'Etat doit prendre ses responsabilités, pour tout vous dire, il y a une discussion sur un plafonnement potentiel pour les collectivités, ils ont parlé d'une dotation globale forfaitaire augmentée, mais il y a aussi le potentiel plafonnement de l'énergie pour les collectivités. En termes de chiffres, on va parler douloureuse. Aujourd'hui pour vous donner quelques chiffres, pour vous donner des repères, en 2021, je parle du gaz, on payait facture globale environ, j'arrondis le chiffre 270 000 €. En 2022, on va payer, on avait inscrit 275 000 €, on va payer 80 000 € de plus. D'ailleurs vous le verra dans la décision modificative, fait qu'on passe de 2021 à 270 000 € à 2022 à 355 000 €, et ensuite, si on valide le marché qui a été présenté en CAO et qui doit revenir ici en délibération aujourd'hui à l'ordre du jour, nous passons à partir de l'année prochaine, à 550 000 € par an. Ça c'est le gaz, je n'ai pas parlé de l'électricité. Indexé sur le PEG, je ne rentre pas dans les détails, c'est un indice qui fait le coût du mégawatt heure parce qu'en même en gaz parce que même en gaz on parle de mégawatt heure.

Aujourd'hui, il est à 170, il a baissé de 10 % mais il a augmenté de 30%. Pour vous donner un ordre d'idée, cet indice il y a 8 ans il était à 50, aujourd'hui il est à 170, plus l'indice va monter, plus on va payer, plus l'indice va baisser, moins on va payer. Moins on va payer, ce n'est pas une économie, 550 000 €... je ne suis pas persuadé qu'on verra 2021 dans l'année 2023.

Concernant l'électricité, vous le savez, nous avons voté, ici dans cette Assemblée un groupement de commande avec plusieurs collectivités, qui n'étaient pas dans le groupement initial de Valenciennes Métropole, il y avait une partie des communes et là le reste de ces communes, 7 ont rejoint ce groupement, la date de limite de remise des

offres de cette consultation d'électricité arrivera au mois de novembre parce que la consultation est en cours et prendra effet au 1^{er} janvier 2023.

Concernant l'électricité, sur le marché national et sur les marchés européens, c'est fois 15, 15 fois plus que ce l'on paye aujourd'hui. Ce que je peux vous dire c'est qu'en 2021, l'électricité nous coûtait 290 000 €, année normale. Aujourd'hui 2022, on est à 356 000 € donc on a 25 000 € de plus de consommations en 2022 pas parce qu'on allume plus longtemps mais parce que on n'a pas le bouclier énergétique que les habitants ont. Ce marché sera bien évidemment réglementé, la commission pas celle de la ville c'est celle de Valenciennes Métropole, on aura un retour sur le prix au kilowatt heure selon les zones, les tarifications et les puissances avec un prix et surtout un indice de révision qui à mon avis sera très inquiétant.

Si on projette tout ça, au plus bas, c'est-à-dire, au mieux, sous réserve de ce que l'on vient de dire sur l'électricité puisqu'on n'a pas les prix, il nous manque pour 2023, en budget de fonctionnement, plus de 1 200 000 € pour boucler le budget sans rien changer juste en payant la facture d'électricité identique à celle d'avant.

Que l'on comprenne ce que je suis en train de dire, on n'est pas en train d'allumer ou de tout chauffer plus fort, c'est l'inverse. L'incidence mondiale des événements géopolitiques ont un impact, on savait que l'énergie allait exploser, à ce point, je ne pense pas. On attend énormément du Gouvernement, je n'ai pas du tout confiance en ce plan proposé sur son article 14 sur la rectification de programmation de loi de finances qui a été proposée au mois d'août, et passée au forcing au 49-3 tout à l'heure. J'espère que nos parlementaires quel qu'ils soient pourront défendre. Donc je reviendrai vers vous, il est hors question aujourd'hui en ma qualité de Maire et on en a discuté forcément avec notre équipe majoritaire et nos services aussi, parce qu'on mouline tout ça depuis des jours, je ne prendrai pas de décision drastique sur la fermeture de quelque chose ou quoi que ce soit si je n'ai pas les éléments, les tenants et les aboutissants. Il me manque aujourd'hui la facture de l'électricité, quand je vous dis qu'il nous manque aujourd'hui, 1 200 000 €, c'est une hypothèse, il y a déjà 550 000 € certain. Le reste c'est une hypothèse moyenne qu'on constate dans les villes aux alentours.

Une pensée d'abord pour nos habitants qui va nous impliquer dans leur capacité de pouvoir survivre, parce que là on passe en mode survie, on ne passe pas en mode vie, c'était déjà assez difficile comme ça. Je ne parle pas même pas de la case du COVID, la casse sociale, la casse humaine, On n'a pas encore fini cette crise du COVID qu'une autre arrive. L'habitant prend des coups à longueur de journée et les communes vont commencer à prendre des coups également. Concernant le budget 2023, il est hors de question aujourd'hui de faire des propositions puisque je n'ai pas les dépenses et les recettes et encore moins celle de l'Etat, puisque je vous rappelle et c'est quand même un truc assez hallucinant en France qui existe depuis très longtemps, c'est qu'on nous demande nous Ville, de voter un budget sincère et véritable, avant le 15 avril mais l'Etat nous donne ses dotations après le 15 avril. Ça c'est la grande classe, cela a toujours été extraordinaire. C'est pour ça d'ailleurs que vous verrez, on a des modifications et des réajustements. Faut qu'on vote notre budget, avant de savoir ce que l'Etat va nous donner. Donc forcément, il y aura des décisions modificatives. J'espère que les élus nous entendront.

Dernière inquiétude, je pense qu'on ne peut pas comparer la ville de Vieux-Condé à une ville en Région PACA pour des raisons énergétiques simples, c'est la météo et là aussi il n'y a pas de différence, chez nous on rallume le chauffage plus tôt que dans le Sud, et là, non plus il n'y a pas de différence, il n'y a pas de coefficient, il n'y a pas de pondération.

Une dernière chose, le fameux coefficient correcteur sur la taxe d'habitation, vous avez la taxe que l'on ne perçoit plus aujourd'hui, il est gelé, il n tient pas compte de cela. Tous ces éléments, ces virgules où le Gouvernement aurait pu ajuster, peut-être qu'il fera des propositions, j'espère en tout cas, il n'a pas enclenché ces outils là et préfère passer en force avec son 49-3.

M. Franck AGAH : je me félicite que depuis deux ans que nous sommes en Assemblée, je vous entends et franchement ça me fait plaisir parce que maintenant vous avez commencé pour moi à faire de la politique dans le sens que ça fait depuis deux ans, M. le Maire que vous nous annoncez des rapprochements, des contacts avec à l'époque c'était avec le commissariat, avec M. DARMANIN, on a eu le résultat et on le voit.

M. le Maire : résultat zéro vous avez raison.

M. Franck AGAH : je vais tout vous rappeler M. le Maire, à cette époque-là, nous avons eu le débat aussi sur le Département par rapport au RSA ou l'Etat disait 1 € de donné, 1€ remboursé. La même chose aujourd'hui, vous dites et vous avez tout à fait raison, par rapport à l'énergie et de toute façon c'est la préoccupation de tout le monde. Par contre, je voudrais rectifier simplement une seule chose, c'est que quand vous parlez de l'éclairage public, vous dites à partir de 2016 mais je crois que ça a commencé bien avant.

M. le Maire : non sincèrement non

M. Franck AGAH : si si, ça a commencé bien avant, dans la mandature d'avant M. le Maire.

M. le Maire : peut-être mais le marché a été passé en 2015 et le démarrage des travaux par l'entreprise, je peux citer le nom c'est un marché public, SATELEC a commencé en juillet 2016, avec 1 332 au total points changés et c'est 405 points en 2016.

M. Franck AGAH : effectivement comme on nous l'avait dit à l'époque, on ne vous a pas laissé de dossiers donc vous ne pouvez pas savoir mais je vous le rappelle que cela a commencé bien auparavant.

M. le Maire : ça je m'en rappelle que vous n'avez pas laissé de dossiers

M. Franck AGAH : concernant le fond énergie et Valenciennes Métropole, on en discutera demain puisque j'interviens aussi à Valenciennes Métropole en tant que conseiller communautaire, représentant d'un groupe par rapport à ça. Par contre dans votre explication sur le fond énergie et ce document que vous nous avez remis, on ne parle que des collectivités alors que vous avez parlé des particuliers. Est-ce que c'est Valenciennes Métropole à un moment donné qui va se mettre en contact avec les particuliers ou est-ce que c'est la Ville qui va actionner les leviers pour que les particuliers puissent bénéficier de ce fond énergie.

M. le Maire : Valenciennes Métropole est en train de créer la Maison de l'Habitat. On va y retrouver l'énergie, n'importe quel habitant pourra y aller.

Deuxième chose, rappelez-vous, on a fait avec la CAPH, la communauté d'Agglomérations de M. Aymeric ROBIN, on avait fait l'étude de géothermie des toitures qui nous ont permis de voir et qui permettent toujours aux habitants de Vieux Condé et d'ailleurs, de voir la déperdition énergétique. Demain, on va avoir un cadastre solaire, c'est être en capacité tant pour les collectivités les entreprises mais aussi les habitants de savoir si leur toiture est éligible à quelque chose d'intéressant. Ce cadastre solaire permettra à tous les habitants de questionner comme le cadastre énergie, pour voir si la pente de toiture, la surface serait éligible et être en capacité et être demain accompagné par la Maison de l'Habitat avec donc un guichet unique qui regrouperait les aides de l'ANAH, les aides énergétiques...

M. Franck AGAH : j'espère M. le Maire que ce fond énergie ne sera pas comme l'ANAH, Valenciennes Métropole a fait la publicité de l'ANAH pour les qualifications, pour réhabiliter les logements, et que c'était avec des critères.

M. le Maire : on verra, je ne peux pas vous répondre, mais c'est un vrai sujet.

M. Franck AGAH : nous sommes élus ensemble à Valenciennes Métropole et c'est pour cela que je vous en parle.

Donc oui, constat est fait, par rapport à la situation géopolitique et que la ville de Vieux-Condé va subir comme les habitants. Je me félicite aussi que vous ayez en votre qualité de Vice-Président commencé à faire la démarche pour que les Vieux-Condéens puissent bénéficier et que à un moment la Ville aussi en termes d'économie énergétique puisse en bénéficier. Mais par contre, je pense tout cet accompagnement qui est fait au niveau des particulier, soit aussi fait au niveau de la Ville parce que des fois, lorsqu'on se promène dans certains, le soir à Vieux-Condé, il y a certains bâtiments qui restent encore allumés. Donc on doit aussi travailler sur nous-même.

M. le Maire : on a un boulot de « dingue » à faire Dns cette salle où le public est, vous avez la même chose que ces grilles qui sont là, à part que là c'est des clim, ce sont des radiateurs, c'est un radiant gaz, ne me demandez pas comment l'eau passe là-dedans, il y a à mon avis des années, qu'elle ne passe pas là-dedans.

Je vais aller plus loin, si vous regardez derrière M. le DGS entre le châssis en PVC et le morceau de bois, vous voyez la rue. Mais ce n'est pas une image ce que je vous dis, vous passez pratiquement vos doigts, on a un vrai souci et

je vais aller plus loin dans le raisonnement. Sur ces 20 ou 30 dernières années, il n'y a jamais eu de plan de rénovation énergétique lancé au niveau national et aujourd'hui, l'Etat nous condamne entre guillemets avec des décisions arbitraires sur des augmentations de factures parce qu'ils ne sont pas en capacité de gérer autrement.

Alors qu'on aurait pu il y a 20 ans ou 30 ans, au fur et à mesure, il y a 30 ans quand on construisait un bâtiment, on avait des subventions, qui allaient jusqu'à 120 %. Il restait des fois de l'argent sur les subventions. C'est l'époque où l'on ne connaîtra plus jamais malheureusement. Si les interventions énergétiques, si elles avaient été faites, il y a 30 ans et au fur et à mesure, les premières ont commencé en 2010-2012 avec l'ANRU, d'ailleurs à l'époque, vous siégez ici et vous avez porté avec la requalification de la Solitude du temps de M. VAN DER HOEVEN, que j'ai toujours reconnu dans cette Assemblée, comme une belle opération.

Il y a un vrai sujet, c'est que la temporalité de refaire par exemple une école en termes d'isolation, la consultation, diagnostic, il faut l'argent, donc les aides qui vont avec, un maximum. La temporalité n'est plus la même. Demain, vous rénovez une école, il vous faut 2 ans avec les études, les consultations, la commission d'appel d'offre, etc ... La facture énergétique, on va se la prendre tout de suite, c'est un vrai sujet. Cette hausse de 10 fois – 11 fois il y a 6 mois personne n'en parlait. Parce que les événements géopolitiques nous ont rattrapés.

M. Franck AGAH : on aura l'occasion puisque dans les questions orales on vous a posé la question. Je vais être aussi comme vous aussi pessimiste, parce que quand vous parlez des 1,2 millions d'€, 1, 3 millions €, en fonction, parce que ce n'est qu'un prévisionnel, mais il y a une augmentation aussi des indices des fonctionnaires.

M. le Maire : oui il y a l'augmentation de l'indice des fonctionnaires, 3.5 % au 1^{er} juillet, l'augmentation de l'indice, la plus forte augmentation depuis 1985 soit 37 ans.

M. Franck AGAH : mais je suis d'accord, heureusement qu'il y a eu ça, mais par contre l'impact.

M. le Maire : Il est mangé par le pouvoir d'achat.

M. Franck AGAH : l'impact pour les collectivités par rapport au remboursement de l'Etat, parce que tout à l'heure, vous avez parlé aussi de la taxe d'habitation, c'est là où à un moment donné je me dis que vous avez parlé de l'Association des Maires de France, vous avez parlé des 35 Maires de Valenciennes Métropole comme ceux de la CAPH de l'autre côté. Je pense que même dans le Pas de Calais, pas mal de Maires se sont levés contre justement cette prise en charge des collectivités où l'Etat enfonce un peu plus le « clou » dans le cas des financements.

J'espère que M. le Maire, comme vous l'avez cité tout à l'heure, vous avez rencontré notre Député Fabien ROUSSEL, vous avez rencontré Valérie LETARD, Sénatrice, et profitez pour rencontrer tous les sénateurs et tous les députés de n'importe quel bord que ce soit mis à part ceux que vous savez que je ne peux pas voir.

M. le Maire : oui pareil

M. Franck AGAH : pour que l'on puisse défendre les intérêts des habitants et des collectivités, merci.

M. le Maire : nous sommes d'accord, pour information, depuis 1985 c'est la plus forte augmentation, donc il y a 37 ans, et sur le 0.12 c'est 3.5 % couteront à la ville en année pleine puisque là c'est le 1^{er} juillet, pour 2023 c'est 276 000 € de masse salariale supplémentaire. Dans la programmation de finances, il propose d'en prendre jusqu'à 50% et avec leur fameux 3 critères qu'on n'arrive toujours pas à mouliner aujourd'hui.

Merci M. AGAH, on vous tiendra forcément au courant puisque on va le vivre en direct ne serait-ce par le débat d'orientation budgétaire et le vote du budget qu'on décalera peut-être jusqu'à son maximum en attendant peut-être des arbitrages de tout en haut qui nous permettront de boucler, 15 avril au plus tard.

M. Franck AGAH : oui on sait que le délai c'est le 15 avril, et vous vous souvenez que l'année dernière, ...

M. le Maire : ils ont décalé

M. Franck AGAH : je vous l'avais dit que lorsque l'on fait un débat d'orientation budgétaire, un rapport d'orientation budgétaire au mois de février et que l'on vote le budget au mois de mars, savoir à un moment donné les financements qui peuvent arriver de l'état, mettent toujours en péril le budget prévisionnel qu'on peut mettre en place.

M. le Maire : oui mais c'est la réglementation, je n'y peux rien.

M. Pierre SCARAMUZZINO : très brièvement, je rejoins l'intervention de M. Franck AGAH, nos interpellations sur le budget. Je reviens sur le communiqué de presse et savoir s'il y a eu des rapprochements avec la Porte du Hainaut et savoir, si de leur côté, ils l'ont fait, et si vous en votre qualité de Vice-Président ou M. DEGALLAIX dans sa qualité de Président de l'Agglo, s'il y aura renforcement des forces pour que le communiqué de presse ait un peu plus d'impact.

M. le Maire : je n'ai pas la compétence pour le dire seul le Président l'a et bien sur le Président de la CAPH, je sais qu'ils se contactent très régulièrement, que c'est un sujet malheureusement que tout le monde surveille, et qu'il y a un travail très étroit entre les deux cabinets, les 2 Présidents sur la façon dont on peut communiquer aux étages supérieurs. Je pense que plus on sera nombreux, moi j'ai même invité à ce que soit au pôle métropolitain, c'est toutes les intercos, toutes les EPCI, ça pèse entre 750 000 et 1 000 000 d'habitants, parce que demain tout seul même l'Agglo on n'aura pas les reins assez solides pour pouvoir supporter tout cela.

C'est un vrai sujet de qui va être le porte-parole, je pense qu'il faut qu'on soit plusieurs et à toutes étiquettes sauf une, je vous rejoins M. AGAH, s'il y a vraiment une volonté de crier au secours, il y a une volonté de secours et dire on ne va pas y arriver. Dire aujourd'hui, dans les préparations de documents qu'on a tamponnés République Française qu'environ 8 000 communes seraient concernées sur les 35 000 qui restent, que vont faire les autres ?

C'est aussi simple que cela et ce n'est pas en augmentant de 10 centimes le ticket de restaurant scolaire en éteignant une lampe sur 2 etc qu'on va trouver 1 million ou 2 ou 3 millions d'€. Parce que si mon DGS et mes services financiers avaient trouvé 1 million d'€, là tout de suite, ils ne seraient plus là, parce que cela veut dire qu'on les avait avant. Je suis très clair, donc les services de la Ville ont une nécessité de travailler et de remuer ciel et terre mais faut qu'on ait un signe fort de l'Etat.

Dernière chose pour rejoindre tout cela, j'ai oublié l'inflation et l'augmentation du livret A, parce qu'on a la chance dans cette commune de n'avoir jamais eu d'emprunt toxique quel que soit le mandat, jamais eu d'emprunt toxique, heureusement d'ailleurs. Vous savez que l'on a des taux fixes, heureusement, l'ancien LIDL, l'emprunt qu'on a fait c'était quelques heures avant la fin des taux fixes quand on l'a validé, les 4 millions d'€, donc on est sur un taux fixe, c'est définitif. Mais il y a une variable c'est le livret A. Pour vous donner un ordre d'idée sans rien faire le remboursement de la dette des emprunts, qu'ils soient faits depuis 10 ou 20 ans ou ceux qu'on emprunte aujourd'hui, puisque quand une Ville emprunte elle rembourse sur 15-20-30 ans etc donc sur plusieurs mandats. En 2023, c'est 10 000 € de plus d'intérêts parce que le livret A a augmenté ce n'est pas le taux qui a augmenté, c'est le livret A. En 2024, ce sera 34 000 €, on a projeté jusqu'en 2027, c'est 143 000 € supplémentaires, « jetés dans le vide », moi je l'appelle comme ça, sur l'augmentation du livret A. Le gouvernement aurait pu aussi plafonner l'augmentation du livret A, c'est dans la capacité du Président de la République, il ne l'a pas fait, il préfère gérer ça comme ça c'est sa façon de voir les choses, ce n'est pas la mienne.

En tout cas, merci pour ces échanges on reviendra vers vous, on est très inquiet, reprenez ce chiffre d'1.2 millions mais ne le reprenez pas comme une science exacte, parce que nous aurons les chiffres électriques. Les communes c'est Vieux Condé, Petite foret, Quérénaing, Aubry du Hainaut, Fresnes sur Escaut et Saint-Aybert, il y a déjà 28 communes qui sont dans ce marché, demain, les 6 autres, il y en aura donc 34 sur 35, je n'ai pas celle qui manque mais peu importe.

Dans la continuité de ces annonces avant d'attaquer l'ordre du jour, désolé mais c'était vraiment important, je prolonge la suspension de la redevance sur l'occupation du domaine public pour aider les commerçants jusqu'au 31 décembre 2022 pour les commerçants ambulants de Vieux-Condé. Vous savez qu'il y a une taxe quand on occupe le domaine public, on l'avait supprimée par rapport au COVID. Avec ce qu'ils vivent en ce moment, je pense que l'on pourrait se permettre de le faire, sauf pour la braderie du 21 août dernier, qui était payant mais qui était une opération spécifique avec la fête foraine.

Ce sont des bonnes nouvelles, mais forcément qui auront malheureusement moins d'impact, mais quand même, c'est le SEV (Syndicat des Eaux du Valenciennois) sur la décarbonatation, information a été faite à la population, ils vont recevoir plein d'informations par le syndicat. Concrètement, il y a un document qui a été fourni qui explique en détails les économies réalisées. C'est l'adoucissement de l'eau, la clarté de l'eau, ce qui évite en gros d'avoir

un adoucisseur ou en tout cas de moins dépenser sur des adoucisseurs. Vous savez qu'on est très calcaire dans le Nord Pas de Calais, ce n'est pas un secret, la décarbonatation c'est l'usine de production, c'est un gros adoucisseur géant qui va permettre d'avoir une eau un peu plus purifiée et donc d'avoir moins besoin d'installation individuelle d'adoucisseurs d'eau, qui coute une petite fortune ou en tout cas un réglage et une baisse de consommation, elle est estimée à moins de 80 € par an, c'est-à-dire que si vous débranchez l'adoucisseur, vous faites plus d'économie que la facture électrique !

Je voudrais annoncer l'arrivée fin aout de M. Franck JASIK qui est dans la salle, qui peut s'approcher de l'Assemblée, M. Franck JASIK est notre nouvel agent chargé de la politique de la Ville et de la recherche de subventions, autant vous dire que... Franck nous vient de très loin, il nous vient de Fresnes sur Escaut.

M. Franck AGAH : micro fermé

M. le Maire : Franck JASIK avait une évolution de carrière potentielle, vous savez que la strate de la commune de Vieux-Condé n'est pas la même que celle de Fresnes et puis politique de la Ville il connait bien. Et puis recherche de subventions, il ne dort pas beaucoup non plus! On peut résumer, merci en tout cas Franck et bienvenue dans l'équipe.

M. Franck AGAH : bienvenue dans le cadre de la politique de la Ville Franck

M. le Maire : nous avons reçu un courrier pour un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes. La CRC a contrôlé nos comptes produits et fournis au trésorier payeur, à la trésorerie, a contrôlé le coté sincère et véritable d'un budget, le côté exécutif de la dépense, du versement de récupération de recettes enfin dans les deux sens, les tenants et les aboutissants. C'est un contrôle sur pièce concrètement qui peut déclencher un contrôle de la CRC en mairie, qui peut dire non sans suite parce que tout va bien, on n'a rien observé de particuliers. Nous avons reçu en lettre du 4 juillet, je vous la tiens à disposition, le courrier qui nous indique qu'il n'y a pas de suite par rapport à tout ça, que les comptes produits par les comptables de la commune de Vieux-Condé, au titre de l'exercice 2016-2020 puisque c'était la période concernée, sont validés par la Cour des Comptes, donc il n'y aura pas de contrôle de la Cour des Comptes, ça fait quand même du bien de le dire.

M. Franck AGAH : vous avez dit que le document est à disposition à la fin de la séance ou il est à la disposition lorsque l'on peut venir consulter en mairie ?

M. le Maire : donnez-moi le document s'il vous plait, au secrétariat, pouvez-vous une photocopie et le mettre sur table immédiatement,

M. Franck AGAH : merci M. le Maire

1) Direction de l'administration générale

Adoption du procès-verbal du 30 juin 2022

M. Franck AGAH : M. le Maire, le 30 juin 2022, déjà par rapport à l'adoption du procès-verbal du conseil municipal, mon groupe et moi nous votons (interruption...) Donc je disais, nous votons contre l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2022. M. le Maire en septembre est paru auprès de la population, le Vieux-Condéen, le bulletin municipal. Dans le bulletin municipal, en votre qualité de directeur de publication, le groupe Pour Construire Ensemble s'est exprimé par rapport à ce conseil municipal du 30 juin. M. le Maire, je voudrais quand même vous donner la définition du mot putsch, que vous avez employé dans vos propos.

Le putsch, je le dis devant tout l'Assemblée, c'est le soulèvement, un coup de main d'un groupe politique armé en vue de prendre le pouvoir. Alors je pense que M. le Maire, c'est vraiment exagéré ce mot putsch puisque vous avez aussi su, en votre qualité de directeur de publication, refuser un de nos textes si vous vous en souvenez bien, en 2020, parce que vous trouviez le texte injurieux,

M. le Maire : oui, oui, oui

M. Franck AGAH : là le fait d'employer ce mot puisque nous avons quitté le conseil municipal, l'Assemblée du conseil municipal, mais je trouve que c'est vraiment très dur et exagéré de votre part d'employer ce mot. Si vous nous considérez comme un groupe armé M. le Maire, soyons sincères, si vous nous considérez vraiment comme un groupe armé, et que pour 8 personnes, vous êtes 25, vous avez peur de 8 personnes en employant le mot putsch, je trouve que la démocratie va assez loin.

M. le Maire : M. AGAH, que vous dire? Que j'ai la grosse tête comme d'habitude, vous l'avez rappelé dans votre communiqué avant de vous lever du conseil municipal, j'ai plus de place je n'arrive même plus à rentrer dans mon bureau. Heureusement que je ne fais plus de moto, je ne trouverai pas la taille de mon casque. Plus sérieusement, vous savez bien qu'on utilise dans la phrase politique comme vous le faites, comme on le fait, comme ils le font ailleurs, des mots qui permettent d'impacter, les gens qui permettent de faire la politique au sens que vous la déterminez. Maintenant le putsch armé quand même sur le ton d'une plaisanterie, la meilleure arme aujourd'hui pour faire un putsch c'est celle-là. C'est le stylo et je pense sincèrement qu'aujourd'hui, elle n'a jamais été aussi bien portée par des élus qui sont dans le besoin, et qui demandent à des gouvernements comme le nôtre, et comme ailleurs de pouvoir se bouger. Donc je pense que oui ça peut être comme rentrer comme une définition d'une arme dans un putsch, sur le ton bien évidemment de la plaisanterie, mais au sens très sérieux du politique du terme. J'ai pris acte que vous ne votez pas le procès-verbal du 30 juin c'est bien ça ?

M. Franck AGAH : on votre contre.

Adoption du procès-verbal du 19 octobre 2022

➤ à la majorité

Par : 25 Voix « Pour »

Par : 8 Voix « Contre »

Par : 0 Voix « Abstention »

Compte rendu des décisions prises dans le cadre du 21-22-22

M. le Maire : Vous le savez, le Maire a délégué sur un certain nombre de sujets qui permet de signer la vie de tous les jours.

M. Franky LEFEBVRE : M. le Maire, en page 5, on voit encore des dépenses l'école du Mont de Péruwelz. Il y en a 4. On se demande à quoi cela correspond au niveau du marché qui est en place parce que dernièrement, fin septembre, vous avez fait une réunion d'informations où là aussi on n'avait pas été conviés.

M. le Maire : oui c'est normal, ce sont les parents des enfants qui sont conviés et l'éducation nationale et Mme la Directrice.

M. Franky LEFEBVRE : on souhaiterait avoir un point sur l'avancement des travaux, ensuite c'est pareil, il y a M. AGAH lors de l'avant dernier conseil, vous avait demandé les coûts de procédure.

M. le Maire : la procédure de l'école du Mont de Péruwelz ? On en reparlera si vous le voulez bien dans...

M. Franky LEFEBVRE : je ne vous demande pas les réponses tout de suite mais si vous pouvez prendre note de ce que l'on demande.

M. le Maire : mais je vais vous y répondre dans l'ordre du jour du conseil puisqu'on en parle de l'école GERMAY.

M. Franky LEFEBVRE : on voudrait avoir aussi avec ça, les frais de locations des bungalows ainsi que l'installation, tout ça, et les prix de transport

M. le Maire : normalement dans le fil je devrais vous répondre. Si ce n'est pas le cas, je vous autoriserai à me poser une question qui n'a pas été citée sur le sujet, si je me suis trompé, vous me le direz.

Compte rendu des décisions prises dans le cadre du 21-22-22

➤ à l'unanimité

Délibération D2022_130 : Modification n°1 du règlement intérieur du conseil municipal suite à la réforme de la publicité des actes sur les collectivités.

M. le Maire : je résume, dans une ordonnance de 2021, il a été inscrit la possibilité de changer un certain nombre de choses dans le règlement. Il n'y a pas que le règlement intérieur d'une commune, il y a plein d'autres choses, de documents, je reprends les termes, faciliter le mécanisme de l'administration. Des échanges ont été faits, je vous ai demandé d'ailleurs votre avis par intermédiaire de mes services avant, pas pendant les 5 jours de délai de la convocation, je vous ai demandé de remonter vos informations, pour pouvoir échanger sur le sujet. Et nous avons une proposition en annexe c'est le document de travail qui reprend le règlement qu'on va voter aujourd'hui. Il n'y a pas beaucoup de changement par rapport au précédent.

M. Charles AGAH : M. le Maire, on a été surpris, mon groupe et moi-même lorsqu'on a reçu le mail des services administratifs, nous proposant une modification et un amendement du règlement intérieur. On a travaillé conjointement dessus, on vous a proposé quelque chose, sur ce que nous avons proposé, deux choses ont été retenues. Un manque de votre part et une virgule dans un autre texte, dans un des articles.

Un manque de votre part, c'est-à-dire que vous avez oublié le mot CHSCT et vous l'avez rajouté et une autre petite virgule dans un des articles. Moi je tenais juste à vous dire M. le Maire, puisque vous parlez de modifications, peu de modifications ont été apportées, une des grandes qui a été apportée pour notre groupe et pour la démocratie en son général, ce sont les précisions lors d'une question orale. Expliquez-moi M. le Maire maintenant, quelle est la différence entre une question orale et une question écrite dans votre nouveau règlement intérieur.

M. le Maire : alors franchement, il n'y en a pas et c'est pour ça que j'ai ramené les délais à la même chose, je vous rejoins complètement M. AGAH.

M. Charles AGAH : alors pourquoi vous demandez des précisions.

M. le Maire : tout simplement pour pouvoir vous répondre en direct au lieu de vous répondre au prochain conseil municipal. D'ailleurs c'est ce que je fais quasiment à chaque fois sauf quand il manque des chiffres ou des éléments. Je vous réponds en direct, vous savez que quand vous posez une question, là à ce conseil, je vous dois une réponse au prochain conseil, vous le savez ça ?

M. Charles AGAH : oui

M. le Maire : d'accord. Je fais en sorte de vous répondre parce que j'ai les « billes », j'essaie de vous répondre en direct. D'ailleurs, sur vos questions, que je ne connais pas, puisque vous mettez un sujet, par exemple « écoles » mais je ne sais pas la question que vous allez poser, si c'est des travaux, si c'est de la sécurité, si c'est une école précise ou autre, donc comprenez que plus vous allez me donner d'informations, plus je vais pouvoir vous communiquer la réponse. Maintenant, si vous voulez qu'on retire ces précisions, moi c'est simple, toutes les questions qui seront posées ici, je vous répondrai au prochain conseil municipal. Je trouve que c'est dommage dans la réactivité des échanges, mais c'est tout c'est mon avis. Si vous le souhaitez je propose la modification maintenant, mais par contre toutes les questions que vous poserez, ça sera au conseil municipal d'après, que je vous donnerai les réponses comme le prévoit le règlement. Je n'ai pas d'obligation de le faire, je le fais parce que c'est participatif, c'est réactif, mais si vous le souhaitez on change. Je n'ai pas de problème avec ça. Dites-le-moi tout de suite.

M. Charles AGAH : nous vous avons proposé le changement de cette question orale, nous souhaitons oui le changement de cette question orale. Vous avez noté « elles devront faire l'objet d'une information au préalable mais ces questions devront être détaillées et devront être précises ». Dans les questions, écrites, c'est la même demande, donc nous ne trouvons pas de différence, donc nous préférons que les questions orales restent une information au préalable. Je tiens juste à souligner autre chose, j'ai pris ce qui est à disposition de tous les Maires

de France en 2020, c'est-à-dire, le règlement intérieur d'un conseil municipal, conseil de délibérations proposé par l'AMF, l'Association des Maires de France. Lorsque nous avons réécrit le règlement intérieur, nous nous sommes inspirés de ce règlement intérieur proposé par l'Association des Maires de France, et dans ce RI de l'Association des Maires de France, ils ont jugé un délai excessif de 72 h pour les questions orales, un délai excessif par la cour administrative de Bordeaux et de Versailles. Ce qu'ils ont préconisé, c'est une information au préalable de 24 h voire de 48 h et là dans notre RI, nous avons encore le délai de 72h.

Dans votre bonté, je sens que vous êtes investi d'une bonté énorme, là ce soir.

M. le Maire : non pas du tout, je ne suis pas bon. Vous allez voir, vous avez raison, donc M. AGAH, voulez-vous me faire une proposition de délais vous permettant d'avoir la réactivité puisque je rappelle pour l'Assemblée et les gens qui nous regardent en vidéo, que les convocations arrivent 5 jours avant chez les élus. Une convocation au CM ça arrive 5 jours avant, donc les élus, tous les élus y compris de l'opposition, ont l'ordre du jour 5 jours avant, et donc 72 h c'est, enfin c'est comme ça que je le comprends, en tout cas c'est comme ça que vous passez l'info, vous nous dites que c'est trop juste et que ça ne laisse pas le temps de travailler les documents pour pouvoir poser des questions sereines, on est d'accord, c'est bien ça ? M. Charles AGAH ? Que proposez en termes de délais ? que voulez-vous ?

M. Charles AGAH : M. le Maire, avez-vous lu notre proposition ? On peut le faire conjointement ensemble, on vous a envoyé notre proposition il y a maintenant une semaine et dans notre proposition il y a 48 h donc notre proposition c'est 48 h on peut faire tous les articles un par un si vous voulez.

M. le Maire : M. AGAH, écoutez bien. J'ai envoyé ça sans aucune obligation, je n'avais aucune obligation de vous envoyer le RI.

M. Charles AGAH : c'est pour ça que je parlais de votre geste de bonté

M. le Maire : je ne vais pas vous couper votre micro, on fait un échange logique, je vous ai envoyé ça il y a trois semaines que vous l'avez dans les mains. Donc vous avez proposé, je reprends votre texte 48 h, alors vous voulez quoi ? 48 h ? 24 h ? dites-moi.

M. Charles AGAH : on n'est pas chez carrefour M. le Maire

M. Franck AGAH : micro fermé

M. le Maire : stop, stop. C'est du sérieux un RI.

M. Charles AGAH : justement ça ne se fait pas autour d'une table

M. le Maire : et pour une fois que je vais dans votre sens, vous n'allez pas m'« engueuler »,

M. Charles AGAH : Ce n'est pas « engueuler »

M. Franck AGAH : Vous êtes en train de marchander

M. le Maire : mais je ne marchande rien, vous voulez 48 h ? Les questions écrites et orales, 48 h. Je pense que vous aviez fait la proposition

M. Charles AGAH : non nous n'avions pas fait la proposition mais tant qu'à faire, dans votre bonté d'âme, allez-y 48 h aussi.

M. le Maire : non, ne le prenez pas comme ça, du calme M. AGAH, dans vos propos, du calme, on est là pour échanger, d'accord.

M. Charles AGAH : je suis très calme

M. le Maire : si on n'est pas foutu à 33 de se mettre d'accord sur un RI, ce serait dommage.

M. Charles AGAH : M le Maire on va a envoyé nos propositions au préalable.

M. le Maire : M. AGAH, je n'ai pas envie de vous couper le micro, je suis à deux doigts de le faire, ça ne sert à rien. Le RI ne vous convient pas, 72 h, vous proposez 48 h ?

M. Charles AGAH : 48 h

M. le Maire : 48 h, très bien. En question écrites et orales ?

M. Charles AGAH : oui

M. le Maire : donc en question écrites et orales. Donc à partir d'aujourd'hui, ce sera 48 h si on vote ça, on est d'accord ?

M. Charles AGAH : oui

M. le Maire : donc le projet que vous avez ici, le document de travail va être rectifié à ma demande à M. le DGS sous la gouverne de ma majorité ici représentée à 48 h. Ce qui veut donc dire M. AGAH que les questions que vous avez posées aujourd'hui j'y répondrai au prochain CM.

M. Charles AGAH : mais non, on n'a pas voté le RI.

M. le Maire : pour une raison simple, mais c'est déjà dans le RI, lisez-le, c'est déjà sans le RI

M. Charles AGAH : C'est 72 h donc on est dans les délais

M. le Maire : non la réponse, pas la question. La réponse, c'est au prochain conseil municipal, déjà sur l'ancien règlement, comme quoi, on n'est pas bon tous les deux ... Donc, les réponses quand vous me poserez les questions à 48 h, comprenez bien que moi aussi j'ai besoin de mouliner quand vous me posez une question, quand je vous demande une précision c'est pour vous amener une réponse précise, c'est logique. Mais ok 48 h je ne pourrai plus vous faire des réponses en direct, je vous répondrai donc avec un décalage qui ira au maximum de 3 mois puisque je crois qu'il y a maximum trois mois entre deux conseils municipaux. C'était ça moi ma vision du truc, d'ailleurs, pour aller jusqu'au bout, si vous regardez bien les textes, je ne parle pas de l'AMF, ce n'est pas un texte l'AMF c'est une proposition, si vous regardez bien le CGCT et l'amélioration du texte de 2021, il précise aujourd'hui qu'on peut résumer nos échanges, vous savez la retranscription écrite que les services se tapent pendant des heures, parce qu'on parle beaucoup ici. Aujourd'hui le texte nous permet de résumer la situation et de diviser par 3 nos interventions, les vôtres comme les miennes, c'est-à-dire de ne pas retenir nos phrases et nos échanges qu'on est en train de faire là, je suis contre.

M. Charles AGAH : félicitations

M. le Maire : 48 h ?

M. Charles AGAH : merci M. le Maire

M. le Maire : Mesdames et Messieurs je vous propose de changer le RI et d'amener à 48 h la transformation, que ce soit noté s'il vous plaît, on va donc voter ce RI.

M. Charles AGAH : sauf que nos propositions étaient plus complètes que cela M. le Maire puisqu'on vous a envoyé un document de travail au préalable.

M. le Maire : on ne va pas faire deux heures sur un RI.

M. Franck AGAH : M. le Maire en tant que chef de file de Vieux-Condé O Cœur, nous votons contre le RI comme nous l'avons fait la fois dernière parce que, là vous avez parlé d'un article sur les questions orales et écrites. Il y a d'autres choses dans le RI dont nous avons amendé qui n'apparaissent pas donc à partir de là, nous votons contre.

M. le Maire : j'entends, c'est votre droit le plus strict, je vous remercie.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121.29 et L.2131-1 et suivants,

Considérant l'installation du Conseil Municipal lors de sa séance du 03 Juillet 2020 suite aux élections municipales du 28 Juin 2020,

Considérant que conformément à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de plus de 3 500 habitants le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation,

Considérant la délibération N° 2020_96 portant adoption du règlement intérieur de la commune de Vieux-Condé,

Considérant l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021 et son décret d'application n°2021-1311 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes administratifs pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Considérant qu'il convient d'apporter des ajustements au règlement intérieur du Conseil Municipal afin de se conformer à la réglementation en vigueur,

Considérant le projet de modification n° 1 du règlement intérieur du Conseil Municipal annexé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité,**

Par : **25** Voix « Pour »

Par : **8** Voix « Contre »

Par : **0** Voix « Abstention »

APPROUVE les modifications au règlement intérieur Conseil Municipal de la commune de Vieux-Condé.

AUTORISE M. le Maire à signer ledit règlement intérieur modifié.

Délibération D2022_131 Avenant n° 3 à la convention abattement TFPB

M. le Maire : c'est le mécanisme d'exonération et d'abattement pour les bailleurs sociaux, un abattement à 30 % à condition qu'ils réinjectent un certain nombre de fonds qu'on verra juste à la délibération d'après, ne vous inquiétez pas vous avez un tableau en annexe.

Donc, c'est jusque en 2023 parce que la convention s'arrêtait en 2022. C'est acté dans le calendrier car on a beaucoup de sujet avec le CTG et tout le reste mais cela on en reparlera encore, c'est encore une magnifique démonstration du gouvernement.

M. Franck AGAH : seulement une précision parce que vous l'avez abordé étant donné que l'Etat même au niveau de la politique de la Ville a prolongé jusqu'en 2023, donc en 2023 nous avons le CTG, la politique de la Ville, la TFPB.

M. le Maire : oui, tout ça en même temps

M. Franck AGAH : nous vous attendons donc en 2023 et nous votons pour.

M. le Maire : d'ailleurs, il y avait une réunion CTG qui devait être prévue à Marly, je dis Marly mais c'était tous les élus, ça ne ce n'était pas bien passé pour certains partenaires, la deuxième réunion qui était fixée, ils l'ont décalée.

DELIBERATION

La convention sur l'utilisation de l'abattement de TFPB, validée lors du Comité de Pilotage Contrat de Ville du 28 Juin 2016, établit le cadre dans lequel les bailleurs sociaux signataires bénéficient de l'abattement de 30 % de la base d'imposition sur les propriétés foncières bâties (TFPB) pour leur parc de logements situé sur les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) de l'Agglomération de Valenciennes Métropole.

Le bénéfice de l'abattement TFPB en faveur des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) codifié à l'article 1388 Bis du CGI accordé aux logements sociaux locatifs a été prorogé jusqu'en 2022.

Il est notamment conditionné à la signature d'une convention annexée au Contrat de Ville, relative à l'entretien et à la gestion du parc et ayant pour but d'améliorer la qualité du service rendu aux locataires.

La convention, qui a été annexée au Contrat de Ville 2015-2020, a permis la mise en œuvre d'un plan d'action triennal 2016-2018 et d'un plan d'action biennal 2019-2020 à l'échelle de chacune des villes signataires de la convention d'abattement de TFPB.

La prolongation du Contrat de Ville jusqu'en 2023 nécessite de prolonger par voie d'avenant le dispositif d'abattement de TFPB pour la même durée. En effet dès lors que la convention d'utilisation de l'abattement permet de fixer des engagements entre les parties et que ce type de convention ne prévoit pas de clause de renouvellement tacite, la prorogation n'est pas admise.

Il précise le caractère indispensable de cet avenant pour que les bailleurs puissent continuer à bénéficier de ce dispositif sur l'année 2023.

Sur ces bases, M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant N°3 à la convention abattement TFPB.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Par : **33** Voix « Pour »

Par : **0** Voix « Contre »

Par : **0** Voix « Abstention »

VALIDE l'avenant n°3 à la convention abattement TFPB.

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°3 la convention sur l'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les TFPB par les bailleurs sociaux dans les QPV de l'Agglomération de Valenciennes Métropole.

Délibération D2022_132 Conventions relatives au plan d'action du dispositif d'abattement TFPB entre les différents bailleurs sociaux des QPV

M. le Maire : les fameux quartiers prioritaires dont le CTG remet en cause la véracité. Vous avez les différents bailleurs SIGH, SIA habitat, Maisons et Cités, Partenord. Attention, Partenord n'est pas dedans car il n'a pas déclaré son patrimoine en exonération, ce qui veut donc dire qu'il paie à 100 % la taxe foncière pour la Ville. Donc c'est peut-être la fin de l'histoire. Vous avez ensuite la programmation, avec les tableaux par différentes entités, parce que je vous rappelle qu'ils ont une obligation de réinjecter dans de différentes actions. Selon le quantum qu'ils ont de logements, ce pourcentage d'exonération donne un montant, et à chaque fois, vous avez, par exemple, SIA 138 logements, en 2021 c'est 119 000 € la réalisation, vous avez le report. Attention, 2020 et 2021 ont été impactés avec le COVID, il y a des choses qui ont été reportées. Nous devons valider, alors ce document est très important parce que on arrête les compteurs, ce qui ne veut pas dire qu'on perd l'argent, c'est de l'excédent, le bailleur a une obligation de flécher cela en TFPB, et pas ailleurs, il ne peut pas s'en servir pour autre chose et devra le réinjecter avec un report dans les durées et dans les années.

Donc c'est de m'autoriser à signer ce compte entre les crédits et les débits et ce qu'on se doit. Vous avez l'enveloppe globale, vous avez ce qui est réalisé, par année, et vous avez le reste à réaliser, c'est cette case-là qui nous concerne le plus, et je rappelle que c'est dans les 2 quartiers prioritaires et chacun des bailleurs peut aménager le quartier. On reviendra vers vous sur les programmations TFPB 2023 et suivantes, et sur le CTG, qui est une autre histoire mais complémentaire.

M. Franck AGAH : je n'ai de question mais plutôt une intervention. Je ne sais pas s'il y a une coquille, concernant SIGH, où je vois cité du Jard, 138 logements, soit le périmètre QPV du Jard a évolué sans qu'on ne le sache, page 8.

M. le Maire : on va vérifier cela je ne sais pas, je pense que nous avons les bons chiffres. Il y a l'entrée Bélurier, mais ça ne fait pas cela, c'est sûr.

M. Franck AGAH : e peux vous confirmer qu'il y a une coquille parce que le périmètre QPV du Jard ne prend pas la Cité des 3 arbres dit la résidence Nierderzier, étant donné que les bâtiments SIGH, la résidence Dervaux.

M. le Maire : on y regardera et on reviendra vers vous

M. Franck AGAH : donc cela est une première chose. Il y a une coquille à ce niveau-là. La cité des 3 Arbres est en QPV ?

M. le Maire : on va révéfier, je crois que oui.

M. Franck AGAH : ce serait bien, étant donné qu'il y a la révision de la politique de la Ville en 2023 ce serait bien déjà que vous pussiez nous donner le vrai périmètre des QPV. Redéfini depuis 2015, parce qu'en 2015, la rue de Normandie, par exemple est sortie de QPV alors qu'elle y était avant. Donc ce serait bien que l'on puisse avoir, un doc contractuel qui nous montre aussi le périmètre.

M. le Maire : on l'a.

M. Franck AGAH : pour nous pour info

M. le Maire : de toute façon, cela va revenir sur la table avec le CTG.

M. Franck AGAH : deuxième chose, lorsque je vois qu'en 2022, pour n'importe quel bailleur, le montant des réalisations par rapport à l'enveloppe globale du versement de la TFPB parce que la TFPB c'est 30 % d'abattement des bailleurs qui reviennent à la Ville pour mettre en place des projets de lien social, de vivre ensemble, dans les quartiers en QPV. Lorsque je vois le coup des réalisations par rapport à l'enveloppe je me dis, sincèrement M. le Maire, bienvenue M. Franck JASIK. C'est tout ce que j'ai à dire parce qu'à un moment donné je me demande, nous avons une manne financière qui est là, qui peut apporter à la population des différents quartiers, et puis rien n'a été fait.

M. le Maire : ce n'est pas que rien n'a été fait,

M. Franck AGAH : depuis que nous sommes là, vous dites que on parle souvent de la TFPB, j'ai posé la question à M. ARBOUCHE à la salle Germinal, à l'époque M. ARBOUCHE nous avait présenté le projet de l'aire de pique-nique. Après, M. ARBOUCHE nous a présenté le projet d'aménagement de la Maison pour Tous, mis à part ça ... ?

M. le Maire : oui

M. Franck AGAH : je vous ai sollicité pour avoir la liste des projets depuis 2021 qui ont été mis en place dans le cas de la TFPB. Donc bienvenue M. JASIK, et j'espère que M. JASIK montera des projets pour pouvoir dépenser cette manne financière parce que vous comme moi, vous savez très bien que l'Etat peut changer de voilure, cette taxe d'exonération des bailleurs, ne puisse pas aller directement pour des actions qui concourent à l'épanouissement des habitants, qui sont en quartiers politiques de la Ville et qui soit utilisé pour autre chose, merci.

M. le Maire : pour être très clair, vous avez ici sur plusieurs tableaux toutes les actions menées, les aménagements. Quand la loi est sortie en 2015, personne n'était prêt, les bailleurs encore moins, que les autres. La convention devait durer sur 3 ans avec un bilan financier annuel qu'on n'a jamais eu, que mon prédécesseur comme moi-même, n'a jamais signé avec les bailleurs. On veut arrêter et relever les compteurs, et en effet, M. JASIK parmi tant d'autres, vont et les élus référents, vont pouvoir mettre en place un certain nombre de choses.

Par exemple, on a eu des échos, pas sur Vieux condé, sur d'autres communes, et je pense que sur Vieux Condé il y a eu 2 chantiers comme ça ou on appelle ça le sur entretien. Je ne voudrais pas que les bailleurs se servent de ça pour faire de l'entretien normal d'un bâtiment. On doit avoir quelque chose qui amène quelque chose à la

population et ne pas payer le hall d'escalier avec la TFPB. Ce n'est pas le but du jeu, ça c'est dans le loyer qu'ils perçoivent, qu'ils doivent compenser ça. Il y a des vrais sujets là-dessus, on y reviendra en effet mais le but là, c'est de faire les comptes et de voir combien il y a dehors, et ce n'est pas une petite somme en effet.

Délibération D2022_133 Remboursement du préjudice subi par M. Alexandre BLICQUY

Mme. Caroline DI CRISTINA : Suite à une erreur technique, M. Alexandre BLICQUY fils de Philippe BURGNIES et Mme Jacqueline DAMIEN, tous deux décédés, se sont vus facturer un cout supplémentaire de 580 € pour l'ouverture et fermeture du caveau familial. Il est donc normal que cette dépense soit prise en charge par la commune, le règlement se fera directement auprès des pompes funèbres CORNU. Vous avez la facture en annexe.

Mme Josette NAUMANN-ROSCONVEL : lorsque j'ai vu passé cette facture, cela m'a rappelé de vieux souvenirs, lors du décès de mon grand-père, j'ai dû subir à l'ouverture d'un caveau, mais à 'époque nous n'avions pas les mêmes moyens que nous avons maintenant. Le cimetière fonctionne de façon électronique, j'ai assisté en tant qu'ancienne élue à la mise en place par les services de ce beau travail. Parce que souvenez-vous avant, il y avait un grand panneau dans les vestiaires derrière avec toutes les tombes qui étaient répertoriées de façon manuscrite. On se demandait comment le personnel arrivait à travailler avec cela, moi je me souviens quand mon grand père est décédé, on a ouvert un premier caveau, je me rappelle le fossoyeur donnait des coups de pieds dans les cercueils pour voir si ça ne pouvait pas bouger, pour que l'on case mon grand-père. Puis on a ouvert la tombe de mon père, lorsqu'on assiste à ce genre de choses, je vous assure qu'il en reste toujours des traces. Je pense que ces personnes-là, c'est une sorte de préjudice, hormis le préjudice financier.

Je me demande comment une erreur comme ça peut arriver, avec l'état actuel des archives qui sont faites, de l'entretien du cimetière, avec les panneaux qu'on a mis et tout ça. Je me demande comment une erreur comme ça, ce qu'on aurait pu s'en forcer la main parce qu'on ne pas lors d'un deuil intervenir dans le choix de la famille, mais dire Mme Jacqueline DAMIEN, je ne sais pas si c'est elle qui est décédée en dernier, dire, attention il n'y a plus de place, le caveau est plein, c'est répertoriée, c'est noté, et pouvoir proposer à cette personne-là, lorsqu'on a ouvert le caveau, M. on est désolé, il y a une erreur, ce qu'on peut proposer, peut-être, une incinération et pouvoir loger l'urne avec les cendres, en y allant doucement comme on le fait lorsque l'on propose un don d'organes. Je trouve l'erreur grosse et le préjudice est important.

Mme Caroline DI-CRISTINA : il faut savoir que la famille avait téléphoné depuis plusieurs années et on leur avait répondu que c'était un caveau de deux personnes. Alors que quand ils ont ouvert, ils étaient restés sur le caveau de deux personnes, mais quand les pompes funèbres ont ouvert, il y en avait qu'une place. Ce n'est pas récent. Mais tout est rentré dans l'ordre, la famille a acheté une concession de trois places pour mettre donc la personne qui était décédée plus les deux personnes qui sont toujours présentes.

M. Franck AGAH : donc il y a une exhumation ?

M. le Maire : non il y a eu une ouverture qui a été facturée 580 €

M. Franck AGAH : je ne comprends pas parce qu'après vous dites, la famille a racheté pour trois personnes. Et dans le nouveau caveau, il y a 3 personnes ?

Mme Caroline DI CRISTINA : non, en fait, dans le caveau d'une personne, c'est la maman, donc M. BURGNIES avait contacté nos services, à son décès la famille avait souhaité respecter la volonté de Monsieur d'être inhumé auprès de sa maman, donc le caveau où il pensait que c'était deux personnes, finalement c'était une personne et c'était la maman.

M. Alexandre BLICQUY, fils de M. Philippe BURGNIES et Mme Jacqueline DAMIEN a acheté un caveau de trois personnes donc la personne décédée est partie dans ce caveau-là, plus les deux personnes qui restent. Les trois personnes que vous avez... la maman est restée dans l'autre caveau. Ils ont réservé un caveau plus grand pour l'avenir et leur décès, plus tard.

M. Franck AGAH : c'est ça que nous payons aux pompes funèbres.

M. le Maire : non c'est l'ouverture du caveau où il devait y avoir 2 places, mais il y avait qu'une place donc ils l'ont refermé, ça été facturé.

M. Franck AGAH : comme ils ont facturé à la famille et que nous, on a fait l'erreur, on paie aux pompes funèbres l'ouverture pour rembourser la famille.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2044 du Code Civil,

M. le Maire expose que la Collectivité, suite à une erreur technique, a mal renseigné M. Alexandre BLICQUY, fils de Monsieur Philippe BURGNIES et Madame Jacqueline DAMIEN, tous deux décédés, au sujet du nombre de places dans le caveau familial.

Cette erreur a engendré à M. Alexandre BLICQUY, une surfacturation de 580 € pour réaliser une ouverture et une fermeture de caveau.

M. le Maire estime que la prise en charge de cette dépense incombe à la Collectivité et qu'elle doit s'acquitter directement de cette somme auprès des pompes funèbres CORNU selon la facturation annexée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Par : **33** Voix « Pour »

Par : **0** Voix « Contre »

Par : **0** Voix « Abstention »

EMET un avis favorable.

AUTORISE M. le Maire à procéder au paiement de la somme de 580 € selon les modalités précitées.

Délibération D2022_134 Demande d'ouvertures dominicales 2023 pour le supermarché MATCH

M. Germain DAPSENCE : comme expliqué dans la délibération, le conseil municipal peut autoriser les commerces de détails à ouvrir le dimanche dès lors que le nombre est supérieur à 5 ouvertures par an. Ainsi le supermarché MATCH souhaiterait ouvrir en 2023 les dimanches suivants : le 8 et 15 janvier, le 2 juillet, le 27 août, le 3 et 10 septembre, le 26 novembre, les 3,10,17, 24 et 31 décembre.

M. le Maire : je vous rappelle que, à la main du Maire, ce n'est pas spécifique à Vieux-Condé, c'est jusqu'à 5 ouvertures dans l'année, un dimanche, et au-delà, c'est Valenciennes Métropole dans une commission ad-hoc. *

DELIBERATION

M. le Maire indique à l'assemblée que le régime de dérogations au principe de repos hebdomadaire a été modifié par la loi n°2015-990 du 06 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron ».

Cette loi permet au Maire d'autoriser les commerces de détail à ouvrir un maximum de 12 dimanches dans l'année contre 5 jusqu'à présent.

La liste des ouvertures dominicales doit être arrêtée par le Maire, conformément à l'article L.3132-36 du code du travail avant le 31 décembre pour l'année suivante et l'avis du Conseil Municipal sollicité dès lors que le nombre de dimanches autorisés est supérieur à cinq.

Suite à la demande formulée par le supermarché MATCH en date du 25 juillet 2022, suite aux accords tacites de la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole et de la Fédération du Commerce et de la Distribution,

il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur la liste des ouvertures dominicales 2023 souhaité par le supermarché MATCH comme suit :

- Les dimanches :
 - 08 janvier 2023
 - 15 janvier 2023
 - 02 juillet 2023
 - 27 août 2023
 - 03 et 10 septembre 2023
 - 26 novembre 2023
 - 03, 10, 17, 24 et 31 décembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

Par : **33** Voix « Pour »

Par : **0** Voix « Contre »

Par : **0** Voix « Abstention »

EMET un avis favorable aux 12 ouvertures dominicales dérogatoires susmentionnées.

2) Direction des affaires financières

Délibération D2022_135 Décision modificative 2022-2 budget principal

M. le Maire : vous avez tous les détails en annexe et je vais essayer de vous lister toutes les choses et vous me direz si je dois compléter si bien sûr j'ai les informations forcément. D'abord sur le fonctionnement, à chaque fois c'est fonctionnement, investissement et vous avez les recettes et les dépenses, comme tout budget.

Donc en fonctionnement, en termes de recettes, ce qui rentre comme argent, on a une augmentation suite à une notification reçue après préparation budgétaire. Vous vous rappelez ce que je vous ai dit tout à l'heure, on vote un budget avant le 15 avril et après l'Etat nous dit combien on nous doit. Donc on prend des marges de manœuvre, on a eu les dotations, la dotation de solidarité communautaire, plus 14 596 €, le fond de péréquation des ressources intercommunales, plus 7 530 € et la dotation forfaitaire 7 119 €. Ce n'est pas rien quand même, et s'ils nous l'avaient dit avant, on aurait peut-être pu faire des choses avec, c'était juste la remarque que je voulais faire tout à l'heure.

Augmentation sur la prévision du remboursement sur rémunération du personnel, assurance statutaire, CPAM, suite à procédure. Ce sont des sommes perçues par ceux qui nous couvrent et qui nous indemnisent dans le cadre des versements, c'est quand même une somme de 58 100 €. Encore une fois, une décision modificative, c'est la vie de tous les jours d'une collectivité.

Ajustement de la prise en charge de l'assurance dommage ouvrage dans le cadre de l'opération de construction. On en parlait tout à l'heure, du groupe scolaire GERMA, école provisoire à 150 000 € déjà prévus au BP, plus 90 000 € dans cette DM, et des travaux de reprise de 50 000 € déjà prévus, au budget, le budget original est 30 000 € supplémentaires en DM2, c'est-à-dire, celle qu'on est en train de prendre actuellement. Ce sont des remboursements faits par l'assureur parce qu'on a souscrit une assurance dommage ouvrage, c'est nous couvrir quel que soit le fondement de la responsabilité, c'est-à-dire que c'est en parallèle, vous avez d'un côté un assureur qui nous indemnise, actuellement, sur le coût de location des préfabriqués, sur le coût des réparations pour mettre aux normes la partie d'école primaire dont vous parliez tout à l'heure, c'est pour ça que je vous disais qu'on aurait la réponse maintenant. En attendant le jugement au tribunal administratif qui lui se poursuit, c'est-à-dire, que demain l'assureur se constituera et on devra certainement délibérer, pour l'autoriser à ester en justice comme on dit maintenant, et l'autoriser à nous représenter parce que ce n'est plus notre argent, c'est le sien et il va récupérer auprès des entreprises, des assureurs des entreprises responsables, les différentes choses. Ce sont des recettes, aujourd'hui nos préfas sont payés au fur et à mesure des mois de location, donc forcément on rajoute au BP à chaque fois.

Annulation de rattachement de charges, c'est la subvention ACSRV, 95 182 €, c'était 2021 la dernière année, 31 décembre 2021, 95 182 €.

Régularisation de la retenue de garantie appliquée à l'entreprise MUSY, alors ça on a une délibération qui est juste après, ça date de 2009, ne me demandez pas pourquoi on a retrouvé ça dans les tiroirs comme on dit, cette entreprise n'existe plus, 3 756 €.

M. Franck AGAH : micro fermé

M. le Maire : l'entreprise MUSY est en liquidation depuis très longtemps, donc forcément on doit le rattacher, c'était de l'argent qu'on avait bloqué et donc la perception via Lucy (*Directrice du service finances*), je la remercie de sa présence et du document rédigé, on le réintègre dans le budget.

Reprise d'une provision pour risque de 10 000 €, vous savez qu'une commune, pas spécifiquement Vieux-Condé, doit obligatoirement provisionner dans une ligne budgétaire à part, quand on prend des risques sur une procédure des choses comme ça. Nous avons une procédure, qui était en cours, cette procédure s'est arrêtée, c'est-à-dire, que nous avons gagné cette procédure, nous n'avons pas eu de dépenses à avoir donc les 10 000 € qui étaient dans cette réserve, on les remet dans le budget général.

Sur la partie dépenses, ajustement des comptes, on dépense l'argent.

Provision de consommation de gaz 80 000 €, on en a parlé en introduction, c'est la présentation concrète du choc qu'on est en train de prendre, 80 000 € pour finir l'année.

Ajustement de la taxe foncière, on a une acquisition de la salle multimodale, ce qu'on appelle l'Ephémère, l'ancien LIDL maintenant, donc on a forcément une taxe foncière, nous aussi on la paie la taxe foncière, 8 685 €, ajustement de la consommation de télécom, 10 000 €, ne vous inquiétez pas, ils n'ont pas téléphoné pour 10 000 € de plus, c'était au départ une mauvaise estimation qui avait été faite dans le budget, je vous rassure 10 000 € en consommation surtout avec les forfaits que l'on fait aujourd'hui en illimité.

Fournitures de divers travaux en régie pour l'Ephémère, 2200 €, il n'y a pas de détails mais c'est le fourretout, la maintenance des portes automatiques de l'Ephémère, c'est l'ancien magasin LIDL, il y a des maintenances obligatoires, annuelles, 2 200 €, subvention complémentaire au CCAS, ce n'est pas n'importe quoi, c'est 107 000 €, encore une incidence sur l'augmentation du livret, c'est l'ajustement de l'augmentation des fluides, le LFR, et l'augmentation du taux du livret A sur les emprunts qu'a le LFR. On est aussi impacté sur cette variable d'ajustement, rien que cela c'est 107 000 € donc c'est une subvention, et le point d'indice des fonctionnaires, puisque les fonctionnaires du CCAS ont aussi bénéficié de cette augmentation indiciaire.

Ajustement de crédit lié à l'informatique, et en nuage, c'est la traduction du cloud, plus 17 540 €, au lieu d'avoir un serveur physique en mairie, on a un serveur en nuage, un serveur à distance ce qui nous permet, si jamais il se passait quelque chose ici de récupérer nos données. C'est très important, parce que l'informatique c'est bien mais l'ordinateur ne vaut rien sans son disque dur, je pense à l'état civil, aux finances..

Annulation de titres sur exercice antérieur, c'est un trop perçu, assurance du personnel, plus 25 000 €. C'est l'assureur qui nous a donné trop d'argent, c'est lié à une requalification, vous savez que les agents titulaires et stagiaires sont affiliés à la CNRACL et sont assurés en accident du travail et en maladie professionnelle. Il y a un agent qui était assuré à ce titre-là, on a donc été remboursé par l'assureur, et puis la commission médicale du centre de gestion, pas la nôtre, on n'a pas de comité médical, a requalifié l'arrêt en maladie ordinaire.

Imputation en fonctionnellement sur les travaux de reprise de l'école GERMAY, inscription plus 115 000 € c'est principalement les surcoûts qui sont liés à toutes les dépenses et à l'opération, encore une fois, qui rentrent dans le préjudice qu'on présente au tribunal administratif, en dehors du fait ce n'est pas parce qu'on touche un remboursement par un assureur, il y a un préjudice qui est subi.

M. Pierre SCARAMUZZINO : j'ai juste besoin de précisions, concernant le LFR avec les 107 000 € de budget, mais sur quelle expertise vous vous êtes basés, sur le cout uniquement du gaz, ça vous l'avait dit,

M. le Maire : l'augmentation du livret A c'est contractuel

M. Pierre SCARAMUZZINO : parce qu'on vous avait questionné sur le fonctionnement et sur l'entretien du bâtiment, est-ce que dedans vous avez anticipé aussi dans cette somme, l'entretien et la rénovation des chambres.

M. le Maire : non, aujourd'hui non parce qu'on est aux normes, par contre, la différence avec avant, avant on était avec un bailleur, on était locataire quand les travaux ont été refaits, on a repris la main dessus parce que le bâtiment était neuf, d'où l'emprunt, d'où l'achat. Aujourd'hui en amortissement, ce qu'on appelle un G.E.R (Gros Entretien Renouvellement), on met une somme de côté pour réparer un ascenseur ou rénover, ou comme vous le dites par exemple un appartement d'un de nos résidents. Aujourd'hui, non tout simplement parce que si on devait le faire on serait plus, non pas sur un GER en termes d'amortissement, c'est un peu financer ce que je vous dis là, mais c'est important, on serait sûr de l'investissement pur et dur. Budget d'investissement qui serait en capacité pour nous non seulement d'avoir un chapitre plus confortable et peut être non pas une subvention mais une subvention d'investissement pour le CCAS et la capacité de récupérer une partie de la TVA à 16 au lieu des 20.

M. Pierre SCARAMUZZINO : cela reste interpellant en tout cas en conseil si c'est possible, on a besoin de savoir s'il y a un matelas confortable financier après par la suite si jamais ça arrive, je fais le lien aussi avec l'Ephémère sur les coûts de 2 200 €. On parle beaucoup de fournitures énergétiques mais aussi les coûts de tous les matériaux, le bois, le fer etc et donc on s'interroge aussi sur la suite par rapport au budget prévisionnel qui avait été voté, même pas prévisionnel, parce que cela a été voté au dernier vote de budget. Cela nous interpelle, on a besoin d'être rassuré sur ces points-là.

M. le Maire : les 4 millions d'€ empruntés en mars, taux fixe juste avant la bataille, les 4 millions d'€ aujourd'hui, ils sont là, ils sont fléchés, même si ce n'est pas une obligation, on peut les dépenser pour faire d'autres investissements, ce n'est pas le but du jeu. Ce qu'on a fait c'est constater comme tout le monde, le coût des matériaux, si on veut faire l'Ephémère comme on était parti pour le faire, salle à dominante culturelle, il nous demanderait aujourd'hui pour la même construction à peu près 1 million et demi d'€ de plus, c'est à peu près 30 à 40 % de coûts d'augmentation des matériaux. Donc l'Ephémère va fonctionner quand la commission de sécurité sera prononcée puisqu'on a des travaux à faire pour la mise aux normes, va fonctionner en mode Ephémère et dès que on aura un économiste de la construction qui nous donnera une baisse du coût des matériaux, concrètement ça nous permettra d'engager des travaux et de payer, à peu près ce qu'on aurait du payer avant la crise.

M. Pierre SCARAMUZZINO : ce que je vous racontais sur les 4 millions qui ont été empruntés, il y a un 1 700 000 qui ont déjà été dépensé pour le rachat.

M. le Maire : oui ça c'est normal

M. Pierre SCARAMUZZINO : je suis d'accord, c'est juste une précision.

M. le Maire : 4 millions c'est l'opération globale, achat et rénovation. Mais aujourd'hui les travaux de transformations de l'Ephémère ne seront pas engagés. Je ne sais pas si ce sera en 2023, je ne sais pas si ce sera en 2024 ça va dépendre de différents indices, notamment FFB, Fédération Française du Bâtiment, et autres qui fixent le prix des matériaux et de ne pas payer allez une fois et demie ce qu'on aurait dû payer normalement.

M. Pierre SACRAMUZZINO : vous parliez de commission de sécurité, elle est prévue ? Il y a déjà une commission de sécurité qui a été passée pour identifier les travaux ?

M. le Maire : je me suis mal exprimé, le bâtiment Ephémère, comme il est là aujourd'hui, avant les travaux de la salle à dominante culturelle plus tard, va servir, va fonctionner, on a donc fait passer une commission de sécurité, pour le déclasser en supermarché et le classer en AL Spectacle.

Donc la commission de sécurité, nous a dit, il faut faire telles choses, donc ce sont des travaux qui vont commencer là, ce n'est pas les travaux sur les 3 millions ce sont des petits travaux qui vont nous permettre de faire fonctionner cette salle. On ne pourra pas faire un mariage le soir parce car elle n'est pas phoniquement isolée mais elle porte bien son nom, elle n'a jamais aussi bien porté son nom que maintenant, on n'a pas fait exprès, mais l'Ephémère va rester un petit plus longtemps que prévu parce que je n'ai pas envie de payer plein pot, les vrais travaux qui se feront, les travaux de mise aux normes, ce qu'Antoine (*Directeur des services techniques*) 15 000 € (10 000 €, 2000 € et 3000 €) pour mettre aux normes pour ouvrir la salle Ephémère.

M. Franck AGAH : je trouve très intéressante, l'intervention de M. BOQUILLON qui se trouve de l'autre côté, ce qui veut dire qu'à l'avenir, lorsque nous aurons des questions techniques à vous poser, vous pouvez faire intervenir les responsables du pôle, je vous remercie, c'est ce qu'on avait demandé dans le règlement intérieur.

M. le Maire : je vous rappelle qu'avant on était COVID et qu'il n'y avait personne dans la salle. C'est grâce aux services si l'on retranscrit tout cela.

M. Franck AGAH : sur le fonctionnement je voulais revenir sur le montant de 95 182 € de l'ASCRV, vous dites qu'il date de 2021.

M. le Maire : la fin de la convention, c'est ça ?

M. Franck AGAH : mais l'annulation dont vous nous parlez, c'est parce que vous vous êtes projetés sur 2022 puisque nous sommes en octobre 2022.

M. le Maire : non c'est le rattachement de la somme, les 95 182 € ils étaient avec nous jusqu'au 31 décembre 2021 et donc en 2022, les 95 182 €, elles sont en recettes elles ne sont pas en dépenses

M. Franck AGAH : ce qui veut dire qu'en prévisionnel, vous avez inscrit pour 2022.

M. le Maire : c'est parce que c'était dû pour 2021, la convention s'est arrêtée en 2021.

M. Franck AGAH : donc ce que je comprends c'est quand 2021, vous n'avez pas versé

M. le Maire : exactement

M. Franck AGAH : d'accord

M. le Maire : ce n'était pas en 2021 qu'on devait verser, c'est en 2022 puisque vous le savez bien,

M. Franck AGAH : c'est pour ça que je vous pose la question.

M. le Maire : il faut le bilan, donc ça aurait dû être premier trimestre 2022, c'est pour ça que les 95 182 € réapparaissent ici.

M. Franck AGAH : d'accord

M. Charles AGAH : M. le Maire, quand on additionne toute la partie dépenses de la partie fonctionnement, on retombe sur 367 625 qui est différent des 366 425 que vous annoncez dans la note de synthèse. Est-ce normal ?

M. le Maire : je pense que oui mais on va vérifier parce qu'il y a la déduction des entrées et des sorties.

M. Charles AGAH : donc tout n'apparaît pas dans la note de synthèse,

Mme Lucy BLAISE : micro fermé

M. Charles AGAH : on a tout dans le grand pavé mais on n'a pas tout dans la note de synthèse. C'est la question que je me suis faite en lisant les documents cette semaine, mais aucune réponse ne m'a été apportée par vos services.

M. le Maire : tout simplement parce qu'il est difficile techniquement et je l'entends, d'ailleurs il y a une nouvelle comptabilité en 2024, la M57. La M14 disparaît pour toutes les communes. Oui tout est dans le pavé, je vous garantis que c'est super compliqué parce que les rattachements ne sont pas chapitre, par catégorie, en fonctionnement, en investissement. Par exemple, vous n'en retrouvez pas toujours une somme qui est ici indiquée parce que dans le chapitre, il y a d'autres sommes qui étaient déjà inscrites dans le vote du budget primitif donc c'est pour cela qu'on ne retombe jamais sur nos « pattes » dans les croisements.

M. Charles AGAH : est-ce que la note de synthèse pourrait fournir toutes les pièces ?

M. le Maire : ça serait un copier-coller du pavé. Si on voulait faire une note de synthèse on mettrait pratiquement le cahier, une note de synthèse complète, c'est pour ça qu'on met les choses les plus importantes.

M. Charles AGAH : pour nous comprendre, parce que moi j'ai eu un souci dernièrement, vous avez mis un local à disposition, un bureau, je me suis assis dedans, j'ai feuilleté le pavé, j'ai feuilleté la note de synthèse, j'ai trouvé des choses louches sauf que je ne pouvais pas demander directement, enfin, des choses louches... des choses que je ne comprenais pas.

M. le Maire : à vérifier on va dire

M. Charles AGAH : oui, mais on m'a refusé de rencontrer les services appropriés.

M. le Maire : c'est normal

M. Charles AGAH : moi je me demande comment on peut être renseigné auparavant pour comprendre un budget ou pour comprendre des notes budgétaires. Parce que là au conseil municipal, vous nous dites oui c'est le grand pavé mais pour finir on n'a pas plus d'informations que ça.

M. le Maire : alors je vous invite et j'en profite, et là je m'adresse aux 33, moi inclus, à venir dans les prochaines formations qui vont être organisées pour la M14, ça va se terminer dans un an, mais ça vaut quand même le coup de le faire, et en plus on peut la faire ici puisqu'on est 33. Mais pour la M57, je vous invite et vous savez qu'on a un budget formation pour les élus, et je vous garantis que « ça coule et ça pique aux yeux », même moi régulièrement, ce n'est pas parce que je suis le Maire, je vais voir Lucy en disant au secours.

M. Franck AGAH : vous vous pouvez voir Lucy

M. le Maire : oui ça c'est la différence mais par contre, très sérieusement, je pense que la meilleure solution pour le comprendre, nous tous, c'est les formations M57 avec une inscription de l'ensemble des deux groupes si vous le souhaitez, et pour avoir une formation précise et de qualité parce qu'on va en avoir besoin. Même nous en termes d'inscription budgétaire, de chapitre, tout est bouleversé sans compter, je ne vais même pas faire de détails sur les logiciels parce que c'est un enfer, mais les modules de logiciels on va devoir racheter des nouveaux. Par contre vous aurez toujours Lucy et c'est pour ça qu'elle est autour de la table avec le Directeur Général des Services parce qu'aujourd'hui, il y a une décision modificative qui peut appeler à des interventions, des explications.

M. Charles AGAH : mais du coup, vous pouvez nous expliquer l'écart de 1 000 et des poussières d'€.

Mme Lucy BLAISE : je parle doucement, j'espère que vous allez m'entendre. Je pense que vous avez en montants qui n'apparaissent peut-être pas dans la DM il y a moins 8 000 € sur le 6188 page 15, c'est une partie des logiciels qui passent en informatique, en nuage, donc il y a eu un virement de crédit vers le compte informatique, ça vous ne l'avez pas dans la note de synthèse,

M. Franck AGAH : moins 8 200 €

Mme Lucy BLAISE : moins 8 200 €. Ensuite vous avez les amendes de police en recettes d'investissement, 10 860 € c'est page 21, au compte 1342 par exemple. Ensuite, il est possible que parfois des gros montants aient été présentés mais il y a des petits montants qui s'ajoutent aussi dans la réalisation du service quotidiennement. Vous avez des chiffres particulièrement ?

M. Pierre SCARAMUZZINO : il y a déjà deux lignes où vous avez répondu, on avait sur la page 17, sur le numéro 70323 occupation du domaine public, donc il y a une différence, on part sur l'exercice de 30 000 €.

Mme Lucy BLAISE : en fait c'est la constatation de la recette réelle, les redevances d'occupation du domaine public par GDF, il y a ORANGE, les concessionnaires. On a simplement constaté cette recette, c'est juste ajusté au budget.

M. le Maire : vous avez des réajustements très réguliers qui font vivre un budget et des décisions, de chapitres qui évoluent pour des raisons X ou Y. Par contre, quand on fait basculer des chapitres ou des choses comme ça et des arbitrages, c'est ce qu'on appelle une décision modificative. Donc des fois dans le même chapitre vous pouvez avoir plusieurs choses.

M. Pierre SCARAMUZZINO : page 17, le numéro 744, la FCTVA donc la différence est visible mais ça correspond à quoi ?

Mme Lucy BLAISE : par rapport au dossier déposé, la réalité, la réalisation, ce qui est retenue par les services de l'Etat, il y a cette différence donc on les retire de la projection des dépenses qui n'ont pas été retenues.

M. Franck AGAH : sachant qu'à l'époque, la FCTVA, était perçue N+2 alors que maintenant c'est N+1 donc si on prend le « déficit » parce que le prévisionnel donnait 20 000 et là on est à moins 5 000, ce qui veut dire que nous sommes sur l'année des dépenses de 2021 et que par rapport à la TVA que nous devons percevoir, nous sommes en négatif ?

M. Franck AGAH : c'est ça ? Mme Lucy ?

Mme Lucy BLAISE : on a aussi l'automatisation du FCTVA qui est faite cette année, donc il y a un retraitement derrière des services de l'Etat, avec des choses qui sont acceptées d'autres qui ne le sont pas. L'automatisation fait qu'ils prennent ce qu'il y a sur les comptes aussi. On a des échanges et voilà le résultat, on le matérialise.

M. Franck AGAH : merci Mme. BLAISE. Vous comprenez M. le Maire que nous apprenons tous en même temps et en espérant que 2026 on restera toujours sur le même logiciel.

M. le Maire : 2026 on en parlera mais en 2026 ! Mais pour le reste oui, je pense qu'on fera la formation ensemble, Lucy nous apprendra certainement des choses.

Intégration de recettes. On est en investissement dans le cadre des travaux d'office de la rue Tabary, on avait entamé une procédure sur une maison rue Tabary, où le propriétaire ne faisait rien concrètement, et on a pris la main dessus. La réalisation a été faite et on touche l'ANAH que le propriétaire aurait dû toucher c'est quand même 83 600 €.

Ajustement de cession, moins 42 000 € annulation de cession rue Emile Zola, ce sont des acheteurs qui n'ont pas acheté un terrain qui appartient à la Ville.

Vous avez 47 000 € de réalisation de vente SAFER plus 4800 € donc désistements de l'acheteur, et depuis hier on a un nouvel acheteur, donc on reviendra vers vous rapidement. C'est un terrain, qui appartient à la Ville et qui à vendre.

Notification de subvention de la Région sur la vidéoprotection, ça va un peu avec le coup de blues qu'on a eu juste en dessous, l'Etat, au titre du FIPD, vous savez qu'on est à plus de 100 caméras maintenant, on avait demandé un financement par le FIPD de 10 000 €. On a été porté à la Région et c'est en remplacement du FIPD. On a touché 18 986 € au lieu de 10 000 €, on est pour une fois gagnant.

Ajustement des comptes de dépenses, ce sont les ajustements de travaux sur le parking, ce sont les révisions de prix, vous savez que le parking du 8 mai quand on fait des travaux entre le moment où on notifie et le moment où les travaux se font, il y a l'indice des prix qui forcément a fortement augmenté. Donc la révision des prix nous a amené à un réajustement de 32 000 € demandés par le prestataire et puis le matériel mairie 5 200 €, le chauffe-eau pour l'atelier des espaces verts 610 €. Ce sont des investissements. Enfin les travaux en régie qui n'ont rien à voir avec les investissements, ce sont des travaux que l'on fait nous-même, pas nos services, pas par nos entreprises, conformité électrique des bâtiments, 14 800 € donc on renouvelle la confiance à nos techniciens, qui sont sous la gouverne de M. Antoine BOQUILLON, et puis les travaux d'aménagement de l'Ephémère, on en a parlé tout à l'heure, 3 100 € ils sont là et puis la mise aux normes du restaurant scolaire du centre, 4 100 €.

Tout ça pour dire que le budget de fonctionnement augmente de 366 425 € et celui de l'investissement de 59 810 € en tenant compte des aléas qu'on vous a donnés et des tenants et des aboutissants de fonctionnement et d'investissement tant en dépenses qu'en recettes.

M. Michel LATAWIEC : Je voudrais connaître dans le cadre des travaux d'office rue Tabary, la prise en compte de la régulation convention ANAH via la CAVM.

M. le Maire : cette somme on va la toucher deux fois. Mais la deuxième fois on ne sait pas quand. On a fait le boulot à la place d'un propriétaire. Concrètement on se substitue au propriétaire, mais il avait droit à des aides pour faire ses travaux, l'ANAH. On prend les travaux, on a droit à des aides, donc on perçoit les aides à la place puisque c'est nous qui dépensons l'argent, c'est de l'argent public, à la place du propriétaire qui aurait dû les

percevoir. Ce qui n'empêche pas qu'on va lui réclamer la totalité des choses, ça plus le reste, si on en a eu pour 120 000 € on va lui réclamer les 120 000 €. Aujourd'hui ces 83 600 € c'est la part éligible à l'ANAH de subventions qui est versée et c'est ce que le propriétaire aurait dû toucher s'il avait fait les travaux, je pourrais aussi le dire comme ça, pour vous donner un repère.

M. Charles AGAH : merci M. le Maire pour les précisions mais on trouve ça ou dans le document budgétaire ? C'est ça la question.

Mme Lucy BLAISE : la décision modificative doit être équilibrée en dépenses et en recettes, donc en fait, on s'attend à recevoir 83 600 € donc le chiffre est bon. Pour rééquilibrer la DM, j'ai équilibré sur cette ligne et je vous ai écrit 82 164 € c'est pour ça que vous ne l'avez pas trouvé.

M. le Maire : cela répond à votre question ?

M. Charles AGAH : oui

M. Franck AGAH : là vous venez de dire que la Ville s'est substituée à un propriétaire qui n'a pas fait des travaux, donc ce qui veut dire qu'à un moment donné, lorsque l'ANAH finance des travaux, c'est par rapport à des critères, la même chose que ce que j'ai dit tout à l'heure, par rapport à l'énergie. Donc ce qui veut dire que si la Ville s'est substituée, la Ville n'a pas le même critère que le propriétaire.

M. le Maire : si ce sont les critères de rénovation. Le but si c'est l'objet de votre question, c'est de récupérer 100 % de ce qu'on a dépensé parce qu'on l'a dépensé à la place de quelqu'un qui n'a pas fait le job, et demain potentiellement, de pouvoir le reproduire sur d'autres. Résidence Carnot on a un vrai souci entre deux maisons, une qui est abandonnée, je vais dire comme ça, et le voisin qui est collé, mitoyen, qui n'a rien demandé à personne et qui vit tranquillement, et qui depuis, ça devient compliqué.

Le but c'est d'être en capacité financière d'abord, de dire on constate l'échec, on constate tout ça fait par les services juridiques, encadré avec les services de l'Etat, du Préfet, avec des arrêtés, le service salubrité et on fait le travail pour le compte du propriétaire. Deux solutions, on retrouve le propriétaire, on l'identifie, on émet les titres de recettes, et on le poursuit, ou potentiellement demain on peut vendre l'immeuble, et la recette que le propriétaire aurait dû avoir rentre dans la caisse de la Ville.

M. Franck AGAH : oui parce que la chute finale, c'est celle-là qui m'intéresse parce que si on commence à prendre tous les logements insalubres à Vieux-Condé et que la Ville se substitue par rapport au périmètre de l'ANAH, pour refaire tous les logements à la place de certains propriétaires qui des fois laissent à l'abandon exprès, vous me parlez de 1 200 000 € énergétique, vous pouvez rajouter 890 000 €...

M. le Maire : c'est pour ça que c'est vraiment extrême, je pense que tout le monde voit de quelle maison on parle, elle était dans une situation catastrophique, il y avait des voisins qui prenaient de l'humidité, des champignons. Il y a aussi le permis de louer qui est aussi une nouvelle variable d'ajustement, où quelqu'un qui va mettre en location, alors c'est pas un lien direct mais c'est encore un autre outil permettant de dire demain à un bailleur privé, faites attention, quand on arrive sur Vieux-Condé, c'est pas la fête à « neuneu », il y a des choses à faire, il y a des choses déclaratives et qui pourraient demain leur causer un tort ou une remarque suite à une visite ou un contrôle qui permettrait de voir que les normes, je ne sais pas électrique ou d'isolation ne seraient pas respectées.

Donc ce sont des outils complémentaires qui viennent d'additionner sous la délégation de Fabienne DELCOURT.

M. Franck AGAH : je continue, la ville accompagne techniquement en termes d'ingénierie les propriétaires qui sont en difficulté.

M. le Maire : le service salubrité, bien sûr, on a un agent.

M. Franck AGAH : donc ça a changé, on a eu un mail d'une nouvelle personne qui est arrivée.

M. le Maire : au service logement

M. Franck AGAH : vous pouvez nous donner le nouvel organigramme, je profite !

M. le Maire : vous me posez la question au prochain conseil municipal et vous l'avez en début d'année. Au projet CT (Comité technique), mais je vous rassure l'organigramme bouge et j'espère qu'il bougera tout le temps, ça veut dire que la ville s'adapte aux besoins de la population et des services.

M. Franck AGAH : micro fermé

M. le Maire : je n'en doute un seul instant M. AGAH, la preuve en est, on en récupère des communes voisines.

M. Charles AGAH : on vote contre la décision modificative, l'entière du groupe.

DELIBERATION

M. Maire précise qu'il y a lieu de réaliser une décision modificative afin d'ajuster le budget 2022.

Vu la note de synthèse et le document joint présentant la décision modification n° 2022-2 selon les règles de la comptabilité publique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité,**

Par : **25** Voix « Pour »

Par : **8** Voix « Contre »

Par : **0** Voix « Abstention »

DECIDE de voter la décision modificative n°2022-2 du budget principal.

Délibération D2022_136 Admission en non-valeur de titres de recettes

M. le Maire : Les admissions en non-valeur sont malheureusement des choses que nous n'avons pas pu récupérer, des sommes dues, ça peut-être la cantine scolaire, l'accueil périscolaire, les ACM, la halte-garderie, ce que des parents ont pris, mais n'ont pas payé pardon, et que l'on n'a pas pu récupérer avec toutes les formules possibles. Il y a l'amiable, on fait très attention à ce que l'on fait, tout ça est encadré et surveillé et il y a aussi la perception qui peut émettre un titre de recette et qui peut réclamer parfois, 30 €, 10 €. Il fut un temps, on a passé des sommes ici très importantes parce que des familles étaient endettées sur plusieurs années. Là aujourd'hui, même si c'est une somme, un sou est un sou, c'est 559,10 € je crains l'avenir de ces admissions en non-valeur. On abandonne le fait de pouvoir percevoir un jour la recette, on ne poursuit plus la personne parce que on a tout essayé. Je préférerais ne pas passer ce genre de délibération.

M. Franck AGAH : depuis 2020, des admissions en valeur nous en avons eues. Comme vous le dites, la difficulté de la société avec l'inflation, la défense du pouvoir d'achat, tout cela va nous mettre en péril. Je me souviens qu'en 2020, fin d'année, lorsque l'on a parlé de l'admission en non-valeur, j'avais interpellé notre adjointe aux affaires sociales qui n'est pas aujourd'hui présente, Mme DELCOURT qui m'avait dit, oui M. AGAH effectivement, nous mettons tout en œuvre pour accompagner les familles dans leur difficulté pour ne pas arriver à cela. Vu la difficulté conjoncturelle qui va se projeter..

M. le Maire : ça va être très compliqué. Pour tout vous dire, 559 € ce n'est rien par rapport à ce que l'on a pu récupérer, avec un accord de la famille et un accompagnement sur un étalement de la dette versée en plusieurs fois à la perception. Ça comme la subvention au CCAS de 2023, je pense pour être très clair, on sera plus près de 700 000 € que de 400 000 € au CCAS en subvention, je parle du CCAS en règle générale.

M. Franck AGAH : on a une réunion bientôt et déjà avec les 107 000 €, qu'on va inscrire par rapport aux 400 000 € on est déjà monté à 520 000 €.

M. le Maire : sans parler de l'aide des gens

M. Franck AGAH : on sait très bien, qu'en votre qualité de président du CCAS, on sait très bien que le budget du CCAS fluctue en fonction soit de l'inflation, soit du train de vie

M. le Maire : et du taux d'occupation

M. Franck AGAH : et comme nous sommes dans une ville, on sait que les difficultés sociales sont de plus en plus prenantes.

M. le Maire : on aura l'occasion d'en reparler que ce soit au CCAS... cela va être compliqué.

DELIBERATION

M. le Maire informe l'Assemblée que Mme la Trésorière de Condé-sur-l'Escaut a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour admission en non-valeur dans le budget de la commune.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

M. le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles Mme la Trésorière n'a pas pu aboutir dans les procédures de recouvrement à sa disposition.

Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 559.10 €.

Il précise que ces titres concernent des inscriptions à la cantine scolaire, d'accueil périscolaire ACM, halte-garderie...

M. le Maire demande à l'Assemblée conformément à la législation en vigueur de bien vouloir se prononcer pour une admission en non-valeur au vu de l'état joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

Par : **33** Voix « Pour »

Par : **0** Voix « Contre »

Par : **0** Voix « Abstention »

DECIDE l'admission en non-valeur de ces titres d'un montant de 559.10 €.

Cette dépense sera imputée sur le compte 6541 du budget 2022 de la commune.

Délibération D2022_137 Retenue de garantie

M. le Maire : je ne reviens pas dans le détail, c'est la fameuse affaire MUSY qui date du 23 décembre 2009, le lot 10 du sol sportif et du lot 12, des espaces verts de l'époque. Donc retenue de garantie, l'entreprise n'existe plus, on a posé la question à la DGFIP qui nous a dit, arrêtez de bloquer cette somme dans le budget global. Donc pour relever la retenue de garantie, il faut une délibération, c'est l'objet, même si vous m'avez déjà vu dans la décision modificative.

DELIBERATION

Dans le cadre des marchés publics, la retenue de garantie est une somme d'un montant maximum de 5%, prélevée par fraction sur les acomptes versés au titulaire d'un marché et destinée à couvrir les éventuelles réserves formulées lors de l'admission ou de la réception des fournitures, services, travaux, ainsi que celles pouvant surgir durant la période de garantie.

M. le Maire expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre du marché de rénovation de la salle Germinal notifié le 23/12/ 2009, des retenues de garantie concernant l'entreprise MUSY de Denain, titulaire du Lot n° 10 revêtements sol sportif et du lot 12 Espaces Verts, ne lui ont pas été reversées, pour un montant total de 3756.35 €.

Ces retenues de garantie sont référencées comme suit :

| Type de pièce | Numéro | Date PEC | Montant | |
|---------------------|-------------|------------|----------|------|
| Retenue de garantie | 115540232-1 | 29/09/2011 | 105,49 | MUSY |
| Retenue de garantie | 115540332-1 | 29/09/2011 | 171,12 | MUSY |
| Retenue de garantie | 115540432-1 | 29/09/2011 | 334,17 | MUSY |
| Retenue de garantie | 134850732-1 | 20/07/2012 | 145,44 | MUSY |
| Retenue de garantie | 106040932-1 | 17/05/2011 | 2.538,51 | MUSY |
| Retenue de garantie | 114541032-1 | 13/09/2011 | 125,88 | MUSY |
| Retenue de garantie | 124270232-1 | 09/02/2012 | 73,37 | MUSY |
| Retenue de garantie | 134850832-1 | 20/07/2012 | 262,37 | MUSY |

L'entreprise MUSY n'existe plus et les retenues de garantie sont prescrites.

En effet, la réglementation, s'appuyant sur la loi 68-1250 du 31/12/1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat (..) et communes, précise que « sont prescrites toutes les créances qui n'ont pas été payées dans un délai de quatre ans à compter du jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis (article 1 de la loi) ».

Dès lors, il convient, dans cas précis, de comptabiliser les retenues de garantie au compte de produits exceptionnels Cpte 773 et de régulariser ces écritures par des titres de recette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Par : **33** Voix « Pour »

Par : **0** Voix « Contre »

Par : **0** Voix « Abstention »

ACCEPTE d'imputer les sommes citées ci-dessus au compte 773 du budget primitif 2022 de la commune.

ACCEPTE d'imputer ces sommes au compte 773 du budget primitif 2022.

Délibération D2022_138 Reprise sur provision pour risque

M. le Maire : ce sont les 10 000 €, la procédure a été gagnante pour la Ville donc nous n'avons pas besoin de les dépenser, on les réintègre mais pour cette reprise en non-valeur il nous faut aussi une délibération.

DELIBERATION

Vu l'article L.2321-2 alinéa 29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par Décret n°2005-1661 du 27 décembre 2005 art.12 précisant notamment les cas de constitution d'une provision par la collectivité, ainsi que les modalités d'ajustement desdites provisions,

Vu la délibération du 04/04/2019 constituant une provision pour risque de 10 000 €, dans le cadre d'une procédure engagée contre la commune auprès du conseil des Prud'hommes de Valenciennes selon une saisine du 18 octobre 2018.

Considérant le jugement de la Cour d'appel de Douai, Chambre Sociale - Prud'hommes-, en date du 24 juin 2022,

Considérant que cette provision n'est plus justifiée,

M. le Maire propose de reprendre la provision pour risque à hauteur de dix mille euros (10 000 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Par : **33** Voix « Pour »

Par : 0 Voix « Contre »

Par : 0 Voix « Abstention »

EMET un avis favorable à la proposition de M. le Maire.

DECIDE la reprise de la provision pour risque semi-budgétaire de 10 000 €.

3) Direction des ressources humaines

Mme Caroline DI CRISTINA : afin de renforcer le service informatique, nous souhaitons participer à l'effort de qualification des jeunes à travers le contrat d'apprentissage. Donc ce contrat favorise l'insertion professionnelle et l'acquisition des savoirs selon une pédagogie qui se différencie des connaissances scolaires. C'est un jeune qui est arrivé au service informatique pour un an.

M. Franck AGAH : il va arriver ?

Mme Caroline DI CRISTINA : il est arrivé.

M. Franck AGAH : micro fermé

M. le Maire : on n'a pas eu de conseil entre temps.

M. Franck AGAH : si je pose la question, c'est qu'il a un arrêté qui a été pris,

M. le Maire : non c'est un contrat d'apprentissage, il n'y a pas d'arrêté.

M. Franck AGAH : il est déjà en exercice et on passe la délibération après.

Mme Laurence DEZOTEUX : je voulais juste connaître la nature du contrat d'apprentissage puisque ce n'est pas trop dans les habitudes, de voir de l'apprentissage au niveau administratif. Je voulais savoir si la nature de ce contrat vise à renforcer l'équipe parce que dans ce cas-là, il faut patienter puisqu'il est en formation, et est ce qu'il y aura une embauche prévue, définitive à la clé pour ce jeune. Ou est-ce que c'est vraiment un besoin dans la structure ? Un contrat d'apprentissage, d'abord on apprend, on n'est pas opérationnel immédiatement.

Mme Caroline DI CRISTINA : c'est un contrat d'apprentissage, nous n'avons pas fait de demande particulière, c'est le lycée WALLON, c'est un partenariat avec ce lycée qui nous envoie des stagiaires. Le BTS se fait en deux ans, un an à passer au lycée et un an sur le terrain. Il ne sera pas titularisé.

M. le Maire : c'est une personne qui a besoin d'un employeur pour faire son BTS.

Mme Laurence DEZOTEUX : peut-être préciser que dans les documents donnés, un contrat d'apprentissage peut aller jusqu'à 29 ans, 30 ans révolu et pas 25 ans comme c'est noté.

Mme Caroline DI CRISTINA : oui nous le savons, sauf que le lycée nous a donné les termes et qui l'appelle contrat d'apprentissage. Un contrat d'apprentissage légalement jusqu'à 29 ans, c'est pour une personne qui veut faire un CAP mécanique ou autre, ce n'est pas le même cursus. Mais ce sont les termes utilisés par le lycée Wallon et il est rémunéré.

Mme Laurence DEZOTEUX : micro fermé

M. Franck AGAH : rémunéré en fonction de son âge. Mme DI CRISTINA, vous nous dites qu'il y a un partenariat avec le lycée WALLON, vous avez une convention ? Vous savez très bien aujourd'hui la difficulté qu'ont les élèves d'obtenir des stages parce que lorsque les étudiants n'ont pas le stage ils n'ont pas l'année scolaire. En ouvrant la boîte de Pandore, faire un contrat d'apprentissage d'un jeune, en partenariat avec le lycée Wallon, qui dit que demain

Mme Caroline DI CRISTINA : on verra si l'on continue ou pas ce genre de partenariat. Il ne figure pas dans l'organigramme.

M. Franck AGAH : comme il est actif, c'est comme un contrat aidé, il fait partie du personnel, pendant la durée.

M. le Maire : J'indique également que l'on travaille avec le directeur d'établissement du collège, qui vient d'arriver, ce sera le cycle prochain, sur la capacité pour la Ville de Vieux-Condé et de ses services en règle générale et je mets le CCAS dedans, que le directeur d'établissement, fasse lui-même une sélection sous forme de concours, de partenariat, de bénévolat. Il est partant, nous allons déterminer nos besoins et étudier les services en capacité de pouvoir accueillir puisque vous aviez raison il faut avoir le temps pour cette personne, et nous présenterons une convention à ce sujet.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

Vu le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

Vu le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu l'avis donné par le Comité Technique, en sa séance du 22 juin 2022.

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Considérant qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité Technique, il revient au Conseil Municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Par : **33** Voix « Pour »

Par : **0** Voix « Contre »

Par : **0** Voix « Abstention »

DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage,

DÉCIDE de conclure pour l'année scolaire, **1** contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

| Service | Nombre de postes | Diplôme préparé | Durée de la Formation |
|----------------------|------------------|--|--------------------------|
| Service Informatique | 1 | BTS SIO (Service Informatique aux organisations) | Année scolaire 2022-2023 |

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le Centre de Formation d'Apprenti – FCIP Education et Formation tout au long de la vie situé au 111 avenue de Dunkerque – 59000 LILLE.

Délibération D2022_140 Adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG 59

Mme Caroline DI CRISTINA : suite à l'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive, donc suite à l'apparition du nouveau décret, relatif au service de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale, le centre de gestion fait évoluer ses services.

En effet les actions des psychologues du travail, ergonomes, préventeur, assistante sociale infirmières du travail sont désormais organisés par les médecins du travail du pôle prévention santé au travail, un changement tarifaire, actuellement, une journée pour 11 agents, 760 € et à partir du 1^{er} janvier 2023, 85 € par agent soit une augmentation de 16 € par agent, cette hausse impactera le 012.

M. Franck AGAH : quand j'ai entendu médecine, je me suis dit comme ça, j'allais vous poser la question M. le Maire mais étant donné que j'ai reçu ma convocation pour le Conseil d'administration du CCAS, c'est le désert médical.

M. le Maire : je les rencontre les médecins ce samedi matin.

M. Franck AGAH : on pourra aussi aborder l'installation de FILIERIS,

M. le Maire : Avec joie, et le futur du bâtiment EX FILIERIS. On parlait TFPB, vous vous doutez que l'on va s'en servir.

M. Franck AGAH : M. JASIK est là. Je profiterai pour poser la question jeudi prochain.

M. le Maire : je n'en doute pas M. AGAH, je compte sur vous.

M. Michel LATAWIEC : concernant FILIERIS qui va arriver au LFR, c'est très bien, il n'y a rien à dire là-dessus, mais néanmoins est-ce que le conseil de l'ordre des médecins a été prévenu de cette transhumance ?

M. le Maire : cela ne fait pas l'objet de la délibération mais je peux dire un mot, il y a un représentant local, qui représente le collectif des médecins généralistes, professions libérales etc, et puis en face on a une concurrence qui n'est pas la même, je le dis comme ça parce que c'est un sujet très délicat, qui s'appelle FILIERIS et qui a des médecins salariés. C'est comme quand une boucherie ferme ou un charcutier, boulanger, on les a rencontrés à plusieurs reprises avec Richard, malheureusement il n'est pas là aujourd'hui, ils vous disent je veux être boucher à LIDL ou à MATCH parce que je fais 35 heures, j'ai mes cinq semaines de congés payés, je ne veux pas être artisan, commerçant.

Le vrai sujet de la diversification médicale, le vrai enjeu, avant c'était une patientèle, cela se rachetait, aujourd'hui cela ne se rachète plus, on essaie de persuader les médecins de faire trois ou six mois de plus pour éviter ce désert médical. On a une population qui est en augmentation, des habitants de Vieux-Condé ne trouvent pas de médecin, parce qu'ils ne prennent plus de nouveaux patients. Sur Internet, d'ailleurs nous avons le scandale des arrêts de travail, aujourd'hui le but est de mettre les médecins autour de la table pour discuter, cela a lieu samedi matin, première rencontre pour les laisser discuter entre eux et voir quelles sont les capacités de pouvoir aujourd'hui et demain accueillir des médecins.

Aujourd'hui le médecin qui prend sa retraite ne vend pas sa patientèle, son portefeuille, comme auparavant. On voit bien qu'il y a une érosion de la valeur de leur affaire, une pharmacie lors d'une vente il vend un chiffre d'affaires, lui non. Il y a un vrai sujet, un pour FILIERIS de récupérer un maximum de médecins en équivalent temps plein et d'autres professions spécialisées, dentistes, ophtalmo, kiné... le sujet est de savoir si ce métier va continuer à être profession libérale comme moi je l'exerce dans un autre domaine ou devenir salarié. Si l'on veut faire du développement de service, y compris sur la médecine et la santé qui sont de vrais enjeux nationaux, je pense que la médecine libérale, au sens profession libérale, doit continuer à exister et être pérenne.

Le problème est que ce genre de métier paie des charges importantes, il s'associe d'ailleurs déjà depuis très longtemps à 4 ou 5 pour payer une secrétaire. D'ailleurs les étudiants en médecine ne partent plus vers la médecine générale mais vers les spécialisations, vers des cliniques privées pour ne pas avoir un statut de fonctionnaire et de payer plus, avoir un logement de fonction.

Il y a un déséquilibre en cours et il va falloir que nous, comme toutes les communes, on puisse se battre avec cela et rééquilibrer les choses puisque l'on a une augmentation de la population, une pyramide des âges qui vieillit et un besoin de santé indispensable, pour les plus jeunes et les plus âgés. L'objectif samedi, c'est de les réunir pour la première fois, cela ne s'est jamais fait, j'espère qu'ils viendront tous, et je vous rendrai compte des suites, en parallèle aussi avec FILIERIS parce que je ne veux pas fermer la porte. Si demain je n'ai pas de médecins qui restent ou qui arrivent, il ne faudra pas se plaindre si c'est FILIERIS avec des salariés. Pour moi le pire c'est le désert médical, je préfère avoir un médecin que pas de médecin, quel que soit son statut. Ce sont de vrais enjeux qui sont compliqués, y compris pour eux.

M. Franck AGAH : c'est dommage que vous n'étiez pas là avant, M. le Maire pour défendre la maison de la santé pluridisciplinaire qui était un projet politique.

M. le Maire : je fais de mon mieux, là où je suis.

M. Franck AGAH : c'est un vrai sujet car sur le Pays de Condé et Vieux Condé qui était l'une des communes où il y avait le plus de médecins, alors que dans le désert médical on retrouvait la ville d'Escautpont, et bientôt dans les 5 ou 10 ans à venir, on va se retrouver dans la même problématique.

M. le Maire : c'est pour ça que l'on reparlera d'organismes dont on a parlé tout à l'heure.

M. Franck AGAH : quand je vois aussi la diff que Valenciennes Métropole a à mettre en œuvre son plan local de santé, et les ateliers santé ville qui existaient déjà, pour travailler sur la prévention en termes de santé. Et aujourd'hui, on a le gaz et le pétrole.

M. le Maire : le centre de gestion du 59 comme les autres ont aussi du mal à trouver des médecins pour faire les expertises médicales, les convocations sont à trois ou six mois, c'est pour ça que l'on retrouve dans des décisions modificatives, des remboursements auprès de l'assureur 25 000 €, parce que non seulement le médecin ne l'a pas vu pendant six mois, mais il fait la rétroactivité de l'arrêt, il est en maladie ordinaire, il n'est plus en AT, depuis un an.

DELIBERATION

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 18 décembre 2018 laquelle approuvait l'adhésion de la Ville au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Suite à la parution du décret n°2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale, le centre de gestion du Nord fait évoluer ses services.

En effet, les actions des psychologues du travail, ergonomes, préventeurs, assistantes sociales, infirmières du travail sont désormais organisées par les médecins du travail du pôle prévention santé au travail.

Pour tenir compte de cette évolution, le Centre de Gestion adapte sa facturation et la simplifie. Jusqu'à présent les visites et actions de ces professionnels étaient facturées à la journée ou demi-journée, à compter du 1er janvier 2023, une contribution annuelle de 85 € par agent.e. sera demandée afin d'accéder à ces prestations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Par : **33** Voix « Pour »

Par : **0** Voix « Contre »

Par : **0** Voix « Abstention »

AUTORISE M. le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Délibération D2022_141 Convention de création d'un partenariat entre la Ville de Vieux-Condé et l'Institut Médico Pédagogique Espérance de Bonsecours

Mme Nathalie MRABET : notre collectivité a été sollicitée pour accueillir des personnes en situation de handicap majeur, afin qu'ils puissent découvrir différents métiers, acquérir une certaine autonomie mais aussi de travailler l'inclusion avec eux. De ce fait, le service environnement et cadre de vie les prendra en charge avec les missions suivantes, entretien des espaces verts en milieu clos, comme les serres, le jardin botanique et le cimetière.

Le service éducation jeunesse les accueillera Maison du Jard, afin de créer des interactions avec la population par le biais de diverses manifestations et activités.

L'engagement du bénévole, s'effectuera pour la période du 26 octobre 2022 au 25 octobre 2023.

M. Pierre SCARAMUZZINO : tout d'abord souligner que nous sommes très heureux qu'il y ait de l'inclusion, au sein de la ville de Vieux-Condé pour les personnes en situation de handicap. C'était aussi un thème de notre campagne et c'était dans nos objectifs également.

Dans l'intervention, sans faire d'ingérence sur l'Espérance, mais je sais qu'il y a plusieurs identités juridiques, au niveau des résidents, sont-ils bien sélectionnés ? S'agit-il uniquement des résidents de l'Espérance ou des autres entités juridiques ?

M. Nathalie MRABET : l'Espérance accueille uniquement des populations françaises, on dépend de l'ARS, donc c'est une demande de l'ARS de trouver des partenariats avec le côté français. A l'Espérance, il y a aussi des foyers de vie, 2 ou 3 résidents ayant une bonne autonomie participent déjà à des stages préprofessionnels, au sein de notre ASBL. Ils sont déjà habitués à travailler dans des milieux en tant qu'aide-ménagère, hommes d'entretien d'espaces verts, toujours des aides, et encadrés. Ce champ, nous avons voulu l'élargir avec l'inclusion de la personne en situation de handicap au niveau de la municipalité de Vieux-Condé.

M. Pierre SCARAMUZZINO : c'est parfait, vous avez répondu à ma deuxième question. Pour le degré d'intervention, nous sommes sur le 25/10/2022 au 26/10/2023, donc sur un an, l'idée était de savoir, même s'ils ont déjà fait des stages et de l'inclusion ailleurs, comment la ville de Vieux-Condé est préparée pour accueillir ces personnes dans la bienveillance et surtout pour assurer le personnel qui aura en charge aussi d'accueillir ce public.

M. Nathalie M-RABET : dans un premier, ils seront accompagnés par un éducateur référent, avec le référent du service environnement, ce sera encadré et on va diminuer petit à petit notre présence pour voir comment le jeune prend sa place au sein de la collectivité. Ils ne sont pas lâchés comme cela, pas du tout, à raison d'une journée par semaine dans un premier temps de trois heures.

M. Pierre SCARAMUZZINO : d'un point de vue professionnel, dans ce cas-là, il faut nommer dans la convention la présence d'un intervenant de l'Espérance. Je ne pense pas que ce soit écrit. C'est vraiment pour protéger en termes de responsabilité civile et d'assurance.

M. Franck AGAH : on s'était posé la question par rapport à l'encadrement et la capacité de l'accueillant.

M. Pierre SCARAMUZZINO : donc, on ajuste la convention ?

M. le Maire : oui, de toute façon, il y a l'encadrement, la validation de l'ARS, et il y a des déclarations aussi auprès de nos assureurs responsabilités civiles notamment. Mais on reviendra vers vous pour la convention et on fera un retour de la convention définitive, c'est enregistré.

M. Pierre SCARAMUZZINO : merci, en tout cas, nous avons un centre d'habitats les Peupliers sur Vieux-Condé.

M. le Maire : avec qui on travaille...

M. Pierre SCARAMUZZINO : est-ce que ce genre de projet est intégré ?

M. le Maire : c'est fait, on y travaille déjà

M. Pierre SCARAMUZZINO : dans quel contexte ?

M. le Maire : on travaille avec les ateliers réunis de l'APEI, qui font partie des Peupliers, et l'APEI, distribution du journal, le montage du marché de Noël.

Mme Caroline DI CRISTINA : le nettoyage des rideaux, les personnes qui sont aux Peupliers, rue Tabary, travaillent en blanchisserie.

M. Pierre SCARAMUZZINO : micro fermé

Mme Caroline DI CRISTINA : aux peupliers se sont des personnes qui sont en ESAT.

M. Franck AGAH : dans la nature des missions, puisque dans la délibération de Mme MRABET, vous avez parlé du service jeunesse, donc dans la nature des missions de la convention, il n'y a pas le service jeunesse donc il faut le stipuler

M. le Maire : non c'est par étape

M. Franck AGAH : d'accord. Deuxième chose, je profite en même temps de l'occasion, M. le Maire, par rapport au service jeunesse, lorsqu'il accueille un enfant en situation de handicap, est ce que les animateurs sont formés ?

M. le Maire : oui indispensable,

M. Franck AGAH : oui c'est dans la délibération pour le service Jeunesse mais pas dans la convention donc si pouvez re vérifier.

Mme Caroline DI CRISTINA : lors du recrutement, on sait à l'avance les enfants que l'on va recevoir, soit un moniteur/éducateur ou un éducateur, un animateur qui a cette fonction-là.

M. Franck AGAH : j'en ai aussi dans mon corps de métier mais gérer quelqu'un en situation de handicap dans une animation collective, c'est autre chose. Je prends pour exemple, dans mon métier, j'accueille des autistes pendant les centres de loisirs, gérer un autiste c'est un animateur par enfant.

Mme Caroline DI CRISTINA : c'est ce que l'on fait, la personne est recrutée pour cela et on essaie aussi l'intégration avec les autres enfants.

DELIBERATION

M. le Maire expose à l'Assemblée la demande de l'Espéranderie, Institut médico-pédagogique de Bonsecours qui accueille une population déficiente mineure et majeure majoritairement française.

Les résidents de l'Institut participent à de nombreux ateliers en intra : créatifs, ludiques, culinaires,...ainsi qu'avec différents partenaires.

C'est dans ce sens que la collectivité de Vieux-Condé a été sollicitée pour accueillir des résidents afin qu'ils puissent découvrir différents métiers et acquérir une certaine autonomie.

Le service Environnement et cadre de vie les prendra en charge avec les missions suivantes : entretien des espaces verts en milieu clos : comme les serres, le jardin botanique et le cimetière.

Le Service Education Jeunesse et Vie Sociale les accueillera à la Maison de Quartier du Jard afin de créer des interactions avec la population par le biais de diverses manifestations et activités.

L'engagement du bénévole s'effectuera pour la période du 26 octobre 2022 au 25 octobre 2023.

Après l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Par : **31** Voix « Pour »

Par : **0** Voix « Contre »

Par : **0** Voix « Abstention »

(Mme Fabienne DELCOURT et Mme Nathalie MRABET ne prennent pas part au vote)

AUTORISE M. le Maire à signer une convention de partenariat avec l'Institut Médico Pédagogique Espéranderie de Bonsecours.

4) Direction des services techniques

Délibération D2022_142 Acquisition d'un terrain grevé par l'emplacement réservé n°2 au PLUi, cadastré AR n°714 situé rue Auguste Faniard

M. le Maire : pour situer, rue Auguste Faniard, on est au sud du terrain de foot Talbot Simca. Quand vous venez de la rue Jean Jaurès et que vous avez Condé dans le dos, c'est sur la gauche, aujourd'hui il y a des plaques, un peu abîmées, et on a l'équivalent de deux terrains de foot, à l'époque, il y avait des tribunes. C'était au comité d'entreprise de Talbot Simca, racheté et propriété de Valenciennes Métropole, pour donner un coup de main à la reprise de l'entreprise, Acument, à l'époque, aujourd'hui est Agrati. C'était une aide trésorerie.

C'est un foncier qui est en zone U, dans le PLUi actuel, donc en zone constructible, on se pose des questions sur l'avenir de Vieux-Condé, je pense que l'on se sera plus là, le jour où il se passera quelque chose là-dessus, à moins que l'on soit une programmation magique de l'Etat, on souhaite réserver des parcelles pour potentiellement être en capacité de faire demain une opération de construction. Il faut imaginer, le terrain comme cela, (M. le Maire fait une présentation rapide visuelle), rue Jean Jaurès, Rue Auguste Faniard, et une double bande propriété des habitants, vous avez le plan en annexe. Ce sont des emplacements réservés, c'est-à-dire que la Ville peut « poser sa main dessus » en disant à l'habitant, je réserve cet emplacement. L'habitant, en cas de vente, doit alors nous proposer de l'acheter et nous sommes dans l'obligation de le faire, pour ne pas le bloquer. En revanche, si on ne le l'achète pas, cela le libère et il peut le vendre à n'importe qui.

Donc nous avons les deux parcelles, (M. le Maire montre le plan), au Nord, c'est l'ancien terrain TALBOT SIMCA, le but est d'avoir une desserte d'entrée et de sortie, une gestion des flux. Il n'y a pas pire dans une opération immobilière de faire une raquette de contournement, un demi-tour, un rond-point, parce que les voiries font toujours rater l'opération immobilière qu'elle soit bailleur privé ou bailleur public parce que les voiries coûtent très chères. Si l'on a une rue avec une entrée et une sortie, une rue traversante, cela est beaucoup plus simple, et cela délaisse d'un côté ou de l'autre, en double sens ou en sens unique. Le but est de faire l'acquisition, puisque nous avons porté une réserve sur ce terrain, on avait provisionné 40 000 €, l'estimation domaniale et l'accord des propriétaires, l'offre de prix est de 25 000 €, c'est donc d'accepter cette superficie, et ce numéro de parcelle inscrit au cadastre, parcelle 714.

M. Franky LEFEBVRE : comme vous l'avez souligné, cette parcelle a été vendue par Acument à l'Agglo., cela a été déclaré d'intérêt communautaire ?

M. le Maire : elle est d'intérêt communautaire et aujourd'hui en zone U, elle est propriété de Valenciennes Métropole.

M. Franky LEFEBVRE : je vais anticiper sur la prochaine délibération aussi, à l'autre bout de la rue Jean Jaurès, il y a l'îlot Dervaux également pour les commerces

M. le Maire : l'opération est portée par Valenciennes métropole, en maîtrise d'ouvrage et d'intérêt communautaire.

M. Franky LEFEBVRE : donc Jean Jaurès, on ne peut pas la passer d'intérêt communautaire

M. le Maire : oui, et ça va beaucoup loin que cela. Et vous avez raté l'épisode 3, c'est l'étude centre-ville. Ce n'est pas de la politique politicienne, c'est d'être en capacité de se dire comment demain on transforme la ville correctement sans balafrer la ville. C'est important. Si au Nord en entrée de Ville, on a un projet de lotissements qui amène des personnes, des enfants, des familles. Si l'on a au Sud de ce centre-ville, un autre intérêt et que vous ajoutez là-dessus un autre centre-ville, on pourrait être éligible à un intérêt communautaire sur la requalification du centre-ville. Qui dit intérêt communautaire dit financement au minimum de 50 % et trouver des financements

à hauteur de 50 % pour des VRD...Il faut les trouver. L'idée générale est là, il faut être porteur du projet, le terrain est immense, ce qui fait sa complexité, s'il y avait 10 maisons à construire elle serait déjà en cours, là en capacité de maisons cela doit être 60-70.

M. Franky LEFEBVRE : si je reprends cette entrée de Ville, on prend toute la rue Jean Jaurès, le quartier de la Gare, il y a quelque chose à faire aussi.

M. le Maire : c'est prévu – 2024 parking P + R avec le SIMOUV.

M. Franky LEFEBVRE : ce serait bien d'avoir des commissions, nous pourrions en discuter.

M. le Maire : cela passera en délibération. Derrière le terminus du Boulon, concernant le tramway, la T2 s'arrête à Vieux-Condé, puisque à chaque fois on dit la ligne Valenciennes/Condé, mais elle s'appelle la ligne « Valenciennes/Vieux-Condé » j'aimerais qu'elle soit rectifiée, même si c'est 627 mètres. J'ai demandé au SIMOUV pourquoi nous sommes le seul endroit, au terminus du Boulon, à ne pas avoir de P+R. Vous regardez à Denain, ailleurs, on y trouve toujours un parking relais. Aujourd'hui, on en fait plus de P+R, on fait mieux, on fait des parkings avec co-voiturage, garde-vélos etc ... Le but est d'avoir un accord avec le SIMOUV, il est en cours de discussion, projeté budgétairement 2023, opérations 2024 pour avoir un P+R qui va venir finir le chemin des Gueules Noires et rattraper la requalification que l'on a commencé au centre-ville avec LIDL. Ensuite, nous allons remonter dans l'autre sens pour la fin de Jean Jaurès jusqu'à Condé. Mais je ne peux pas en dire plus pour l'instant car il faut que le SIMOUV décide et je ne siège pas au SIMOUV.

M. Franck AGAH : comme je suis l'historique de cette Assemblée, pour sauver Acument, Valenciennes Métropole a racheté le terrain de foot et à l'époque il était prévu un projet de béguinage. Ce projet a été mis sur le côté. Par contre ce qui serait intéressant, puisque vous aviez fait la réflexion il y deux ans, tant que vous êtes sur l'intérêt communautaire de Jean Jaurès, et qu'il faut avoir une desserte dans l'intérêt communautaire, soit d'entreprise, mettez la rue Augustin Bay ?

M. le Maire : je ne peux pas rendre une voirie d'intérêt communautaire sauf si elle est en développement économique.

M. Franck AGAH : Sanrival ?

M. le Maire : l'historique règlementaire du PLUi, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, ne peut rendre une voirie d'intérêt communautaire que les voiries économiques, la zone l'avaleresse, on devait rétrocéder la voirie et au dernier moment l'agglomération a souhaité garder la compétence. Il y a certaines intercommunalités qui ont décidé de transférer, les communes qui ont souhaité transférer leurs compétences voiries à l'agglomération, pas chez nous, dans d'autres communes, ce sont les compétences facultatives. Ce n'est pas transférable une voirie sauf quand elle est en desserte directe et pas sur le domaine public. La zone l'avaleresse est du domaine public privé avec Valenciennes Métropole. C'est malheureusement la loi qui ne nous permet pas de tout faire.

M. Franck AGAH : notre rue Augustin Bay restera toujours une départementale.

M. le Maire : non le département va peut-être nous écrire et nous dire qu'il nous la rend. On constate le nombre de départementales que l'ont perdues et que l'on occupe aujourd'hui. La rue Augustin Bay attention est coupée en 2 au milieu, partie Condé, partie Vieux Condé, ce qui complique les choses.

M. Franky LEFEBVRE : la rue Augustin Bay, la voirie n'est pas à la mairie ? Elle est départementale mais il y a eu des chicanes de mises ?

M. le Maire : nous pouvons tout faire mais avec autorisation du Département.

DELIBERATION

M. le Maire rappelle que lors de l'élaboration du PLUi de Valenciennes Métropole approuvé le 11 mars 2021, la commune a demandé l'inscription d'emplacements réservés. Cette délibération fait l'objet de l'acquisition de l'emplacement réservé n°2. Ce dernier a pour but d'ouvrir sur la rue Auguste Faniard, la parcelle de la future zone d'aménagement de « l'ancien terrain de football Valmex », aujourd'hui propriété de Valenciennes Métropole.

Cet emplacement réservé est localisé rue Auguste Faniard, sur la parcelle cadastrée section AR n°714 d'une superficie de 400 m² appartenant à Monsieur FAUX Laurent, demeurant au 1 ter rue Maréchal à Inchy (59540).

Par courrier en date du 23 janvier 2022, M. FAUX Laurent a mis la commune en demeure d'acquiescer le terrain grevé par l'emplacement réservé n°2 au PLUi.

Le code de l'urbanisme précise dans ses articles L.230-1 et suivants que « la collectivité ou le service public qui fait l'objet de la mise en demeure doit se prononcer dans le délai d'un an à compter de la réception en mairie de la demande du propriétaire ».

Compte tenu du marché actuel, l'étude de Maître DELDICQUE, dans son avis de valeur en date du 25/07/2022, a fixé le prix d'acquisition de ce terrain à 25 000 € net vendeur.

S'agissant d'un bien dont la valeur vénale est inférieure à 180 000 €, conformément à la Charte de l'évaluation domaniale applicable à compter du 1^{er} janvier 2017, la demande d'avis domanial n'est pas obligatoire.

Cette offre d'achat a été proposée au propriétaire qui, par courrier en date du 2 août 2022, a donné son accord amiable pour la vente de ce terrain aux conditions de l'offre soit au prix 25 000 €.

M. le Maire précise que la commune prendra en charge les frais de notaire se rapportant à cette acquisition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Par : **33** Voix « Pour »

Par : **0** Voix « Contre »

Par : **0** Voix « Abstention »

ACCEPTE l'acquisition par la commune du terrain grevé par l'emplacement réservé n°2 inscrit au PLUi, situé rue Auguste Faniard, cadastré section AR parcelle n°714, d'une superficie de 400 m² et propriété de M. FAUX Laurent pour le montant de 25 000 € ainsi que la prise en charge des frais de notaire.

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte authentique et tous documents à intervenir dans le cadre de cette vente nécessaire à la concrétisation de cette opération, auprès de l'étude de Maître DELDICQUE, Notaire situé 10, place Verte à Condé-sur-l'Escaut (59163) désigné pour établir l'acte de vente.

Délibération D2022_143 Restructuration de l'Ilot Gambetta Dervaux Convention de fonds de concours de Valenciennes Métropole

M. le Maire : c'était l'EPARECA avant, aujourd'hui ça s'appelle l'ANC. Rien ne change, juste un décalage et une durée de calendrier et le reste à charge est toujours le même, c'est 50/50 sur le coût. La fin de la démolition a été faite de la dernière phase, celle du milieu et que les opérations de constructions par Partenord commenceront prochainement.

M. Franky LEFEBVRE : il y a la deuxième phase de construction qui va commencer et nous avons eu pas mal de remontées concernant la première phase. Il y a les garages qui sont inexploitable, des infiltrations, des problèmes de canalisation, entretien des abords, plafonds qui tombent, etc, est ce que l'on repart avec les mêmes ?

M. le Maire : non, mais vraiment non.

M. Franky LEFEBVRE : on espère aussi

M. le Maire : invitation de M. le Directeur Général de Partenord, avec toute son équipe, visites sur place, l'ensemble des entreprises, y compris le bureau d'études, parce que ce ne sont pas toujours les entreprises qui font des bêtises, tout le monde dehors. C'est-à-dire que pour la phase 2, ce ne sera pas les mêmes entreprises, ni les mêmes bureaux d'études. Je ne suis pas persuadé qu'un jour ils vont retravailler pour Partenord parce que la reprise des travaux c'est à leur charge, et cela ne rentre pas dans la cote convention. Ce sont des bêtises à récupérer, bêtises de plusieurs centaines de milliers d'€. Moi je ne paierai pas, l'Agglomération non plus.

M. Franky LEFEBVRE : nous avons constaté que le tapis final de la rue Gambetta a été appliqué. Vous m'avez répondu que l'on ne pose pas la moquette avant d'avoir fait les peintures. Or, dans le cadre de la deuxième phase, il va y avoir du terrassement, des livraisons, du passage de poids lourds. Où vont-ils passer sachant que l'intersection DERVAUX AGRATI va être refaite aussi, comment va se passer le plan de circulation ?

M. le Maire : on a attendu la phase de démolition et les gros camions qui passent rue Gambetta. Aujourd'hui, tout est propre. On va passer à l'opération de construction, ils passeront par la rue Dervaux. Cette rue Dervaux sera faite à la fin de la deuxième phase, élévation de constructions, fabrication de la place. Il y aura une zone chantiers de stationnement, on retrouvera coté Dervaux, je l'espère, une programmation immobilière d'accession à la propriété en front à rue.

M. Franky LEFEBVRE : je vous l'avais dit par Dervaux. Le tapis de la rue Gambetta aurait pu être fait depuis longtemps.

M. le Maire : le tapis rue Dervaux sera posé 2025 si on n'a pas de retard.

M. Franky LEFEBVRE : le plan de circulation, est-ce que l'on va l'avoir ?

M. le Maire : le plan de circulation, pour l'instant, pause ! Etude centre-ville, Lidl, P+R au SIMOUV, ça fait beaucoup de virgules flottantes.

M. Frank LEFEBVRE : bon courage

M. Franck AGAH : vous nous le donnerez en 2025

M. le Maire : avant 2026

M. Franck AGAH : soi-disant, M. le maire, lorsque M. LEFEBVRE par rapport aux constructions de Partenord, c'est suite à la rencontre le 02 juin que vous avait eue avec le Président ?

DELIBERATION

Pour rappel :

Par délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 25 juin 2010, le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) de Valenciennes Métropole, mis en œuvre au sein des périmètres définis par le décret du 31 décembre 2009, a été déclaré d'intérêt communautaire.

Par délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 13 avril 2011, la restructuration de l'îlot « Gambetta-Dervaux » à Vieux-Condé, intégrée au projet PNRQAD, a été déclarée d'intérêt communautaire.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2016, la convention partenariale entre l'EPARECA (devenu ANCT depuis), la Ville de Vieux-Condé et Valenciennes Métropole a permis de définir les conditions de mise en œuvre opérationnelle et financière du projet de restructuration commerciale sous maîtrise d'ouvrage de l'ANCT.

Cette convention précise que le projet commercial, intégré à la convention PNRQAD, prévoit la construction de 910 m² de surface commerciale réalisée par Partenord Habitat. Les cellules commerciales seront vendues en VEFA à l'ANCT. Ces cellules s'implantent au rez-de-chaussée des plots de logements sociaux de Partenord Habitat pour dynamiser la rue Gambetta.

La convention partenariale entre l'ANCT, la Ville de Vieux-Condé et Valenciennes Métropole a permis de définir la participation des collectivités au financement du déficit commercial de l'opération à hauteur de 150 000 € TTC et les modalités de versement par une unique collectivité : Ville de Vieux-Condé.

Par délibération du Conseil Municipal du 13 avril 2016, une convention de versement de fonds de concours a été établie afin de définir les modalités de versements de fonds de concours de Valenciennes Métropole à la Ville de Vieux-Condé pour la prise en charge de 50 % du déficit de l'opération ANCT, soit 75 000 € TTC.

Cette convention financière signée le 2 août 2016 pour une durée de cinq ans est devenue caduque. Une nouvelle convention financière est nécessaire pour finaliser les versements de Valenciennes Métropole à la Ville de Vieux-Condé.

Les modalités de versement de fonds de concours de Valenciennes Métropole à la Ville de Vieux-Condé sont reprises ci-dessous :

- 20 % du montant total versé le 07 mars 2017 soit 15 000 €,
- 30 % du montant total du fond de concours à la signature du contrat de VEFA entre Partenord Habitat et l'ANCT, soit 22 500 €,
- 50 % du montant total du fonds de concours à la livraison des dernières cellules commerciales par Partenord Habitat, soit 37 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Par : **33** Voix « Pour »

Par : **0** Voix « Contre »

Par : **0** Voix « Abstention »

D'APPROUVER les termes de la convention partenariale entre la Ville de Vieux-Condé et Valenciennes Métropole, dont la durée est prévue pour 5 années à compter de sa signature.

AUTORISE M. le Maire, à signer la convention annexée à la délibération ainsi que les éventuels avenants à intervenir dans le cadre de cette convention et de sa mise en œuvre, et tout document ou acte relatif à la présente convention.

PREVOIT les dépenses au budget de la ville.

5) Direction de l'animation du territoire

Délibération D2022_144 Subvention de projet à l'association Atelier Maréchal de Vauban

M. Jean-François SMITS : cette année et pour la 17^{ème} édition se tiendra à Vieux-Condé le salon du modèle réduit organisé par l'association Atelier Maréchal de Vauban. Ce sera les 29 et 30 octobre prochain à la salle Mertens. Par conséquent, cette association a déposé dans les délais, une demande de subvention exceptionnelle, le comité consultatif d'attribution des subventions a proposé un accompagnement financier à hauteur de 1 500 €.

M. Franck AGAH : nous n'avons pas eu l'invitation M. SMITS, c'est le 29 octobre, dans 10 jours.

M. Jean-François SMITS : nous non plus. Mais ce n'est pas la ville qui organise, c'est l'association qui va envoyer les invitations.

M. Franck AGAH : micro fermé

DELIBERATION

Considérant le dossier de demande de subvention de projet déposé par l'association Maréchal de Vauban qui organise son 17^{ème} salon du modèle réduit les 29 et 30 octobre 2022 et après étude de celui-ci par le comité consultatif d'attribution des subventions en date du 07 septembre 2022, l'accompagnement financier de la ville de Vieux- Condé est entendu à hauteur de 1 500 €.

Les modalités de versement sont les suivantes : **1 500 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Par : **33** Voix « Pour »

Par : **0** Voix « Contre »

Par : **0** Voix « Abstention »

FIXE l'accompagnement financier à la somme de 1 500 €

AUTORISE M. le Maire à procéder au paiement de celui-ci dans les conditions susmentionnées.

Les crédits sont prévus au budget 2022 de la commune.

Délibération D2022_ 145 Subvention de projet à l'association Handball club de Vieux Condé

M. Serge FORTE : le handball club de Vieux-Condé organise chaque année un tournoi Fluo au profit du Téléthon. Il a sollicité le comité consultatif d'attribution des subventions pour un montant de 2.500 € pour l'achat de matériel. Avis favorable de la commission.

DELIBERATION

Considérant le dossier de demande de subvention de projet déposé par l'association Handball club de Vieux-Condé qui organise régulièrement des tournois Fluo au profit du Téléthon. Il s'avère nécessaire d'investir dans l'achat de matériel spécifique.

Après étude de celui-ci par le comité consultatif d'attribution des subventions en date du 19 septembre 2022, l'accompagnement financier de la ville de Vieux- Condé est proposé à hauteur de 2.500 €.

Les modalités de versement sont les suivantes : **2 500 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Par : **33** Voix « Pour »

Par : **0** Voix « Contre »

Par : **0** Voix « Abstention »

FIXE l'accompagnement financier à la somme de 2.500 € ;

AUTORISE M. le Maire à procéder au paiement de celui-ci dans les conditions susmentionnées.

Les crédits sont prévus au budget 2022 de la commune.

Délibération D2022_ 146 Subvention de projet à l'association Les Archers de Vieux Condé

M. Serge FORTE : nouvelle association Les Archers de Vieux-Condé affiliée à la FFTA (Fédération Française de Tir à l'Arc) qui a sollicité la commission d'attribution des subventions. Le comité consultatif d'attribution des subventions a répondu favorablement à hauteur de 2.500 € pour l'achat de matériel. Ce qui va permettre aux Archers d'initier des jeunes sportifs au tir à l'arc. C'est une belle association, elle est représentative sur la France, à l'international, elle nous apportera du positif sur la ville. Je vous présente le logo de cette association (photo avec les logos présentée sur papier à l'Assemblée).

M. le Maire : activité qui existe sur la commune de Fresnes mais pas en mode compétition.

M. Franck AGAH : micro fermé. Je fais partie de la commission Adhoc. Messieurs FORTE et SMITS, lorsque nous avons eu cette commission ad hoc datant du 16 septembre dernier, nous avons échangé sur cette association qui normalement devait revenir vers cette commission pour présenter dans le détail son projet, chose faite. Par contre, dans cette commission Adhoc, les créations et les nouvelles associations ne pouvaient pas bénéficier, c'est dans le règlement intérieur, on a eu débat sur ce sujet.

M. le Maire : c'est une subvention de projet

M. Franck AGAH : oui c'est une subvention de projet, donc elle n'a pas de subvention de fonctionnement.

M. le Maire : non, ils ont besoin d'acheter. La somme demandée était le double de ce qui a été demandé. Pour lancer l'association, ils avaient besoin de cette mise de départ.

M. Serge FORTE : si on prend d'une association qui veut faire du football, si on ne met pas de buts à disposition, elle ne pourra pas le faire.

M. Franck AGAH : micro fermé

M. Serge FORTE : j'ai compris l'histoire du règlement.

DELIBERATION

Considérant le dossier de demande de subvention de projet déposé par l'association Les Archers de Vieux-Condé qui souhaite proposer l'ouverture d'une section Tir à l'Arc, affiliée à la FFTA (Fédération Française de Tir à l'Arc), il s'avère nécessaire d'investir dans l'achat de matériel spécifique.

Après étude de celui-ci par le comité consultatif d'attribution des subventions en date du 19 septembre 2022, l'accompagnement financier de la ville de Vieux-Condé est proposé à hauteur de 2.500 €.

Les modalités de versement sont les suivantes : **2 500 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Par : **33** Voix « Pour »

Par : **0** Voix « Contre »

Par : **0** Voix « Abstention »

FIXE l'accompagnement financier à la somme de 2.500 € ;

AUTORISE M. le Maire à procéder au paiement de celui-ci dans les conditions susmentionnées.

Les crédits sont prévus au budget 2022 de la commune.

Délibération D2022_147 Spectacle Peter Pan

M. Jean-Francois SMITS : dans le cadre de notre programmation culturelle en direction du jeune public et des familles, nous allons proposer un spectacle pour Noël intitulé « Peter Pan » le 22 décembre 2022 à la salle Germinal vers 17h00, donné par la compagnie l'Eléphant dans le boa, avec laquelle nous avons déjà travaillé.

Afin de permettre aux familles vieux-condéennes, aux enfants de nos écoles d'y participer, nous proposons la gratuité pour toutes personnes domiciliées à Vieux-Condé, pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et primaires de la ville de Vieux Condé et pour tous les enfants de moins de 3 ans.

Afin de permettre également à des personnes extérieures à la Ville de s'y rendre, nous avons ouvert le spectacle avec un tarif payant de 5 € pour les personnes extérieures à la commune de Vieux-Condé de 12 ans et plus, et 2.50 € pour les enfants extérieurs à la commune de Vieux-Condé âgés de 3 à 12 ans.

Mme Josette NAUMANN ROSCONVEL : M. le Maire, sachant que vous avez des responsabilités en matière de Vice-Présidence à Valenciennes Métropole, pourquoi ne pas faire lorsque nous avons des spectacles comme celui-là, profiter les vieux-condéens dans la belle salle du Boulon

M. le Maire : alors là ! à minuit, on n'est pas rentré. Vous avez raison.

Mme Josette NAUMANN ROSCONVEL : on est bien ensemble, on peut rester là jusqu'à minuit.

M. le Maire : je rappelle la volonté de ma part et de mon équipe de renouer le dialogue dès le départ avec le Boulon et de réorganiser des choses. D'ailleurs, sur l'Ephémère, on travaille ensemble sur le sujet, sur les dernières Turbulentes, les services de la ville étaient à disposition, nous sommes en contact, Jean-François avec la Directrice et la Présidente du CNAR, qu'on a la chance d'avoir encore à Vieux-Condé, il en reste 10 ou 11 en France. On a la chance sur Valenciennes Métropole une scène nationale qu'est le Phénix, et un CNAR, Centre National des Arts de la Rue qui s'appelle le Boulon.

C'est beaucoup plus compliqué pour le Boulon de par son cahier des charges via la Région, de pouvoir tenir ce genre de spectacle à l'intérieur de son établissement. Parce qu'il y a un côté gratuité qui ne correspond pas à sa capacité de fonctionnement, aujourd'hui, ils hébergent des artistes résidents qui sont dans ce cahier des charges. C'est la région qui finance, un financement de l'ordre de 1 300 000 €, ils ont une obligation d'artistes résidents pour lesquels ils doivent construire à cet endroit-là.

Mme Josette NAUMANN ROSCONVEL : micro fermé

M. le Maire : c'est toujours de règle aujourd'hui. Ce qui peut être fait demain c'est d'ouvrir des spectacles « test » aux habitants, à la population pour assister et donner leur avis sur le diagnostic. Par contre ce qui est organisé par la Ville reste organisé par la ville, mais il commence à y avoir des passerelles entre la Ville et le Boulon notamment avec un bâtiment qui intéresse le Boulon, c'est l'Ephémère, qui est en capacité de déplacer des résidences d'artistes potentielles pour un week-end et ouvrir à la population. Peut-être que Peter Pan demain sera co organisé avec le Boulon sur un autre sujet, selon les résidences d'artiste du moment.

Mme Josette NAUMANN ROSCONVEL : Vous avez quasiment répondu à la suite de ma question, je voulais profiter de cette délibération au sujet des spectacles et de la culture pour féliciter l'Harmonie municipale Vieux-Condé/Fresnes pour le spectacle, le concert j'ai assisté à l'église de Vieux-Condé et puis à Fresnes. Je veux vraiment leur rendre hommage car j'ai toujours assisté à ces concerts de l'Harmonie et le choix des œuvres jouées c'est vraiment plaisant, bien choisi, exceptionnel.

La 2ième partie du spectacle, pareil, un vrai plaisir. Et puis nous sommes allés avec Charles (AGAH) à Fresnes avec un autre groupe venu en invité, et lorsque nous sommes dans la salle des fêtes de Fresnes, et que nous assistons en 1^{ière} partie au même concert, ça n'est plus du tout la même chose. La salle des fêtes est bien faite pour ça, il y a des gradins. On voit tous les musiciens, c'est valorisant pour eux, leurs familles, alors que dans notre église de Vieux Condé, les musiciens sont à plat, pas de gradins, c'est une église. L'acoustique est parfaite mais par contre, on ne voit pas les musiciens. A Fresnes, la salle des fêtes était toute fleurie, les musiciens ont été accueillis comme il se doit, et je me demandais si pour le prochain concert de l'Harmonie, nous ne pourrions pas bénéficier de la salle du Boulon.

M. le Maire : et bien on verra, on posera la question, à l'Ephémère, on ne pourra pas pour des raisons de son, l'acoustique ne sera pas faite. Cette salle Jean Jaurès a bien été refaite par la Ville de Fresnes. Le partage se fait aussi sur l'Harmonie. Merci pour vos félicitations car nous avons la chance d'avoir la présidente de l'Harmonie avec nous ce soir et qui passera le message. Si le Boulon demain accepte d'organiser des concerts, ce sera une bonne chose. Même si sur l'aspect culturel, on est plus sur les Arts de la rue que le concert musical en lui-même, mais ça peut être complémentaire.

Je vous rappelle que l'Ephémère version définitive, sera une salle à dominante culturelle. Capacité, de mémoire, assis 500 personnes, debout, 900 personnes. Cette salle ne servira pas qu'aux mariages...

J'espère que nous aurons les moyens de la faire en temps et en heure. Mais la réflexion est faite.

M. Franck AGAH : je reviens par rapport à l'intervention de Mme NAUMANN concernant le Boulon. Ma question est pour Jean François SMITS : la salle Germinal, par rapport à tout ce que tu nous as cité, ce que tu attends comme public, est ce que la salle est en capacité d'accueillir tous les enfants des écoles.

M. Jean François SMITS : oui, dans la salle Germinal, on a déjà tenu de la même compagnie, l'Elephant dans le Boa, le « plus beau pays du monde », un spectacle de Noel qui s'était tenu le 23 décembre. Donc elle est en capacité de pouvoir le faire, c'est pour cela que l'on va ouvrir les réservations, même si c'est gratuit, aux vieux-condéens, en priorité d'abord, deux semaines avant pour essayer de remplir au maximum.

M. Franck AGAH : micro fermé

M. Jean François SMITS : La difficulté c'est de mobiliser le public, le « plus beau pays du monde » avait une billetterie à 1€, juste symbolique. Même en se tenant à la salle Germinal, on avait eu du mal à récupérer des enfants de la Solitude. C'est toujours un challenge, même si des flyers sont distribués dans toutes les écoles de Vieux-Condé, on met des affiches, des calicots...c'est toujours difficile de mobiliser le public donc on espère avec la gratuité pour les Vieux-Condéens, on espère faire le plein.

DELIBERATION

Dans le cadre de la programmation culturelle, la ville de Vieux-Condé propose un spectacle jeune public intitulé « Peter Pan » de la Compagnie l'Eléphant dans le boa.

Ce spectacle se jouera le 22 décembre 2022 à la salle Germinal.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- *Gratuité pour toutes personnes domiciliées à Vieux-Condé.
- *Gratuité pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et primaires de la ville de Vieux Condé
- *Gratuité pour les enfants de moins de 3 ans
- *5 € pour les personnes extérieures à la commune de Vieux-Condé de 12 ans et plus,
- *2.50 € pour les enfants extérieurs à la commune de Vieux-Condé âgés de 3 à 12 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Par : **32** Voix « Pour »

Par : **0** Voix « Contre »

Par : **0** Voix « Abstention »

(Mme Louissette MAKSYMOWICZ ne participe pas au vote)

APPROUVE les tarifs proposés pour application.

Délibération D2022_ 148 Gratification aux musiciens titulaires de distinctions d'ancienneté fédérale

M. le Maire : il me semble que c'est Mme DEZOTEUX qui avait fait la remarque de mettre des sommes un peu plus importantes, on s'est renseigné, c'est fédéral, ce sont des barèmes.

Mme Laurence DEZOTEUX : micro fermé

M. le Maire : je suis choqué entre le montant et l'expérience.

M. Jean-Francois SMITS : comme chaque, nous passerons cette délibération de gratification aux musiciens de l'Harmonie, récompensant leur ancienneté au niveau fédéral.

Les sommes sont les suivantes :

- 46 € pour le musicien comptant 70 années de présence
- 36 € pour le musicien comptant 60 années de présence
- 31 € pour le musicien comptant 50 années de présence
- 26 € pour le musicien comptant 40 années de présence
- 22 € pour le musicien comptant 30 années de présence
- 17 € pour le musicien comptant 20 années de présence
- 15 € pour le musicien comptant 15 années de présence

M. le Maire : je crois que nous avons une personne éligible aux 70 années de présence.

M. Franck AGAH : micro fermé

Mme Marie-France LEMOINE : puisqu'on est dans la musique, j'ai rencontré une famille qui s'étonnait qu'au niveau de musique, elle a ses enfants à l'école de musique, ils n'ont toujours pas payé l'inscription. On leur a dit qu'on ne connaissait pas le tarif pour le moment. Est-ce que c'est gratuit cette année ?

M. Nicolas PICARD : c'est un oubli, c'est de ma faute.

M. le Maire : donc délibération au prochain conseil municipal

Mme Marie-France LEMOINE : donc pas de geste gracieux, ils vont payer.

M. Franck AGAH : le domaine de la culture, les politiques de gauche gardent ça en valeur

DELIBERATION

Vu la demande formulée par l'Harmonie Municipale de Vieux-Condé/Fresnes,

Considérant que les musiciens titulaires de distinctions d'ancienneté fédérales méritent d'être récompensés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Par : **32** Voix « Pour »

Par : **0** Voix « Contre »

Par : **0** Voix « Abstention »

(Mme Christine DI BELLO ne prend pas part au vote)

DECIDE de l'octroi d'une prime de :

- 46 € pour le musicien comptant 70 années de présence
- 36 € pour le musicien comptant 60 années de présence
- 31 € pour le musicien comptant 50 années de présence
- 26 € pour le musicien comptant 40 années de présence
- 22 € pour le musicien comptant 30 années de présence
- 17 € pour le musicien comptant 20 années de présence
- 15 € pour le musicien comptant 15 années de présence.

Délibération D2022_149 Convention de mutualisation des moyens entre les villes de Fresnes Sur Escaut, Condé Sur Escaut et Vieux Condé dans le cadre des marchés de Noël

M. Bernard LIEGEOIS : c'est une convention de mutualisation des moyens entre les villes de Fresnes, Vieux-Condé et Condé dans le cadre du marché de Noël. Comme chaque année, il y a des communes qui commencent dès janvier à commander du matériel, des chalets pour leur marché de Noël. Finalement, j'ai réussi à décider les deux villes voisines. Donc afin de préserver une cohérence événementielle sur le territoire du Pays de Condé en évitant notamment d'organiser leurs événements de fin d'année à des dates identiques, les trois communes ont décidé par convention de s'engager sur un calendrier commun et la mutualisation des matériels (*prêts de chalets, matériel électrique, tables, chaises...*) et des moyens humains respectifs (*montage des chalets*). Les ouvriers de Condé peuvent venir sur notre territoire monter leurs propres chalets....

J'en profite pour vous dire que lors de cette mutualisation, on a décidé d'un calendrier qui va nous permettre de faire une rotation entre nos trois villes, c'est important de savoir, cette année, nous allons commencer le 1^{er} week end de décembre. Puis ce sera Fresnes, Condé. L'année, on changera, on tournera au niveau des week-end.

Ça permet à chacun d'en tirer les bénéfices...A Vieux-Condé, c'est du vendredi 02, samedi 03 et dimanche 04 décembre. L'inauguration, le vendredi 17h, allumage du sapin de la Place. J'invite l'ensemble des élus et les vieux-condéens.

M. le Maire : les 3 villes s'associent enfin. C'est une cinquantaine de chalets ?

M. Bernard LIEGEOIS : 59 chalets même si on n'utilisera pas tout.

M. le Maire : les 3 communes vont travailler ensemble et se partager les calendriers des week-end décalés au fur et à mesure. Je pense que c'est une bonne idée, ça permet de pérenniser, ça permet d'éviter de courir au dernier moment quand il manque des chalets. C'est un accord d'entente. Ça permet surtout aux habitants de faire les marchés de Noël tous les week-ends sans qu'il n'y en ait plusieurs le même jour.

M. Bernard LIEGEOIS : petite précision, pour nous, notre marché se déroule en même temps que l'action nationale du Téléthon, notre thème s'intitulera donc « Tel est ton marché de Noël ». et comme cela se passera le premier weekend, ce sera bien car ce sera un weekend où il y aura beaucoup de manifestations autour du Téléthon, on ne sera pas forcément grevé par le fait que cela se passe en début de mois.

M. Franck AGAH : j'ai une intervention calendaire. Le 04 décembre, c'est la sainte Barbe, le marché de Noël avant Saint Nicolas, qui est le 06 décembre. On aurait dû donner le 1^{er} marché à Fresnes ?

M. le Maire : dans 2 ans.

M. Franck AGAH : c'est bien cette mutualisation, pour cette année, entre le Téléthon, la Sainte Barbe pour les Mineurs, le marché de Noël qui a lieu avant Saint Nicolas.

M. le Maire : ce sont les fêtes de fin d'année en général, selon les calendriers scolaires...je pense et je convaincu que c'est bien.

Mme Josette NAUMANN ROSCONVEL : je voulais vous dire simplement que j'approuve ce que vous mettez en place avec les équipes techniques qui tournent pour travailler en osmose avec les autres villes. Je me souviens du temps où j'étais élue, les chalets sont connus par les équipes techniques, chacun respectera le montage et démontage, ce qui va les préserver et les durer plus longtemps. C'est une excellente initiative.

M. Franck AGAH : petite intervention un peu politique, n'arrivons l'avenir à avoir qu'un seul service technique pour les 3 villes.

M. le Maire : ce n'est pas le but du jeu. Non, le but c'est d'avoir qu'un seul service technique à Vieux-Condé. Je plaisante.

DELIBERATION

M. le Maire expose à l'Assemblée que les villes de Condé-sur-Escaut, Fresnes-sur-Escaut et Vieux-Condé organisent chaque année leur marché de Noël.

Considérant qu'afin de préserver une cohérence événementielle sur le territoire du Pays de Condé en évitant notamment d'organiser leurs événements de fin d'année à des dates identiques, les trois communes ont décidé par convention de s'engager sur un calendrier commun et la mutualisation des matériels (*prêts de chalets, matériel électrique, tables, chaises...*) et des moyens humains respectifs (*montage des chalets*).

Considérant que la convention annexée expose les modalités du calendrier fixé entre les trois communes jusqu'à la fin de l'année 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Par : **33** Voix « Pour »

Par : **0** Voix « Contre »

Par : **0** Voix « Abstention »

AUTORISE M. le Maire à signer une convention de partenariat entre les trois communes.

6) Direction de l'éducation, de la jeunesse et des sports

Délibération D2022_150 : Subvention à l'association Enfance Jeunesse et Loisirs dans le cadre de l'opération « Nos Quartiers d'été 2022 »

M. Mohamed ARBOUCHE : cela concerne la subvention de l'association dans le cadre de l'opération NQE 2022. Cette opération a eu lieu sur la commune le 23 juillet 2022 au quartier de la Solitude et le 21 août 2022 sur le QPV du Jard.

Cette opération s'est déroulée dans le cadre de l'appel à projets « Nos Quartiers d'Été 2022 » du Conseil Régional des Hauts-de-France qui finance à hauteur de 50% soit 3 000 € pour un coût total du projet de 6 000 €. L'action a mobilisé, dès le mois de mars, une vingtaine de bénévoles. Ce travail de concertation a permis de construire un projet reflétant les envies et les attentes des Vieux-Condéens.

Autour du fil rouge imposé par le Conseil Régional : « nos quartiers d'été préparent les jeux », les deux temps forts ont rassemblé chacun, plus d'une centaine de personnes.

Avec au programme, diverses activités : skatepark, bubblefoot, flyline, acrobbranche, ultimate, tirc à l'arc, etc., l'implication des associations sportives vieux-condéennes et les partenariats avec des associations extramuros (maison du vélo, club de lutte d'Escautpont, etc.) ont été des atouts pour la mise en place du dispositif.

Ce projet intergénérationnel a permis de rompre l'isolement, comme on l'a connu malheureusement avec le COVID, de renforcer le lien social et la citoyenneté, de renforcer les dynamiques participatives sur les quartiers.

Une attention particulière a été apportée au respect et à la sensibilisation aux écogestes (création de toilettes sèches, de poubelles, etc.)

Le porteur de l'action sur la commune est l'association Enfance Jeunesse Loisirs, qui sollicite, à ce titre, l'octroi d'une subvention municipale de 3 000 €.

M. le Maire : j'espère que l'on aura toujours ces financements qui nous permettent de récupérer 50% de la demande globale, nous tenons à nos Quartiers d'Été.

M. Franck AGAH : j'ai participé aux deux événements, nous avons été invités par l'association EJL et par M. ARBOUCHE. Dans le passé, NQE était un dispositif de contrats de ville, et que le fait de faire participer les associations vieux-condéennes, le samedi 23 juillet, il y avait l'ALCVC et la Balle d'Or. Donc je sais qu'une association n'a pas droit de reverser une subvention à une autre association. Par contre, pour information, c'est l'association porteuse qui est l'EJL peut à un moment donné faire des frais qui vont au bénéfice de l'association qui participe.

Vous prenez la maison du vélo qui vient, elle a été défrayée, elle n'est pas venue gratuitement. NQE n'a jamais été porté par une association, mais la maison du vélo qui vient en tant que prestataire et qui touche une indemnité, forfaitaire, et par contre les associations locales qui viennent passer du temps, la journée, tant dans la préparation que dans la prestation...

M. le Maire : la difficulté est plus juridique. C'est le statut du monde association et la notion de bénévolat, même s'il peut y avoir une compensation...Il faudrait peut-être parler de partenariat, le plus simple, serait que le porteur, l'EJL, en co-organisateur avec d'autres associations.

M. Franck AGAH : oui ou par exemple, que la Balle d'Or qui a participé à l'action, ce jour-là on puisse lui acheter les cartons de tirs par exemple parce que cela peut rentrer dans les charges de EJL

M. le Maire : oui pourquoi, mais rien n'empêcherait demain, d'avoir une deuxième association qui soit co-organisatrice

M. Franck AGAH : je trouve ça bien mais l'association de lutte d'Escautpont, Sportitude...quand c'est local, on donne du temps, quand c'est l'extérieur, on les défraie. M. ARBOUCHE l'a bien cité, le dispositif NQE est fait aussi pour les gens qui ne partent pas en vacances.

M. le Maire : c'est d'ailleurs la première cible.

DELIBERATION

M. le Maire informe l'Assemblée que l'opération « Nos Quartiers d'Été 2022 » a eu lieu sur la commune aux dates suivantes :

- Samedi 23 juillet 2022 pour le QPV la Solitude Hermitage
- Samedi 21 août 2022 pour les QPV le Jard

Cette opération s'est déroulée dans le cadre de l'appel à projets « Nos Quartiers d'Été 2022 » du Conseil Régional des Hauts-de-France qui finance à hauteur de 50% soit 3 000 € pour un coût total du projet de 6 000 €.

L'action a mobilisé, dès le mois de mars, une vingtaine de bénévoles. Ce travail de concertation a permis de construire un projet reflétant les envies et les attentes des Vieux-Condéens.

Autour du fil rouge imposé par le Conseil Régional : « nos quartiers d'été préparent les jeux », les deux temps forts ont rassemblé chacun, plus d'une centaine de personnes.

Avec au programme : skatepark, bubblefoot, flyline, acrobranche, ultimate, tirc à l'arc, etc., l'implication des associations sportives vieux-condéennes et les partenariats avec des associations extramuros (maison du vélo, club de lutte d'Escoutpont, etc.) ont été des atouts pour la mise en place du dispositif.

Ce projet intergénérationnel a permis de rompre l'isolement, de renforcer le lien social et la citoyenneté, de renforcer les dynamiques participatives sur les quartiers.

Une attention particulière a été apportée au respect et à la sensibilisation aux écogestes (création de toilettes sèches, de poubelles, etc.)

Le porteur de l'action sur la commune est l'association Enfance Jeunesse Loisirs, qui sollicite, à ce titre, l'octroi d'une subvention municipale de 3 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- Par : **33** Voix « Pour »
- Par : **0** Voix « Contre »
- Par : **0** Voix « Abstention »

DECIDE l'octroi d'une subvention d'un montant de 3 000 € à l'association Enfance Jeunesse Loisirs dans le cadre de l'opération « Nos Quartiers d'Été 2022 ».

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de coopération à venir.

Délibération D2022_151 tarifs d'activités dispositif « Ville Vie Vacances » remboursement aux familles participant au séjour provincial

Mme Christine DI BELLO : lors du Conseil Municipal du 22 juin 2022 et suite sa délibération D2022_128 ont été votés les tarifs du séjour provincial du Pôle Education Jeunesse et Vie sociale.

Le prix initial du séjour était de 210 € par personne, ce qui a permis à quatre jeunes d'y participer.

Suite à ce séjour, le pôle Education Jeunesse et Vie sociale a sollicité le dispositif « Ados en action » porté par l'association STAJ en présentant leur projet. Nous avons pu obtenir une subvention de 1 000 €.

Comme convenu avec les familles et le service concerné, cette subvention permettrait un remboursement de leur séjour. Cette subvention a été répartie comme tel : remboursement aux familles de 130 € par jeune, soit 520 € pour les 4 jeunes qui sont partis. Et la somme de 480 € pour les activités faites sur place lors du séjour. Donc M. le Maire propose le remboursement de 130 € par famille.

M. le Maire : 4 jeunes sont partis dont deux porteurs de handicap, accompagnés. Ce fut une belle aventure et belle expérience de vie également. J'espère que cela se fera encore.

M. Franck AGAH : vous savez que tout ce qui est attiré à la jeunesse et à la vie sociale m'intéresse toujours ; Merci d'avoir donné cette précision, car ma question était simple. Lorsqu'on a arrêté le centre socio culturel c'était un

reproche comme quoi, il y avait peu de jeunes pour les moyens que la ville mettait. Quand j'ai vu qu'il y avait 4 jeunes et 2 animateurs, heureusement que vous nous dites qu'il y avait 2 jeunes porteurs de handicap. Ce n'était pas écrit dans la délibération. Quand on regarde à Vieux-Condé, pour la tranche d'âge, qu'on regarde l'INSEE, les statistiques du nombre de jeunes qui habitent dans les QPV et qui peuvent bénéficier de ça.

M. le Maire : c'était important de le rappeler en effet. C'est une expérience de vie pour ces jeunes.

DELIBERATION

Vu le Conseil Municipal du 22 juin 2022 et sa délibération D2022_128 fixant les tarifs du Pôle Education Jeunesse et Vie sociale.

M. le Maire sollicite l'Assemblée pour le remboursement d'une partie du prix du séjour provincial aux familles ayant participé.

Le prix initial du séjour était de 210 € par personne auquel quatre jeunes ont participé. Après avoir sollicité le dispositif « Ados en action » porté par l'association STAJ et après avoir présenté leur projet devant un jury, ils ont pu obtenir une subvention à hauteur de 1 000 €.

Comme convenu avec les familles et le service concerné, qu'au minimum 50% de cette subvention permettrait un remboursement du prix de départ, M. le Maire propose un remboursement de 130 € par jeune sur le prix initial des 210 € fixé par délibération.

Cette subvention a été répartie comme tel :

- Remboursement de 130 € par jeune, soit 520 €
- 480 € pour les activités sur place

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**

Par : **32** Voix « Pour »

Par : **0** Voix « Contre »

Par : **0** Voix « Abstention »

(M. Jimmy ANDRE ne participe pas au vote)

APPROUVE le remboursement aux familles participant au séjour provincial après s'être acquitté du paiement.

AUTORISE M. le Maire à encaisser la participation STAJ d'un montant de 800 € à l'obtention de subvention et 200 € après bilan.

7) Direction de la commande publique et des affaires juridiques

Délibération D2022_152 Attribution du marché n° 2022_18 Maintenance et entretien des installations de chauffage

M. le Maire : je rappelle la procédure, mais d'abord il y a une erreur, le seuil du code de la commande publique n'est pas 90 000 € mais 215 000 €, cela ne change rien, la CAO s'est réunie lundi dernier (le 17 octobre), et a émis un avis favorable à la sélection du candidat, il n'y en avait qu'un, mais celui-ci aurait pu être infructueux. Ce candidat est le sortant, c'est-à-dire, Dalkia. On est sur un montant total de 568 154, 87 €. Le plus important est le P1, le PEG, le prix du gaz, puis, les P2 et P3, qui sont tout de même des sommes importantes, mais moindres, et sur la globalité, on est à + de 5 400 000 € sur la durée des 8 ans, à PEG constant. C'est lui qui fixe le tarif, c'est-à-dire, une augmentation de 250 % approximativement par rapport à ce que nous payons actuellement, nous en avons parlé longuement en introduction de ce conseil municipal. Je n'ai pas délégué au sens du 21-22 pour faire le choix, la commission d'appel d'offres se réunit, émet un avis, et on vote ici, et c'est ce qui permet ensuite d'attribuer le marché au 1^{er} novembre.

Mme Josette NAUMANN ROSCONVEL : nous sommes passés par une belle porte parce qu'il n'y a eu qu'un candidat qui a répondu à cet appel d'offre. Heureusement c'était quelqu'un de compétent, si j'ai bien compris les explications de la personne qui nous représentait, qui avait fait l'étude. Commission très intéressante, très détaillée, où on a pu se rendre compte de la vétusté de certaines installations, du choix de ce candidat de remplacer des chaudières, des brûleurs. Le programme présenté était sérieux. Mais ce que j'aimerais beaucoup rappeler, je trouve que c'est d'importance lorsqu'on a un dossier de cette qualité de ce montant. Ce monsieur nous a bien dit qu'il était très important que les équipes techniques continuent à surveiller le bon fonctionnement, le bon déroulement de ce projet, parce que, si on n'est pas vigilant, je pense que cela peut vite tomber dans la désuétude, parce que c'est vraiment un beau projet, cela a été sérieusement fait. Bon courage aux équipes techniques de continuer à surveiller, mais si j'ai bien compris une personne qui travaille pour cette entreprise est vieux- condéenne, et est en rapport très étroit avec un de nos employés. Je vous remercie.

M. le Maire : c'est important car c'est sur 8 ans, il y a beaucoup de changements...c'est une programmation. Sur le P3, où l'on change les machines, le candidat nous propose une somme de 43 000 € chaque année, mais lui la 1^{ère} année il en investit 140 000 €. Il fait le banquier pour nous sur un amortissement sur 8 ans. Plus vite, il changera nos systèmes de chauffage, plus vite la performante énergétique sera là et moins la consommation sera présente. Il a un intéressement il y a la règle des 2/3 - 1/3 sur l'intéressement du chauffage, il s'est engagé sur un montant de consommation, pas sur un prix parce que ce n'est pas lui qui le gère, s'il dépasse ce montant de consommation, il perd en performance énergétique et devra payer les 2/3 de la note qui dépassent et inversement.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et plus précisément ses articles L 2124-2 ; R 2124-2 et R 2161-1 et suivants ;

Considérant qu'il s'avère nécessaire de passer un marché pour les prestations de maintenance et d'entretien des installations de chauffage des bâtiments de la commune ;

Considérant la consultation déterminée de la manière suivante :

▪ Appel d'offres ouvert n°2022_18 intitulé « Marché de services liés à l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments de la ville de VIEUX-CONDE » passé en procédure d'appel d'offres ouvert, la date d'exécution prévisionnelle étant fixée au 1^{er} novembre 2022 pour une durée totale de huit ans ;

Considérant les prestations attendues suivantes :

- La fourniture de combustible pour une prestation à forfait température avec intéressement aux économies d'énergie selon les bâtiments (poste P1) ;
- La fourniture unitaire de m³ d'eau réchauffée à usage sanitaire (poste P1/2) selon les bâtiments ;
- La fourniture de combustible pour une prestation unitaire suivant un marché Combustible et Prestations selon les bâtiments (poste P1 - CP) ;
- La prestation forfaitaire de conduite et d'entretien courant des installations de production et de distribution de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de traitement d'eau et de ventilation de l'ensemble des équipements techniques (Poste P2) ;
- La prestation forfaitaire de moyens concernant la lutte contre la prolifération des légionelles (Poste P2) ;
- Le suivi des visites réglementaires des installations techniques confiées (P2) ;
- La prestation forfaitaire de garantie totale de l'ensemble des équipements techniques à la charge du Titulaire selon les limites de prestations définies au C.C.T.P avec clause de répartition en fin de contrat (Poste P3)

Considérant que pour se faire, la Ville de Vieux Condé s'est adjoint les compétences du bureau d'études HEXA INGENIERIE situé à Douai dont la mission première est de l'assister tout au long de la consultation ;

Considérant l'avis d'appel à concurrence suivant :

Avis d'Appel Public à la Concurrence - Procédure Formalisée

Seuil : > (sup.) 90 000 euros

Avis n° 3884131

Transmis pour diffusion : le 08 août 2022

- JOUE : Numéro d'annonce : **2022/S155-442730**
- Date de publication : 12/08/2022
- BOAMP : Identifiant attribué à votre avis par le JO : **22-109685**
- Date de publication : 11/08/2022
- Profil acheteur (achatpublic.com)

Considérant la date et l'heure limite de réception des offres fixée au 30 septembre 2022 à 12:00 ;

Considérant que, sur la base d'un dossier de consultation établi par le service de la commande publique, avec l'assistance de HEXA INGENIERIE – DOUAI, le seul candidat suivant a déposé, de manière dématérialisée et dans les délais impartis, son offre selon un acte d'engagement, une décomposition des prix globaux et forfaitaires, un règlement de la consultation, un cahier des charges administratives et techniques acceptés, ainsi qu'un mémoire technique décrivant les dispositions envisagées par le candidat pour répondre aux besoins de la Ville :

DALKIA France
37, av du M. de Lattre de Tassigny - BP38
59875 ST ANDRE LEZ LILLE
Siret : 456500537 00018

Considérant qu'après ouvertures du pli et analyse de la candidature et de l'offre, la Commission d'appels d'offres, réunie le 17 octobre 2022 à 17 heures en les murs de l'Hôtel de Ville, a décidé d'attribuer le marché à la société :

DALKIA France
37, av du M. de Lattre de Tassigny - BP38
59875 ST ANDRE LEZ LILLE
Siret : 456500537 00018

Le montant du marché étant défini de la manière suivante :

Estimation annuelle du marché (*attention, les prix de la molécule de gaz pour la prestation P1 sont indexés PEG*)

| | |
|---------|-------------------|
| P1/1 | 422 581,53 € H.T. |
| P1/4 | 58 745,68 € H.T. |
| P2 | 43 692,50 € H.T. |
| P3/1 | 7 795,05 € H.T. |
| P3/2 | 35 340,12 € H.T. |
| TOTAL : | 568 154,87 € H.T. |

Soit un montant estimé du marché, sur la durée de 8 ans, fixé à 5 454 286,78 € T.T.C.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Par : **33** Voix « Pour »

Par : **0** Voix « Contre »

Par : **0** Voix « Abstention »

ENTERINE la décision de la commission d'appels d'offres d'attribuer le marché n°2022_18 concernant l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments à la société DALKIA (Siret : 45650053700018) ;

AUTORISE M. le Maire à signer les pièces contractuelles du marché et à prendre, le cas échéant, toute décision concernant les modifications du marché à venir dans le respect du code de la commande publique et, le cas échéant, des avis de la commission d'appels d'offres ;

DIT que les crédits liés à ces prestations sont prévus aux budgets 2022 et suivants.

Délibération D2022_153 Fait d'outrage à personne chargée d'une mission de service public/demande de protection fonctionnelle d'un agent communal

M. le Maire : malheureusement, encore une fois, pas spécifique à Vieux-Condé, j'ai toujours dit à tous nos agents, et je fais confiance aux 33 autour de cette table, à partir du moment qu'un agent est molesté, verbalement, physiquement, qu'on manque de respect à quelqu'un, c'est systématiquement la protection fonctionnelle. Pareil pour les élus.

Un agent était en mairie, il a croisé un voisin qui l'a insulté. L'agent était donc sur son lieu de travail, dans son activité, vous imaginiez la peur des agents également, des habitants aussi.

L'agent a demandé cette protection par écrit, je rappelle que la protection fonctionnelle, c'est la prise en charge de la défense des intérêts de l'agent dans l'exercice de ses fonctions, prise en charge des frais qui vont permettre de poursuivre la personne et de la condamner. Nous avons la chance d'avoir un Procureur très sensible au sujet.

M. Franck AGAH : vous vous doutez qu'à chaque problématique qui se pose à un agent, nous sommes obligés d'intervenir, même si, notre vote va majoritairement pour la protection de l'agent. Ma première est technique avant de parler de psychologique.

Cet agent a été agressé au mois de juin, le 29 juin et il a envoyé le 03 octobre. Ça me pose soucis, parce que les autres agents qui ont été agressés, la demande de protection a été faite dans la foulée. Là, on constate qu'il y a eu un délai de trois mois pour que l'agent interpelle le Maire pour la protection fonctionnelle.

M. le Maire : il y a des éléments que l'on ne contrôle pas, comme une éventuelle enquête, l'instruction judiciaire potentielle, car il y a un passif entre ces deux personnes, qui n'a rien à voir avec la ville, mais il s'est fait agressé sur son lieu de travail. Et aussi, on invite quand l'occasion se présente et quand la qualification est faite de pouvoir se constituer partie civile avec un dépôt de plainte, et forcément, nous on arrive en octobre pour l'attribuer sous forme de délibération, donc on l'invite à nous écrire, d'où ce décalage.

D'ailleurs, je vous annonce déjà qu'au prochain conseil municipal, nous aurons encore une voire deux demandes de protection fonctionnelle.

M. Franck AGAH : vous avez dans votre préambule parler de la difficulté de la société aujourd'hui, le psychologique de notre population, est ce qu'entre le 29 juin et le 03 octobre, il vous ont écrit pour vous demander la protection fonctionnelle, y a-t-il eu un accompagnement psychologique ?

M. le Maire : c'est systématique, chaque agent qui est victime de quelque chose de traumatisant, cela peut-être un accident de la circulation également, parce que l'on a un service ressources humaines qui est formé et parce que dans le contrat d'assurances, puis dans les risques statutaires qui couvrent nos les agents titulaires et stagiaires, nous avons les accidents du travail et maladies professionnelles, et donc un soutien psychologique de 20 séances exactement, séances physiques ou téléphoniques, afin que la personne puisse aussi parler à une personne extérieure au travail.

Si quelqu'un est en arrêt suite à ce genre de situation, on a même l'aide au retour à l'emploi, dispositif mis en place par les ressources humaines en accompagnement avec un groupe privé. La protection au travail est primordiale.

Nous vivons des moments difficiles, je reçois moi-même des menaces de mort, mais les agents quand ils sont menacés, c'est inconcevable car ils doivent être en sécurité sur leur lieu de travail.

L'agacement des gens en général augmente, c'est un constat général, que ce soit au sein de notre police municipale ou à l'accueil de la mairie.

M. Franck AGAH : dans la délibération, on parle de famille alors que les autres agents....

M. le Maire : la protection fonctionnelle couvre l'agent et sa famille, 1^{er}, 2^{ème} degré.

M. Franck AGAH : si un élu se fait agresser, la protection fonctionnelle couvre la campagne, les enfants...

M. le Maire : et la loi engagement et proximité de décembre 2019 renforce énormément ce sujet depuis malheureusement les décès qu'on a déploré de maires qui ont été agressés, parfois qui ont perdu la vie, ou des familles complètes de Maire.

M. Franck AGAH : ma dernière question, je sais que quand c'est comme cela, on ne peut pas entraver la procédure judiciaire, mais est-ce qu'un jour, M. le Maire, on pourra avoir un peu les suites de nos agents, de tout ce qui s'est passé depuis 2020. Parce que quand je vous avais posé la question, je revois encore la discussion que nous avons eue. Je vous avais dit, à la quatrième personne, que ça commençait à faire trop, et vous m'avez répondu qu'il y en aura peut-être plus.

Donc à un moment donné, est ce que nous pourrions connaître les suites même si déontologiquement....

M. le Maire : si l'agent nous donne l'accord, nous pourrions donner le rendu du jugement. Beaucoup d'agents souhaitent que cela reste confidentiel.

M. Franck AGAH : oui restons dans la vie privée, mais dans la délibération les initiales sont mises, et il y a une autre délibération le nom et prénom étaient cités.

M. le Maire : c'est toute la difficulté, on doit attribuer la protection fonctionnelle en protégeant nos agents, tout en les exposant devant une vidéo et un compte rendu public.

M. Franck AGAH : heureusement que nous n'avons pas tous les mêmes initiales.

DELIBERATION

En application de l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et des articles L.2123-34 et L.2123-35 du Code général des collectivités territoriales, l'administration est tenue d'assurer la protection de ses agents, ainsi que celle des élus.

La commune est alors tenue de protéger les agents contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.

La commune est subrogée aux droits de la victime pour obtenir des auteurs de ces infractions la restitution des sommes versées aux agents intéressés. Elle dispose en outre aux mêmes fins d'une action directe qu'elle pourrait exercer, au besoin par voie de constitution de partie civile, devant la juridiction pénale.

En l'espèce, l'agent L.F., demeurant à Vieux-Condé, employé à la commune aux services techniques, a fait l'objet, à l'occasion de sa présence en les murs de l'Hôtel de Ville le 29 juin 2022, de propos calomnieux et agressifs, de nature à porter atteinte à sa dignité.

L'agent a de fait, le jour même, procédé à un dépôt de sa plainte, enregistrée par le Commissariat de police de Condé sur Escaut sous la référence n°00064/2022/013977. De plus, à plusieurs reprises, « *le fautif* » résidant à proximité de l'agent, ce dernier a fait l'objet de menaces verbales dirigées contre lui ainsi qu'à l'encontre des membres de sa famille.

C'est dans ce contexte et afin de préparer au mieux la défense de ses droits que l'intéressé par lettre enregistrée le 03 octobre 2022 en Mairie de Vieux Condé demande à M. le Maire de bien vouloir lui accorder la protection fonctionnelle.

Aux termes de cet exposé, M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir permettre à l'agent de bénéficier des dispositions de l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 susmentionné et de lui accorder la protection fonctionnelle à laquelle il a droit dans le cadre de la procédure qu'il entend poursuivre et de ses suites, pour l'ensemble des actions judiciaires et administratives engagées ou à venir, devant toutes juridictions judiciaires et administratives compétentes dans le cadre de l'information judiciaire à venir, y compris l'exercice de toutes voies de recours et ce, par une prise en charge des frais de procédure nécessités par la conduite de cette affaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, plus précisément ses articles L.2123-34 et L.2123-35 ;

Considérant qu'à l'occasion de ses activités professionnelles pour le compte de la commune de Vieux Condé, l'agent communal a fait l'objet de propos calomnieux et de menaces verbales qui ont porté atteinte à sa dignité ;

Considérant la lettre de l'agent concerné en date du 03 octobre 2022 à l'attention de M. le Maire, dans laquelle il rappelle les faits susmentionnés, confirmant son intention d'engager une procédure judiciaire et sollicitant le bénéfice de la protection fonctionnelle ;

Considérant que, dans ces conditions, le bénéfice de la protection prévue par les dispositions de l'article L.2123-35 du CGCT peut valablement lui être accordé ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Par : **33** Voix « Pour »

Par : **0** Voix « Contre »

Par : **0** Voix « Abstention »

ACCORDE à l'agent concerné la protection fonctionnelle dans le cadre de l'affaire sus-évoquée ;

AUTORISE le financement par le budget communal de l'ensemble des frais d'avocat, huissiers de justice, notamment les consignations à déposer et frais de déplacement devant être engagés pour mener les actions nécessaires à sa défense ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire ;

IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice correspondant, nature, fonction et destination afférentes.

Délibération D2022_154 Résiliation de l'accord-cadre n°2021_11 Fournitures de matériels informatiques

M. le Maire : on avait un accord cadre car on avait un seuil, ce seuil est en dessous de l'accord-cadre. Nous n'en n'avons donc plus besoin pour négocier au coût.
Aujourd'hui l'accord-cadre n'est pas justifié par sa dépense parce qu'on ne l'atteindra pas, donc nous sommes en dessous de ce montant-là. C'est une formalité administrative.

M. Franky LEFEBVRE : ça ne concerne pas ce sujet. On arrive à la fin du conseil et je voudrais revenir à ma question posée en 1.

M. le Maire : on vote cette délibération et on en reparle après.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et plus précisément son article L2195-3 ;

Vu la délibération du conseil municipal D2021_123 en date du 09 juin 2021 ayant pour objet d'entériner la décision d'attribution de la Commission d'appels d'offres et autorisant Monsieur le maire à signer et à notifier l'accord-cadre aux différents attributaires ;

Considérant l'accord-cadre ayant pour objet, par le référencement de trois opérateurs économiques, d'assurer la fourniture et la livraison d'équipements informatiques et de logiciels au fur et à mesure des besoins de l'ensemble des services de la commune de Vieux Condé, alloti de la manière suivante :

- ✓ Lot 1 "Ordinateurs bureautiques, station de travail, ordinateurs portables, écrans, logiciels pour les écoles primaires dans le cadre du plan de relance"
- ✓ Lot 2 "Ordinateurs bureautiques, station de travail, ordinateurs portables, écrans, logiciels pour les services de la commune" ;

Considérant les rappels suivants :

- ✓ Marché public de fournitures, Appel d'Offres Ouvert n°2021_11 ;
- ✓ Accord-cadre fixé sans minimum ni montant maximum, pour une durée de quatre ans à compter de la notification de celui-ci au titulaire ;
- ✓ Durée : 4 ans à compter de la notification de l'accord-cadre (01/07/2021)
- ✓ Procédure : appel d'offres ouvert
- ✓ Avis d'attribution du marché
Transmis pour diffusion : le 16 juillet 2021
JOUE (21/07/21) Réf : 369635-2021
BOAMP (18/07/21) Réf : 21-99724

Considérant la notification de l'accord-cadre aux fournisseurs suivants :

LOT N°1:

1 QUADRIA

56 rue Paul Claudel - 87000 LIMOGES

Siret : 757501028 00026

2 TETRA INFORMATIQUE

390 Avenue du Maréchal Leclerc - 59500 DOUAI

Siret : 394703011 00046

3 EURO INFO

55 bis Boulevard Watteau - 59300 VALENCIENNES

408172021 00060

LOT N°2:

1 MEDIACOM SYSTEME

Technopole Château Gombert Résidence O - 13013 MARSEILLE

Siret : 450502687 00020

2 QUADRIA

56 rue Paul Claudel - 87000 LIMOGES

Siret : 757501028 00026

3 TETRA INFORMATIQUE

390 Avenue du Maréchal Leclerc - 59500 DOUAI

Siret : 394703011 00046

Considérant l'objet du lot n°1 s'agissant des fournitures attendues pour l'équipement informatique des écoles d'enseignement primaire dans le cadre d'un projet soumis au financement du plan de relance ;

Considérant les engagements de financements obtenus ne permettant pas de réaliser le projet dans son ambition initiale dont le coût prévisionnel était estimé à plus de 200 000 € ;

Considérant les consultations pour les besoins des services de la commune (lot n°2) pour lesquelles seulement 2 titulaires répondent ;

Considérant un contexte économique particulièrement instable ne permettant aux titulaires de s'engager sur les délais de fourniture de certains matériels ;

Considérant également le cadre strict de la procédure initiale formalisée en appel d'offres ouvert ne permettant pas à la commune de négocier les offres ou de faire valoir certaines souplesses réglementaires accordées aux achats de faible montant ;

Considérant ainsi l'accord-cadre inadapté aux besoins habituels de la commune en matières informatiques tant en termes d'efficacité de l'achat public qu'en terme de réactivité ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Par : **33** Voix « Pour »

Par : **0** Voix « Contre »

Par : **0** Voix « Abstention »

DECIDE, pour les motifs exposés d'intérêt général, la résiliation de l'accord-cadre n°2021_11 et ses deux lots tels que rappelés ci-dessus ;

AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à l'exécution de cette décision de résiliation ;

PRECISE que l'indemnisation des titulaires n'a pas vocation à s'appliquer s'agissant d'un accord-cadre multi-attributaires notifié sans montant minimum.

M. Franky LEFEBVRE : ça concerne l'école du Mont de Péruwelz, l'état d'avancement des travaux vis-à-vis de la procédure, où en sommes-nous ?

M. le Maire : je vais vous répondre point par point : procédure tribunal administratif, en cours, assureur dommages ouvrages indemnise on encaisse au fur et à mesure, on règlera nos comptes après, on fera l'addition après.

Si tout va bien, je parle au conditionnel car cela est vraiment technique, on devrait retrouver le bâtiment de l'école primaire, on a fermé celui qui avait une dangerosité, 1^{er} trimestre de l'année 2023, mis à disposition à l'éducation nationale. Attention, cela ne veut pas dire que ça va rouvrir en janvier ou février, parce que on rend le bâtiment à l'éducation nationale, qui aura été bien évidemment contrôlé au préalable, tous les points de vigilance seront levés par le tribunal administratif et le tribunal judiciaire et c'est l'Education Nationale qui décidera de sa réouverture.

M. Franky LEFEBVRE : les coûts de la procédure ?

M. le Maire : les coûts induits, liés au déménagement des enfants, les bus, la location des préfa..

M. Franky LEFEBVRE : juste la procédure juridique

M. le Maire : 10 000 € - 15 000 € la procédure, d'honoraires d'avocats, rien par rapport à l'enjeu, 4 000 000 €. Ces frais seront réclamés. Les coûts indirects : 350 000 € et ce n'est pas fini.

M. Franck AGAH : en deux phases ?

M. le Maire : non un seul chantier en deux tranches, pas en deux phases

M. Franck AGAH : micro fermé

M. le Maire : mais la jonction est en train de se faire, la fameuse jonction décalée est en train de se faire.

M. le Maire : Coût direct, environ 15 000 € d'honoraires d'avocat mais j'arrondis le chiffre, qui seront réclamés dans le cadre de la procédure, coûts indirects, location de préfa, le transport scolaire des enfants, on est à 350 000 € et ce n'est pas fini, le compteur tourne tous les jours.

M. Franky LEFEBVRE : vous avez répondu à mes questions.

M. le Maire : on a donc terminé l'ordre du jour, ça sera donc la dernière fois que je répondrai en direct à vos questions, puisque la prochaine fois ce sera le conseil d'après.

Questions orales

M. Charles AGAH : je prends dans les 20 minutes qui me sont accordées pour féliciter la technicité et la simplicité aussi des propos de Mme Lucy BLAISE que je n'ai pas pu rencontrer la semaine dernière mais qui nous a gâtés de sa technicité ce soir.

Question orale sur les affaires scolaires et plus particulièrement la rentrée scolaire. Vous avez résumé dans votre préambule la complexité du temps, dû au pouvoir d'achat, à l'augmentation de l'énergie, des frais liés à la rentrée scolaire, fournitures, le matériel mais aussi les loisirs puisque les enfants doivent pratiquer la culture, le sport...

Dans votre programme, vous aviez la cantine à 1 € pour tous et toutes, vous aviez également le chèque sport culture. Je vois que les villes de Denain, Onnaing, Saint-Amand, Somain ont mis en place tout cela. Et vous, rien. Alors que c'était une promesse de campagne, allez-vous la tenir ? si oui avant 2026 ? avant même 2025 ? Et Comptez-vous agir, avez-vous un plan pour agir sur le pouvoir d'achat des vieux-condéennes et des vieux - condéens.

M. le Maire : si je tiens mes promesses, ce sera avant 2026 par définition, sinon je ne les aurais pas tenues. La cantine à 1 €, il y a deux sujets, il y a la prise en charge faite par l'Etat, donc un coefficient familial qui fait qu'on réduit la part restant à charge aux parents et on la prend en charge. Je prends exemple de la ville de Denain pour avoir échangé avec Anne-Lise DUFOUR sur le sujet.

Et l'autre sujet, c'est ceux qui n'ont pas ce coefficient, et le reste à charge que la ville prend et garde à sa charge. C'est un choix politique. Aujourd'hui le vrai sujet est le coût du repas qui va au prochain conseil municipal ou celui d'après, on a déjà avec la société API Restauration des pistes à 10 à 15 % d'augmentation, donc il va falloir geler cela sur le coût du ticket que les parents payent, si ce n'est pas eux qui payent, c'est la collectivité, c'est l'ensemble des gens.

La cantine à 1 €, on va la présenter mais sincèrement, je ne sais pas si on va la tenir sur la partie de reste à charge pour la ville. Si demain on a le financeur de l'Etat, on la fera, ce sera un mécanisme qui la permettra de la prendre en charge. Si on mettait cela en place aujourd'hui, une partie de la population pourrait en bénéficier de par leur coefficient familial. Mais une autre partie, non et forcément, l'écart et la fracture sociale se creuse encore plus. Le but étant de rassembler et d'avoir une égalité de traitement. Aujourd'hui, je ne pourrai pas l'appliquer en terme budgétaire. La différence aujourd'hui du ticket de cantine scolaire, restant à charge à la Ville est impossible à supporter en termes budgétaires. Sur le principe, la question s'était posée dès 2020, dès 2021, j'ai rencontré plusieurs élus, vous avez cité un certain nombre de communes que j'ai rencontré, c'est comme ça que j'ai découvert le dispositif à 1€ du gouvernement, parce qu'il existait déjà avant, avant la campagne électorale de 2020, je crois que Denain a été l'une des premières communes de France à l'avoir mis en place, la diff est le reste à charge. Il y a le coefficient familial parce qu'il y a déjà des informations que l'on a, mais il faudrait être en capacité de prendre une photographie aujourd'hui mais je sais que budgétairement, à ce jour, c'est impossible. Et j'assumerai totalement si c'est budgétaire, si c'est politique, c'est une autre histoire.

On a pris un choc avec le COVID, on prend une deuxième « claque » avec ce qui se passe actuellement.

Les calculs et les programmations budgétaires n'étaient pas du tout les mêmes qu'aujourd'hui. Je rappelle les sommes dépensées pour les masques, l'Etat qui disait qu'il allait tout payer...les fonds spéciaux, les PGE, toutes ces difficultés, ces étapes font qu'aujourd'hui celui ou celle, quel que soit l'élu, quel que soit la commune qui arrive à tenir 100 % de son programme électoral : je n'y crois pas, c'est impossible. Tout simplement parce qu'aujourd'hui et l'époque électorale, 2019-2020, entre les deux tours il s'est passé trois mois, cela aussi est à marquer dans l'histoire, il s'est passé tellement de choses que les plans pluri annuels qu'on a fait à l'époque,

Moi j'ai envie de refaire les rues, la Place et même si demain j'ai la capacité d'avoir 50 % de subvention, je n'ai pas les 50 % restant en termes d'apport, le vrai sujet c'est l'équilibre budgétaire.

Deux solutions, la 1ère je vais jusque bout et j'endette la ville.

La 2^{ème} solution, j'essaye, on essaye de gérer en bon père de famille et être capable de dire que je ne pourrai pas le faire, c'est ce qui risque d'arriver sur la cantine scolaire par exemple.
Si je devais écrire un programme aujourd'hui, je ne pourrais pas l'écrire.

Mme Laurence DEZOTEUX : vous pensez que ce projet était vraiment réalisable ?

M. le Maire : oui c'était réalisable, 1 € pour tous. C'était ça. La part restant à charge, c'était les communes de moins de 10 000 habitants qui avaient une prise en charge par l'Etat. Des présidents de la République à une certaine époque se déplaçaient d'ailleurs dans les communes. Le 2^{ème} sujet, on en parlait avec les services, très franchement, j'ai piqué une colère dans le bureau de mon DGS, parce qu'il y avait certaines propositions qui ne plaisaient pas en termes de piste d'économies.

Sur le principe, l'objectif aujourd'hui, n'est pas le prix d'1 € le ticket, mais de maintenir le prix actuel et que tous nos enfants, plus de 1 000, soient en capacité de manger au moins un repas par jour. Ma vraie inquiétude aujourd'hui c'est ça. Je crains que dans les semaines et mois à venir, on ait des enfants qui ne soient pas en capacité chez eux d'avoir un petit déjeuner ou avoir un repas le soir, et que qu'on sera les seuls à leur donner la possibilité de manger le midi. Si jamais demain, il faut augmenter le prix, on aura moins d'inscription à la cantine, c'est un indicateur social, comme les centres de loisirs, quand vous avez beaucoup plus d'inscriptions, ce n'est pas bon signe, cela veut dire que les gamins ne partent en vacances. Le vrai sujet est l'équilibre de tout cela.

Pour certaines familles, cela va être compliqué même pour payer le ticket de cantine.

M. Franck AGAH : je rebondis par rapport à ce que vous dites M. le Maire. Oui effectivement, quand on écrit un programme de campagne, on essaie de s'inspirer des choses, de voir aussi la réalité et de se projeter. Mais des fois, la difficulté de la projection, dans la société actuelle, plus personne ne rêve, plus personne n'arrive à se projeter sur des événements. Mais ce que Mme DEZOTEUX a posé comme question, c'est la même chose. Lorsqu'à un moment donné l'Etat permet aux collectivités de prendre des contrats aidés, des PEC, et que nous nous en avons pris 17, et qu'aujourd'hui, la situation économique fait, même que l'Etat a arrêté pour les PEC, et qu'est-ce qu'on en fait de ces personnes...

M. le Maire : on les « jette », on a massacré des gens, comme les TUC, les CES, tous les anciens contrats aidés.

M. Franck AGAH : voilà alors qu'il y avait cette obligation, parce que c'est aussi l'Etat à travers le Sous-Préfet, qui a parlé de la cantine à 1€. Ce n'est pas une invention venue d'un Maire.

M. le Maire : la loi EGALIM qui a maintenant 2 ans, elle a été défendue sur un aspect d'équilibre nutritionnel pour les enfants mais sur un aspect économique. Aujourd'hui l'aspect économique est zappé. On sort les fruits bio, je ne dis pas que ce n'est pas bien, mais cela a un coût supplémentaire qui aura un impact sur le coût du ticket scolaire. Aussi, rappelez-vous « le fruit à la récré », l'Etat nous a abandonnés, c'est 17 000 € par an pour que les enfants puissent manger un fruit à la récré. Reste à charge c'était 7000 €.

M. Franck AGAH : micro fermé

M. le Maire : la difficulté est la pérennité des décisions

M. Franck AGAH : micro fermé

M. Charles AGAH : concernant la transition écologique, juste pour rectifier quelques points par rapport à votre préambule. Vous avez dit qu'aucun homme politique avait proposé quelque chose d'ambitieux par rapport à la rénovation des bâtiments. Je tiens à dire qu'en 2016, s'est mis en place autour de la loi transition écologique pour la croissance verte, les TEP « Territoire à énergie positive » pour la croissance verte, qui permettait d'avoir des subventions, notamment de l'Etat pour les collectivités territoriales mais aussi pour les particuliers, pour mettre en place la rénovation énergétique des bâtiments.

Cette loi a été mise en place sous le gouvernement socialiste de François HOLLANDE et a été enlevée en 2017 sous le gouvernement d'Emmanuel MACRON. Ne dites pas qu'aucun politique n'a pris à bras le corps le problème, Car Ségolène ROYAL et François HOLLANDE ont pris ce problème en 2016 autour de la COP21.

M. le Maire : M. Charles AGAH, j'entends ce que vous me dites. Nous sommes un territoire à énergie positive pour la croissance verte T.E.P.C.V., on est allé chercher 1 million d'euros, c'est moi qui y suis allé, il y a encore une photo de moi quelque part avec Ségolène ROYAL. Il nous restait deux jours pour déposer le dossier, on a pris le TGV avec une cadre de l'Agglo et on est allé « braquer le ministère ». On est revenu pour l'agglo avec plus d'1 million d'euros qui nous a permis de finir la boucle UNESCO.

Donc territoire T.E.P.C.V. de Ségolène ROYAL, j'y étais et j'ai même fait monter les techniciens de l'Agglo parce que je les ai fait finir à 3h du matin, je suis monté sur l'estrade, cela n'a pas plu au personnel du ministère, très charmant en termes d'accueil et de sens politique Ségolène ROYAL, chacun les siens mais il faut reconnaître les choses qui sont bien faites.

Jean Louis BORLOO son prédécesseur avait fait aussi un certain nombre de choses avant.

M. Franck AGAH : et M. CAZENEUVE.

M. le Maire : pour l'ERBM, pour le bassin minier, vous avez raison. Ce sont des vrais sujets à enjeux politiques. Vous avez raison, mais la programmation T.E.P.C.V ne concernait pas les communes mais les EPCL portés par les inters-co et les Agglos. On avait lancé en même temps la programmation du chemin des Gueules Noires avec le tramway, la colonne vertébrale, et la boucle UNESCO qui part d'Anzin jusqu'à Condé.

M. Franck AGAH : par rapport à la boucle UNESCO, le fait qu'elle se soit arrêtée à Condé, je me souviens d'une intervention sous l'ancienne mandature entre 2014 et 2017, où on se demandait comment cela se fait que cette boucle, étant donné que M. Guy BUSTIN, Maire, qui avait défendu le projet avec vous, cette boucle devait faire Somain-Péruwelz, partir de Valenciennes, s'arrêter à Condé, après Chabaud Latour, Il nous avait dit, qu'il viendrait à la deuxième phase, qu'il allait voir avec son ami Jacques SCHNEIDER pour que cette continuité puisse se faire pour arriver jusqu'à Antoing.

M. le Maire : Il y a 6 phases dans la boucle UNESCO, on est à la 2^{ème} phase. Donc il faut qu'on attende. Je ne suis pas président de l'Agglo. Pour conclure sur les échanges, juste une chose, le Pays de Condé est en train de se transformer, la ville de Vieux-Condé peut être porteur de projets très intéressants car nous sommes plus de 10 000 habitants.

Quand on réunit le Pays de Condé au sens large du terme, on est l'équivalent de la ville de Valenciennes. Je pense sincèrement qu'on a la chance d'avoir un cœur de nature, une trame verte et bleue, un corridor entre Hergnies et Condé, sa base de loisirs et le Jard qui est l'artère principale entre les deux.

Je pense que demain si on réfléchit au sens écologique, et mettre tout cela en harmonie, c'est une requalification par la loi GEMAPI, gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, requalification dont Hergnies a besoin pour sa base de loisirs, dont Condé a besoin également ainsi que le Jard. Si demain on fait une requalification du centre-ville avec ça, on est en capacité demain d'amener du commerce, de la proximité, de l'attractivité. On a le loisir culturel mais pas le loisir, pas sportif car nous l'avons par le monde associatif, mais ludique. Quand vous allez au port de plaisance à Saint-Amand, vous partez avec vos enfants, vous prenez un petit bateau électrique, c'est très agréable. Je souhaiterais la même chose au Jard.

M. Franck AGAH : micro fermé

M. le Maire : son 1^{er} projet à Jacques SHNEIDER date de 1982 il avait déjà raison à l'époque. On verra si l'Etat l'Agglo et nos partenaires nous répondent.

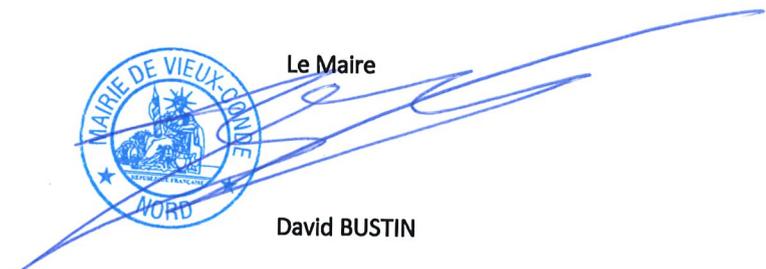
M. le Maire clôture la séance à 22h02.

Le / La secrétaire de Séance


Bernard LIEGEAIS



Le Maire


David BUSTIN